SIAO25
SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION DU DOUBS

Pont Julien - Bonnieux

BILAN D'ACTIVITE 2024

Bilan d'activité du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Doubs

GCS25
GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE DU DOUBS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Table des matières

INTRODUCTION *3*

I. PRESENTATION *4*

A. Cadre légal **4**

B. Objectifs du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation **4**

II. LE SIAO UNIQUE DU DOUBS *5*

A. Le Logement **5**

B. Plateforme 115 ..... **20**

1. Statistiques 20
2. L'instance de régulation de la Préfecture (IR) 27

C. L'Urgence **28**

1. Généralités 28
2. La solution hôtelière : 33
3. Le plan grand froid : Pas de plan grand froid déclenché en 2024. 34

D. Les femmes/hommes victimes de violences (PVV : Personnes Victimes de Violence) **35**

E. Le public « jeunes » 18-25 ans **37**

F. L'Evaluation **38**

1. Mise en œuvre au sein du SIAO du Doubs 38
2. Le CCAS de Pontarlier : 39

a. Organisation de l'accompagnement effectué par le CCAS : *39*

b. Détail de la mission d'accompagnement social *40*

c. Les types d'hébergements *40*

d. Typologie et spécificité du public *42*

e. Les projets réalisés 2024 : *43*

f. Perspectives 2025 ..... *43*

g. Annexe *44*

3. L'ADDSEA à Montbéliard : Première évaluation sociale et activités 46

G. L'Insertion **53**

1. Les réunions 53
2. Liens avec le GCS 25 54
3. L'observatoire 55

III. LE PARTENARIAT *70*

A. Les partenaires **70**

B. La communication **71**

IV. ANNEXES *72*

CONCLUSION, PERSPECTIVES *82*

Langue des sigles *83*

INTRODUCTION

Le présent rapport constitue le bilan d'activité du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) du Doubs pour l'année 2024.

Cette année marque un tournant pour le SIAO. En effet, dix années de statistiques permettent désormais de constater qu'il n'est pas possible que la situation de l'hébergement et du logement se poursuive ainsi dans le département.

Le GCS25 a sollicité trois réunions en début d'année 2024 avec les acteurs de l'insertion et de l'accompagnement afin de réfléchir aux solutions à imaginer pour sortir d'une situation qui devient ingérable :

- Une dépense hôtelière qui ne diminue pas,
- Des listes d'attentes qui augmentent en même temps que les délais d'entrée en structure,
- Des durées de séjours qui se prolongent du fait de l'absence de solution de logement.

Ainsi, en lien avec ce travail fait par le GCS25, les 10 années de statistiques présentées lors de la plénière du PDALHPD (document en annexe page 72 et suivantes) et une enquête auprès des SIAO du territoire national concernant le nombre de place d'hébergement d'urgence attribué dans chaque département, la direction de la DDETSPP a été sollicitée par l'intermédiaire de l'administrateur du GCS25 après décision du Bureau.

Une rencontre avec Monsieur le Préfet du Doubs a eu lieu le 3 janvier 2025. Constat a été fait qu'un rééquilibrage doit avoir lieu et que le département du Doubs est véritablement sous équipé en hébergement d'urgence.

La suite appartient aux services de l'Etat qui connaissent la situation du fait des données transmises régulièrement par le SIAO du Doubs. Dans la période actuelle, il a aisé d'imaginer que le changement sera complexe à obtenir…..

Jean-Pierre BERGER

Chef de service SIAO25

Philippe CHOLET

Administrateur GCS25

NB : Beaucoup de sigles se trouvent dans cet écrit, vous trouverez le lexique en fin de document

I. PRESENTATION

A. Cadre légal

Le SIAO est régi par une législation bien précise. Plusieurs textes indiquent les missions du SIAO :

- Article L. 345-2 du code de l'action sociale et des familles ;
- Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;
- Circulaires du 8 avril 2010 et du 7 juillet 2010, relatives au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation ;
- Circulaire du 31 janvier 2011 relative à la coopération entre les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation et les plates-formes régionales d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile ;
- Circulaire du 4 janvier 2013, relative aux premières dispositions pour 2013 issues de la Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en faveur de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées et aux projets territoriaux de sortie de l'hiver ;
- Convention femmes victimes de violences (FVV) pour le Doubs
- Article N°30 de la loi ALUR du 24/03/2014 (Loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové), dans l'attente du décret d'application ;
- Décret d'application du 6 novembre 2015 ;
- Circulaire du 17 décembre 2015.

B. Objectifs du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

La loi ALUR définit dans quatre grandes missions les objectifs fixés au SIAO :

- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement (ordinaire ou adapté) pour les personnes sans domicile fixe et simplifier l'intervention des intervenants sociaux qui les accompagnent ;
- Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante ; orienter la personne en fonction de ses besoins et non seulement en fonction de la disponibilité de telle ou telle place ;
- Coordonner les différents acteurs, de la veille sociale jusqu'au logement et améliorer la fluidité hébergement-logement ;
- Participer à la constitution d'observatoires locaux afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées. Le recueil de données vient alimenter les travaux du plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion, ainsi que l'analyse des besoins sociaux des CCAS.

II. LE SIAO UNIQUE DU DOUBS

A. Le Logement

La DDETSPP a confié au SIAO une mission dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Logement d'Abord » en juillet 2020.
Ce plan vise à favoriser l'accès direct au logement des personnes sans-domicile ou issues de l'hébergement avec un accompagnement social adapté à leurs besoins.

Depuis septembre 2022, 2 intervenantes sociales travaillent sur la mission « logement d'abord ».

Le public ciblé par ce dispositif est le suivant :

- **Personnes « sans domicile stable »** : personnes en rue, en squat, hébergées chez des tiers… ;
- **Personnes victimes de violences ou vulnérables hébergées à l'hôtel via le 115** ;
- **Personnes hébergées en structure d'hébergement d'urgence ou d'insertion** ;
- **Personnes en sortie de résidence sociale et d'habitat jeunes.**

Les personnes rencontrées peuvent se trouver dans les situations suivantes :

- Situation bloquée : le ménage ne reçoit pas de proposition de logement des bailleurs depuis plusieurs mois ;
- Séjour long : la jauge de durée de séjour long est fixée à 12 mois pour une personne hébergée en CHRS et plus de 6 mois en LTA ou en hébergement d'urgence ;
- Situation urgente : modification de la composition familiale / regroupement familial, personnes « sans domicile stable », …

La prise de contact avec le ménage peut s'enclencher de deux manières :

- Le partenaire qui accompagne un ménage se trouvant dans une situation nommée ci-dessus prend contact avec le service logement du SIAO ;
- Les listings de suivi du public des structures d'hébergement d'urgence et d'hébergement d'insertion permettent d'extraire un certain nombre de ménages concernés par les missions du « Logement d'abord ».

L'intervenante sociale va à la rencontre de ces personnes au sein des structures partenaires ou à l'hôtel, en présence du travailleur social référent pour évaluer les possibilités d'accès et de maintien en logement.
Cette rencontre permet d'identifier les potentiels et repérer les freins à l'accès au logement.

Pour favoriser l'accès au logement du public ciblé, le service « Logement d'Abord » du SIAO :

- Évalue, conjointement avec le référent, l'opportunité de la mise en place d'une mesure d'accompagnement ;
- Travaille en réseau avec les bailleurs du département notamment via l'envoi d'un « listing bailleurs » ainsi qu'avec la DDETSPP via le contingent préfectoral ;
- Participe à la CAL SOLIHA AIS en vue de soutenir les candidatures des ménages rencontrés.

Ainsi, l'intervenante sociale a à sa disposition l'ensemble des outils nécessaires pour instruire, comprendre et tenter de remédier aux blocages et ainsi favoriser l'accès au logement du public rencontré.

Jusqu'au 28/01/2024, la gestion du contingent préfectoral fonctionnait en « stock ». Les logements étaient ciblés pour la DDETSPP et le service logement avait connaissance des préavis des logements libérés.
Dans un premier temps, ils étaient priorisés pour les personnes reconnues DALO. Les offres de logements qui n'étaient pas préemptées par l'Etat, étaient envoyées au SIAO afin que le service y positionne les candidatures du public rencontré.

A partir du 29/01/2024, la gestion du contingent préfectoral fonctionne en « flux » ce qui a modifié les habitudes de travail.
En effet, actuellement l'intervenante sociale rencontre le ménage avec son référent social, si aucun frein n'est repéré, la demande de logement est labelisée et l'information est donnée aux bailleurs. Ces derniers recherchent alors un logement adapté à la situation du ménage. Une fois le logement trouvé, le bailleur se met en lien avec l'intervenante sociale du SIAO et acte le passage en CAL. L'intervenante sociale du SIAO en informe le travailleur social référent du ménage.

1. Le public rencontré en 2024 par le service « logement d'abord »

En 2024, **222** personnes ont été rencontrées par le service logement du SIAO contre **193** en 2023, **124** en 2022 et **73** en 2021.

Sur ces 222 personnes, près d'une personne sur deux était un homme seul (105) contre 56 femmes seules, 35 femmes avec enfants, 12 couples avec enfant(s), 11 hommes avec enfant(s) et 3 couples sans enfant. **72%** des personnes rencontrées sont donc des personnes isolées.

Sur les personnes rencontrées en 2024, nous notons que 24% ont quitté leur logement dans le cadre de violences, 9% d'une expulsion locative et 8% d'une séparation. Ces données restent stables comparativement à 2023.

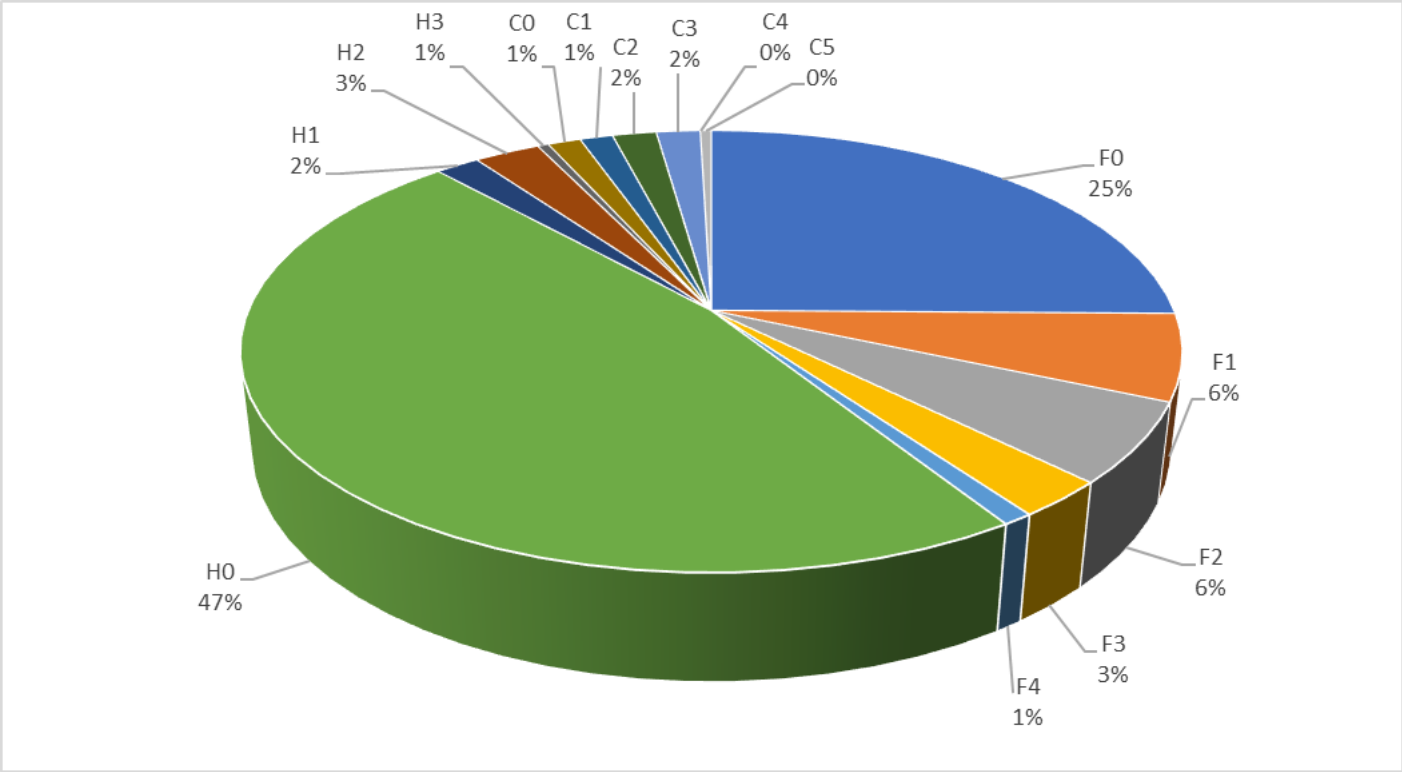

Nous pouvons constater que les situations d'origine du public sont différentes selon le genre des personnes rencontrées.

En effet, en 2024, sur les 116 hommes seuls ou avec enfants rencontrés :

- 44% sont « sans domicile stable » ou dorment à « l'abri de nuit » ;
- 17% sont issus de Résidence Sociale ou d'Habitat Jeunes ;
- 16% sont issus de structures d'hébergement d'insertion ;
- 14% sont issus d'une structure d'hébergement d'urgence ou d'un hébergement à l'hôtel via le 115.

Alors que sur les 91 femmes seules ou avec enfants rencontrées :

- 52% sont issues d'une structure d'hébergement d'urgence ou d'un hébergement à l'hôtel via le 115 ;
- 20% sont « sans domicile stable » ou dorment à « l'abri de nuit » ;
- 14% sont issues de structures d'hébergement d'insertion ;
- 2% sont issus de Résidence Sociale ou d'Habitat Jeunes.

> *39% des femmes rencontrées par le service le sont dans le cadre de leur mise à l'abri à l'hôtel du fait de violences (conjugale, intra-familiale, etc.)*

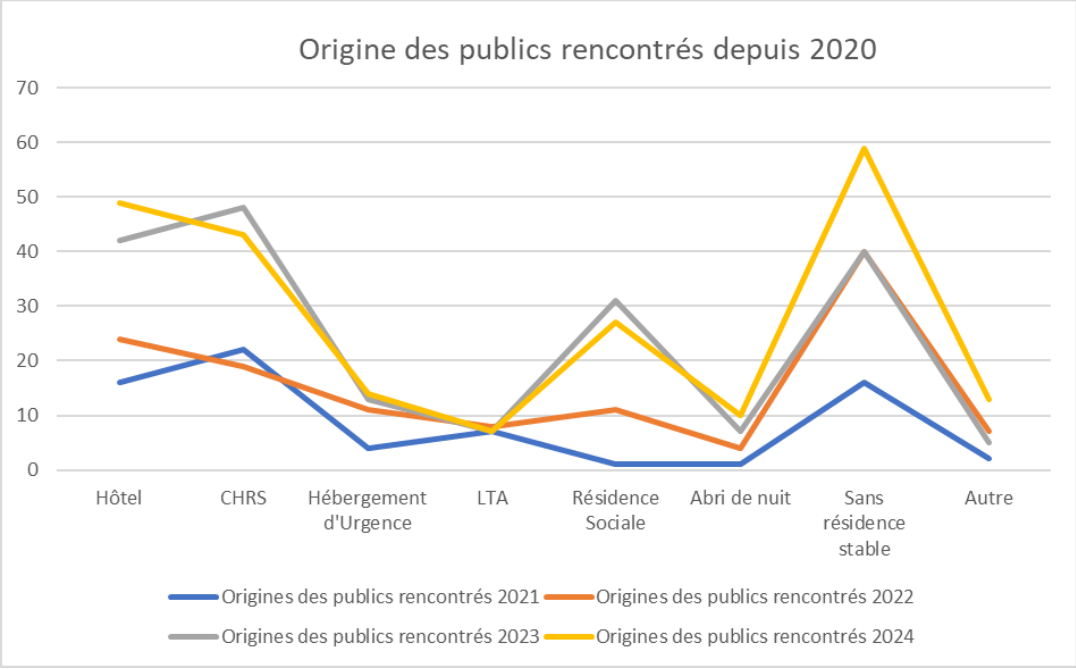

A la création du service en juillet 2020, les ménages rencontrés étaient essentiellement des personnes en structures d'hébergement d'insertion et d'hébergement d'urgence, ceci dans le but de fluidifier les listes d'attente de ces structures.

A partir de 2022, nous avons vu l'augmentation des sollicitations de partenaires pour des personnes « sans domicile stable » notamment accompagnées par le SAAS de Besançon et par le GARE.

Depuis 2023, nous pouvons constater une augmentation des sollicitations pour des publics issus de Résidences Sociales et d'Habitat Jeunes. Le second poste arrivé en 09/2022 a permis d'aller davantage à la rencontre de ce public.

En 2024, ces tendances se confirment.

Un aperçu des tranches d'âges du public rencontré par le service « Logement d'abord ».

Entre 2021 et 2023, nous avons constaté un rajeunissement du public rencontré par le service « logement d'abord » et notamment des jeunes de moins de 25 ans.

En 2024, cette proportion reste stable : 57 % du public rencontré avait moins de 40 ans et 16% moins de 25 ans contre 54% et 14.4% pour les mêmes tranches d'âge en 2023.

L'accès au logement des jeunes de moins de 25 ans est souvent complexifié dans la mesure où il leur est demandé une stabilité financière qui passe notamment par une insertion professionnelle pérenne.

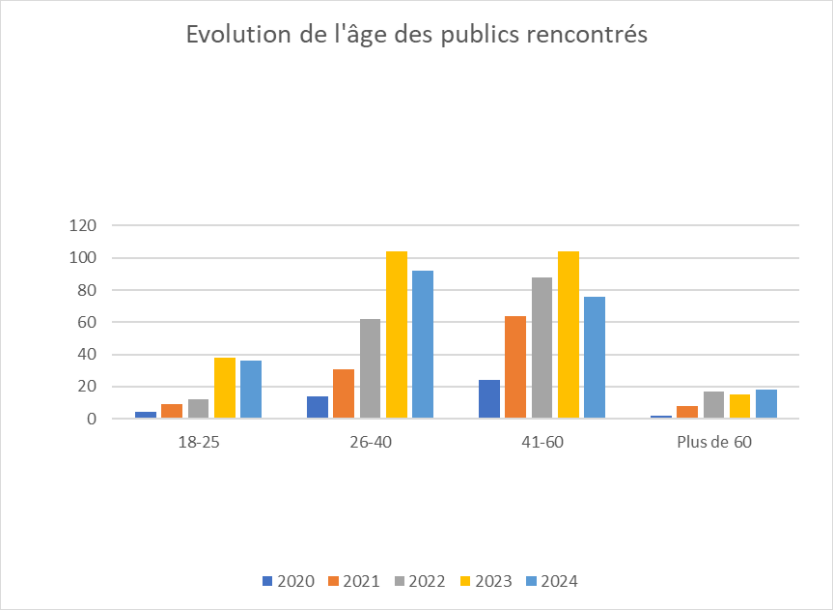

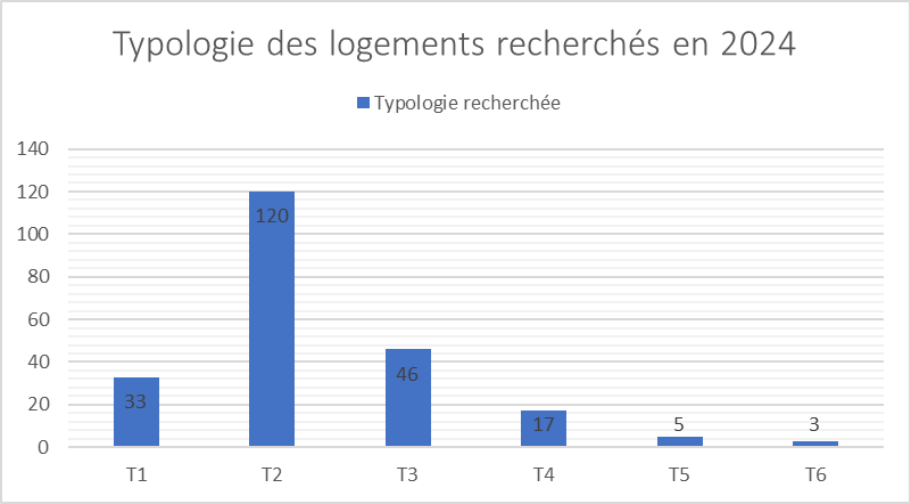

65% des ménages rencontrés par le SIAO en 2024 souhaitent accéder à un logement de type 1 ou type 2. Cette proportion est la même qu'en 2023.

La recherche de ces biens s'explique notamment par la composition familiale des ménages rencontrés (72% de personnes isolées).

Ces logements sont les plus recherchés et, dans le même temps, sont ceux pour lesquels il y a actuellement le moins d'offres.

En 2024, 36% du public rencontré par le service « logement d'abord » sont des personnes bénéficiaires des minimas sociaux : 30% bénéficient du RSA (67 personnes) et 6% de l'AAH (13 personnes).
En proportion ce chiffre a baissé significativement. En effet, en 2023 les bénéficiaires des minimas sociaux représentaient 43% du public rencontrés : 33% de bénéficiaire du RSA (64 personnes) et 10% de bénéficiaire de l'AAH (19 personnes).

Nous observons une augmentation continue du nombre de personnes rencontrées qui occupent un emploi salarié. En 2024, 36% des personnes rencontrées par le SIAO étaient salariés (81 personnes), contre 31% en 2023 (60 personnes), ce qui pourrait indiquer que les travailleurs éprouvent potentiellement plus de difficultés qu'auparavant pour se loger.

En 2024, sur l'ensemble des personnes salariées, 26% étaient issues de Résidences Sociales/Habitat Jeunes, 26% de l'hébergement d'urgence/hôtel, 22% de CHRS et 20% étaient sans résidence stable/abri de nuit.

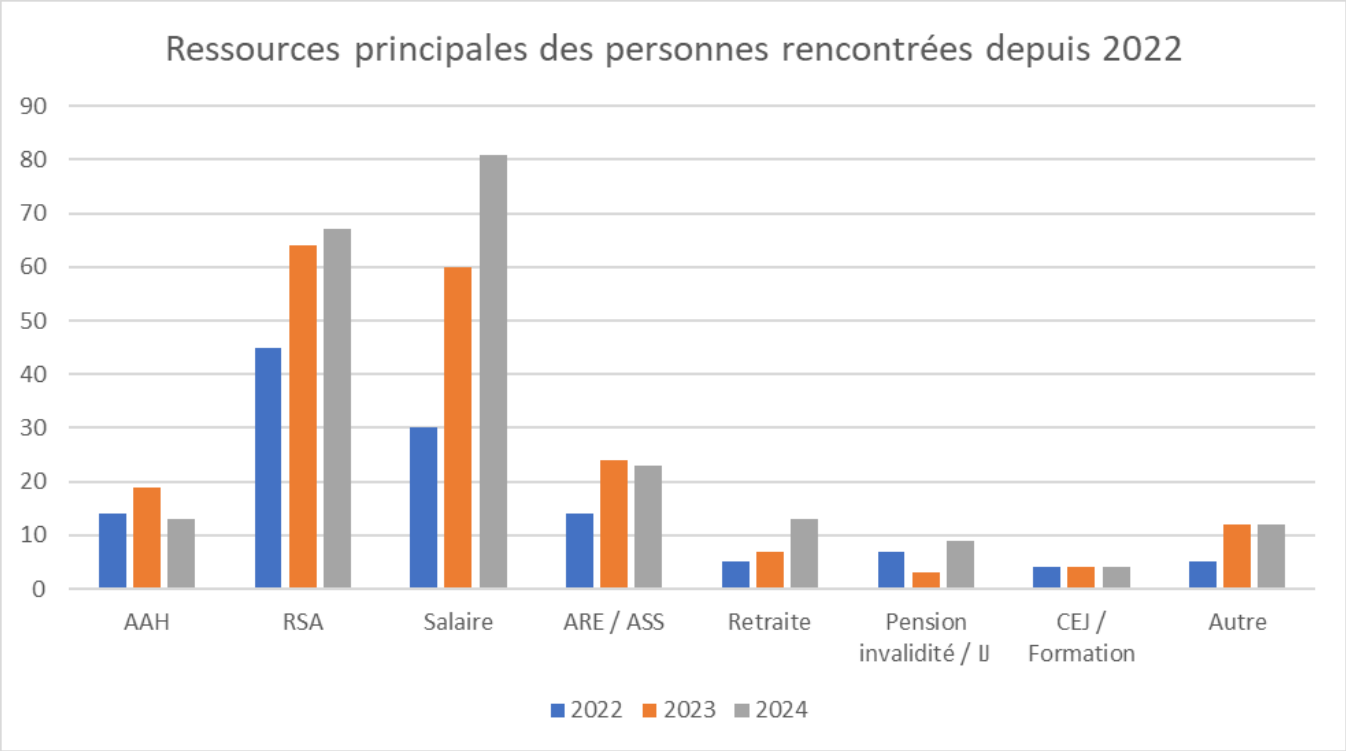

Depuis le démarrage de l'activité, les ménages sont rencontrés dans leur grande majorité sur le secteur de Besançon. Le pays de Montbéliard et le Haut-Doubs connaissent des réalités différentes qui induisent des sollicitations moins importantes de la part des partenaires.

En effet, le **Pays de Montbéliard** est moins sous tension en matière d'accès au logement bien que les petits et les grands logements deviennent plus difficile à trouver.
Sur les 7 personnes qui ont pu accéder au logement en 2024, nous constatons qu'1 personne a été logée dans le privé, 1 via SOLIHA AIS, 1 via des bailleurs d'autres départements et 4 directement via les bailleurs publics, sans passer par le contingent préfectoral, grâce au travail partenarial ancré entre les structures d'hébergement et les bailleurs.
Par ailleurs en 2024 sur PMA, 4 rencontres ont eu lieu dans le cadre du « CEJ jeunes en rupture » dans le but d'apporter une évaluation « hébergement/logement » sur la situation de ces jeunes.

A contrario, le **Haut-Doubs** est sous une tension telle que jusqu'à présent les solutions de logement étaient difficiles à trouver même en sollicitant le contingent préfectoral.
En 2024, nous avons observé l'effet bénéfique du passage de la gestion en flux du contingent préfectoral sur les relogements dans le Haut-Doubs.
En effet, le flux a permis de multiplier par 4 le nombre de relogements sur le Haut-Doubs entre 2023 et 2024 passant de 2 logements en 2023 à 8 en 2024.

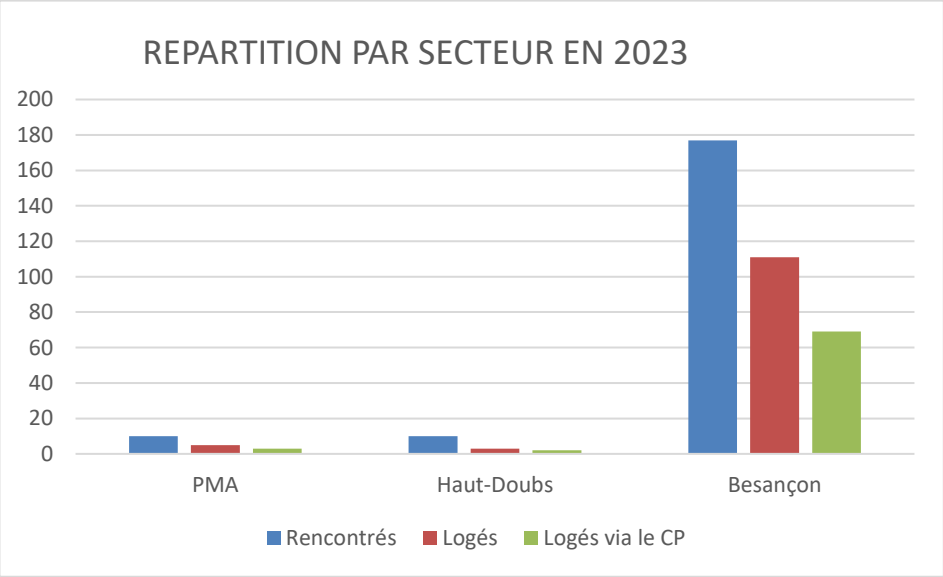

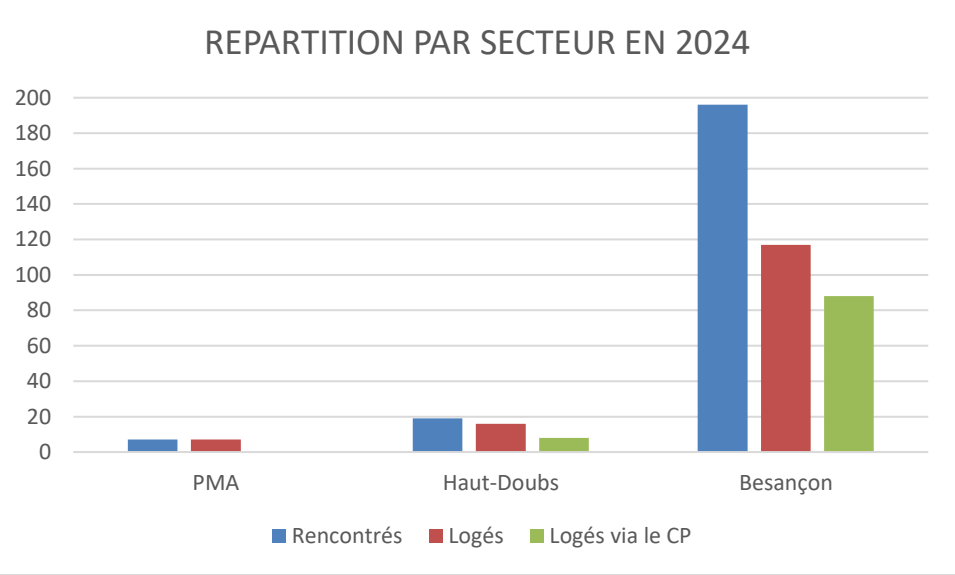

2. Le public entré en logement sur l'année 2024

En 2024, 140 personnes rencontrées par le service ont pu accéder à un logement.

Sur ces 140 personnes, 81% des personnes ont été logées via le parc public soit 114 personnes.

10% des sorties vers le logement ont eu lieu dans le parc privé (hors SOLIHA AIS) soit 14 personnes.
Nous pouvons noter qu'une personne a été logée via Habitat & Humanisme.

L'accès au logement du public SIAO dans le parc privé est complexifié du fait du niveau de ressources et des garanties attendues par les bailleurs privés.

Depuis 2021, SOLIHA AIS a permis de trouver des solutions de logement à un nombre croissant de personnes rencontrées par le service : 3 en 2021, 7 en 2022, 8 en 2023 et 12 en 2024.
Pour l'année 2024 cela représente 9% du public relogé.

Notre participation aux CAL SOLIHA depuis 2022 nous permet de soutenir les candidatures des ménages rencontrés par le service.

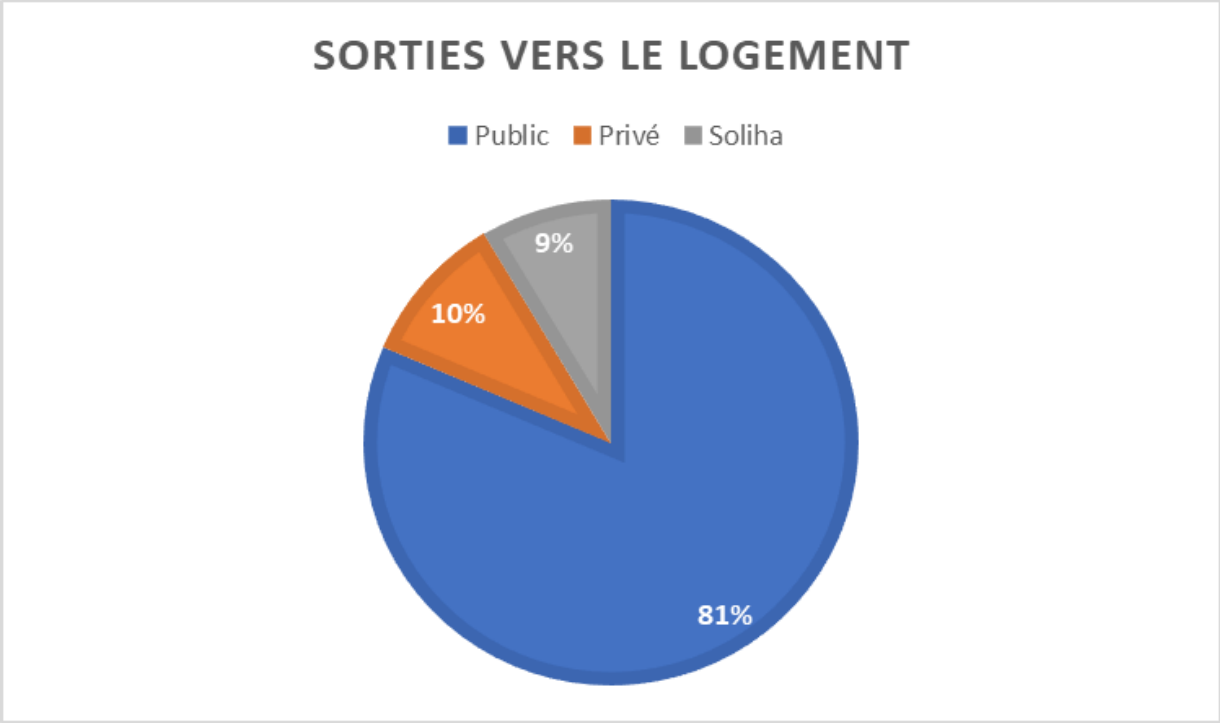

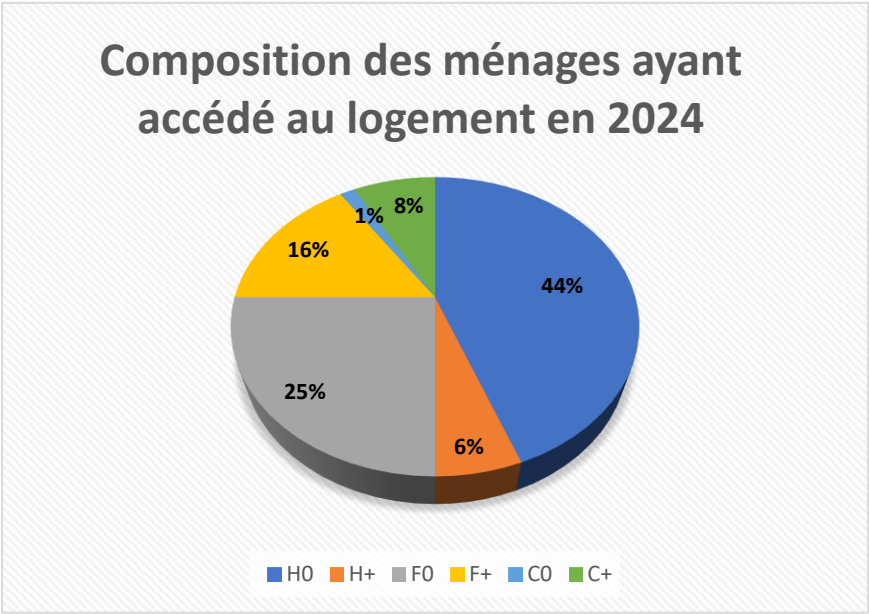

Sur les 140 personnes ayant accédé au logement en 2024, nous constatons que :

_62 sont des hommes seuls ;

_35 sont des femmes seules ;

_22 sont des femmes avec enfants ;

_8 sont des hommes avec enfants ;

_14 sont des couples avec ou sans enfant.

> Près de 70% des personnes rencontrées et ayant pu accéder au logement en 2024 sont des personnes isolées, ce qui démontre bien le besoin en petit logement du public rencontré par le SIAO.

Entre 2023 et 2024, nous constatons une augmentation de près de 100% du nombre de personnes salariées rencontrées par le service ayant pu accéder au logement.

Le nombre de personnes bénéficiaires du RSA ayant pu accéder à un logement reste globalement stable en termes de nombre entre 2023 et 2024 malgré une petite baisse sur 2024.

Le coût des loyers et la hausse du coût des charges sur cette dernière année complexifie l'accès au logement des personnes bénéficiaires du RSA.

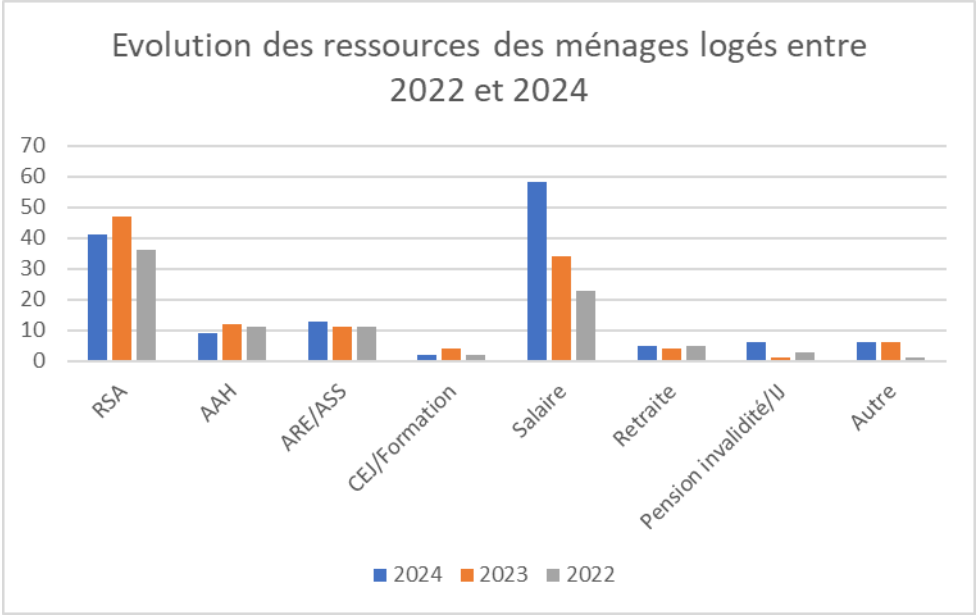

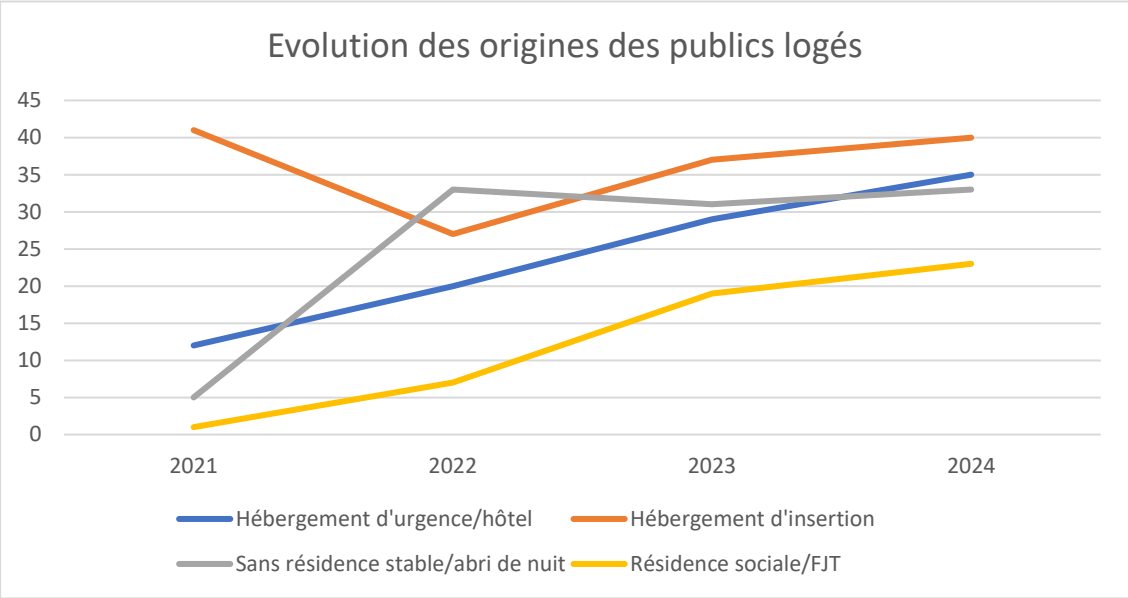

Depuis 2022, nous avons observé une croissance continue du nombre de personnes issues de l'hébergement d'insertion, de l'hébergement d'urgence ou de l'hôtel et des résidences sociales ou de l'habitat jeunes ayant pu accéder à un logement.

Après avoir connu une hausse importante entre 2021 et 2022, la proportion du public sans domicile stable ou dormant à l'abri de nuit ayant pu accéder à un logement est restée stable.

En 2024 sur les 114 ménages logés dans le parc public :

- 53 ont pu accéder au logement dans le parc de Néolia ;
- 37 chez LOGE.GBM ;
- 17 chez Habitat 25 ;
- 4 chez Idéha ;
- 3 chez d'autres bailleurs hors du département.

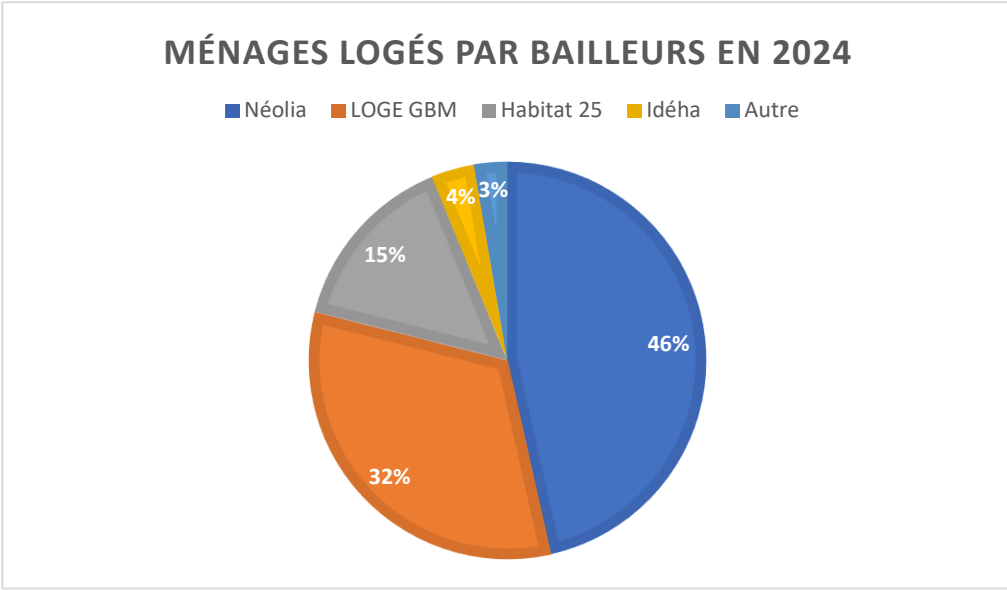

3. Public relogé via le contingent préfectoral

Depuis 2020, nous avons observé une hausse continue du nombre de demandes adressées au « service logement » du SIAO ainsi que du nombre de personnes rencontrées ayant pu accéder à un logement.

- En 2021, 60 ménages ont été logés, dont 18 grâce au contingent préfectoral de la DDETSPP.
- En 2022, 92 ménages ont été logés, dont 40 grâce au contingent préfectoral de la DDETSPP.
- En 2023, 119 ménages ont été logés, dont 74 ont bénéficié d'un relogement grâce contingent au préfectoral de la DDETSPP.
- En 2024, 140 ménages sont entrés en logement dont 94 ménages relogés via le contingent préfectoral de la DDETSPP.

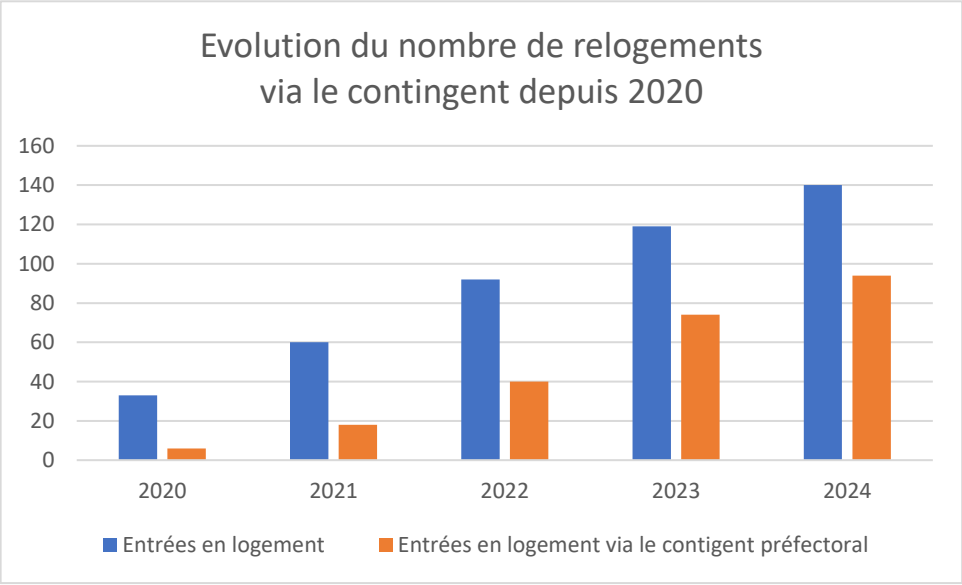

En 2024, sur les 222 personnes rencontrées **150 demandes de logement ont été labelisées** par le service logement du SIAO.

Les causes de la non-labélisation des 72 autres demandes de logement sont les suivantes :

- demande de logement incomplète (qui pourra labelisée à réception de l'ensemble des pièces) ;
- personne ne relevant pas d'un accès direct au logement ;
- personne sortie du dispositif d'hébergement avant labélisation ;
- personne ne relevant pas du champ des missions du « logement d'abord ».

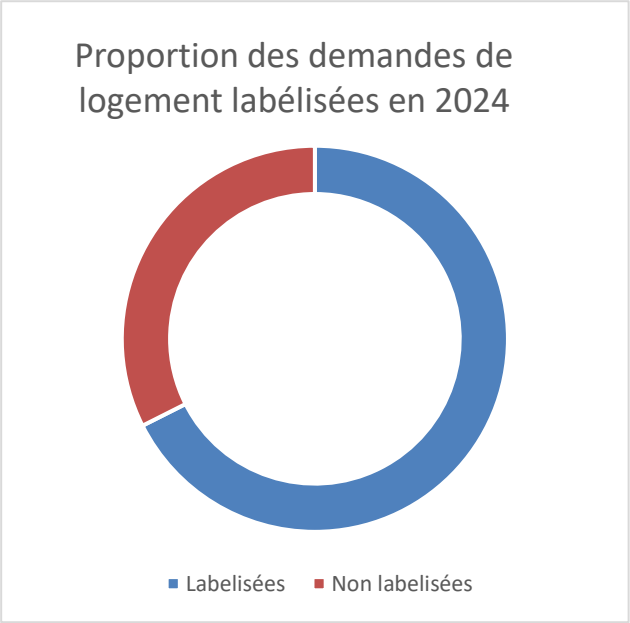

Sur les 150 demandes de logement labelisées, **88 passages en commission d'attribution chez les bailleurs publics** ont eu lieu dans le cadre de la gestion du contingent préfectoral en flux.

Ceci représente en moyenne **8 passages en CAL par mois** entre le 29/01/2024 (date du passage à une gestion en flux du contingent préfectoral) et le 31/12/2024.

Suite à ces 88 passages en CAL, 77 personnes ont accepté la proposition de logement qui leur a été faite.

Sur les 11 refus, les ménages ont mis en avant les motifs suivants :

- 3 absences de réponses des demandeurs ;
- 3 pour caractéristiques du logement insatisfaisantes ;
- 2 pour environnement/localisation ;
- 1 pour raison familiale ;
- 1 pour perte d'emploi ;
- 1 à la suite d'une attribution en interne.

Pour l'année 2024, nous pouvons indiquer que le délai moyen entre la rencontre du ménage et son entrée dans le logement est de 5.93 mois.

En 2024, sur les 140 sorties vers le logement, nous notons qu'il s'agit de :

_**80 demandes de logement qui ont été labelisées** par notre service :

- 74 ont été logés via le contingent préfectoral des bailleurs publics ;
- 4 par SOLIHA AIS ;
- 2 par des propriétaires privés.

_**60 demandes de logement qui n'ont pas été labelisées** par notre service :

- 20 via le contingent préfectoral en stock (attribution sur la fin de l'année 2023 et jusqu'au 28/01/2024) ;
- 40 hors contingent préfectoral : 12 par des propriétaires privés, 8 par SOLIHA et 20 par les bailleurs publics.

En 2024, 94 personnes ont pu accéder au logement via le contingent préfectoral de la DDETSPP

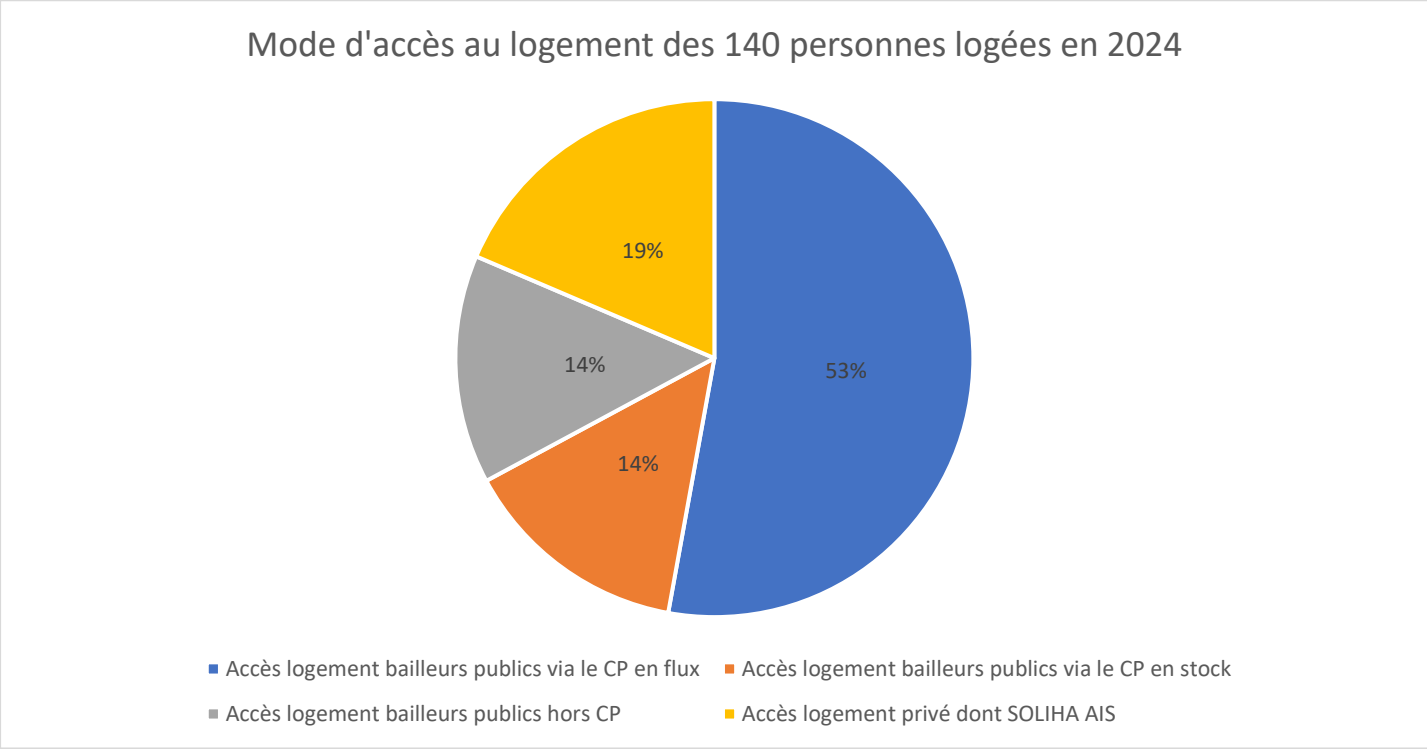

Nous pouvons constater que s'agissant des 94 personnes rencontrées par le « service logement » du SIAO et logées via le contingent préfectoral en 2024 :

_ 27% étaient issus de structures d'hébergement d'insertion (CHRS, LTA, DIJ, CADA, CPH,) ;

_ 27% étaient sans résidence stable ou dormaient à l'abri de nuit ;

_ 21% étaient issues d'une résidence sociale ou d'un Habitat Jeunes ;

_ 20% étaient issues de structures d'hébergement d'urgence (hôtel et hébergement d'urgence) ;

_5% étaient dans une autre situation.

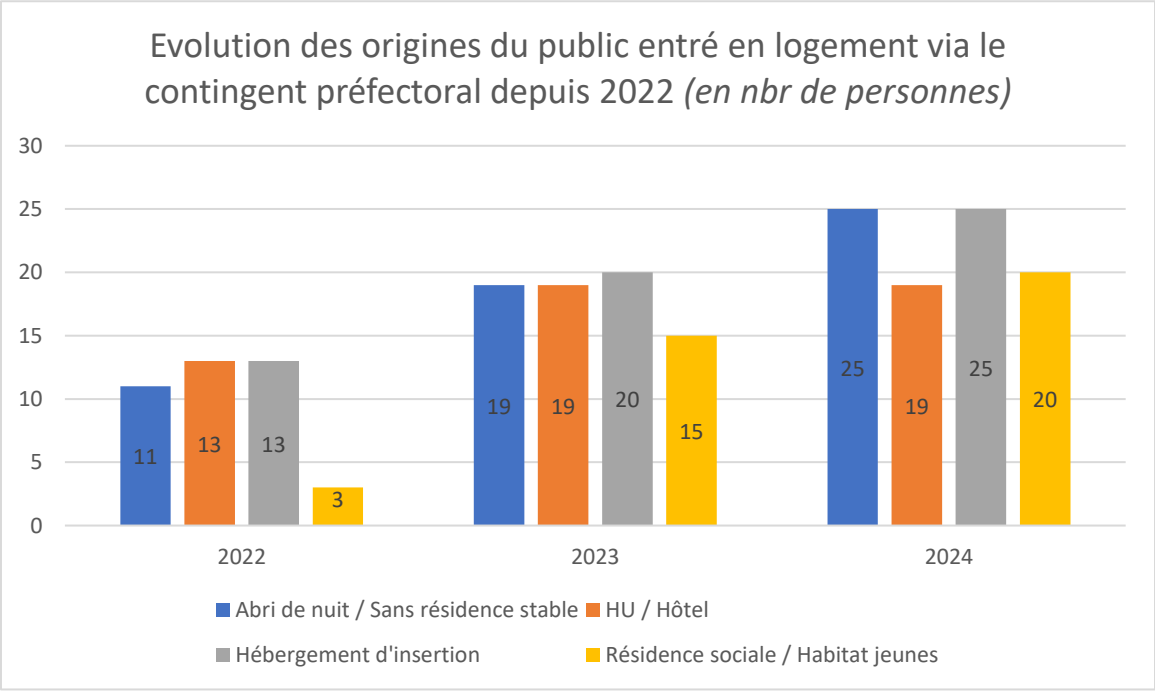

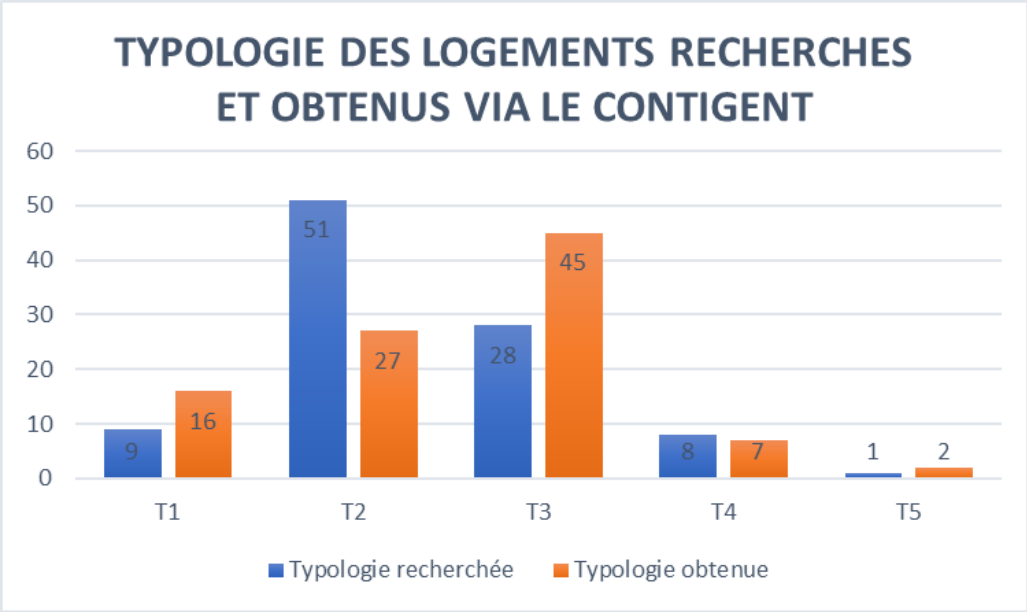

Sur les demandes de logement qui ont été labelisées et qui ont obtenu une proposition de logement par les bailleurs, nous constatons que 51 personnes recherchaient un logement de type 2. Un peu plus de la moitié de ces personnes a pu voir sa demande satisfaite.

Cependant, l'offre de logements disponibles ne permet pas de répondre à la totalité des demandes de T2. Aussi, nous constatons que pour répondre aux besoins de logement de ces personnes, les bailleurs ont proposé des logements de type 1 ou de type 3.

La tendance du nombre de relogement via le contingent préfectoral par bailleur reste stable depuis le démarrage de la mission « logement d'abord ». Ces chiffres peuvent notamment s'expliquer par l'importance du parc de chaque bailleur sur le territoire.

Sur l'année 2024, nous constatons que :
_Néolia a logé 47 ménages via le contingent préfectoral ;
_LOGE.GBM 32 ménages ;
_Habitat 25 13 ménages ;
_Idéha 2 ménages.

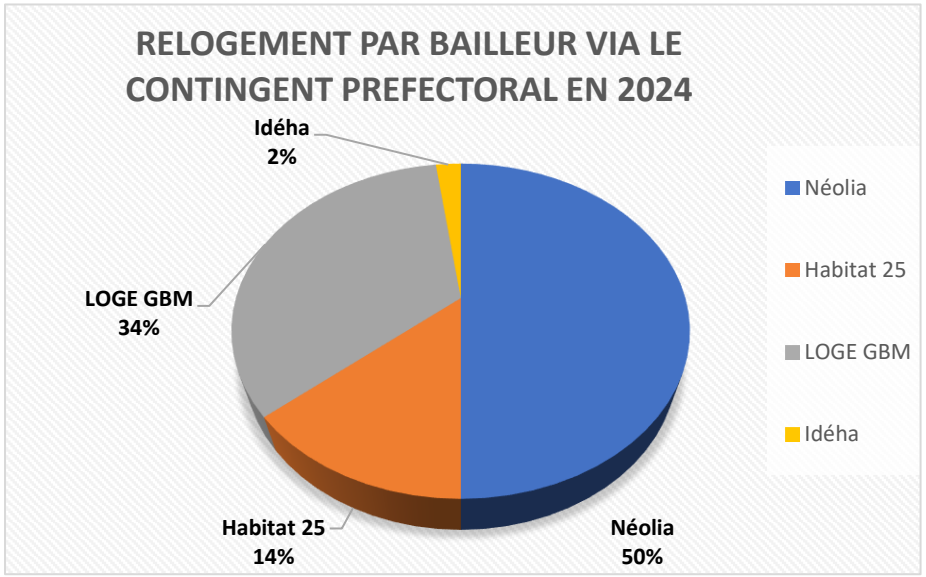

B. Plateforme 115

13191 appels en 2024 (15252 appels en 2023, 15091 appels en 2022, 14681 appels en 2021, 13278 appels en 2020).

1. Statistiques

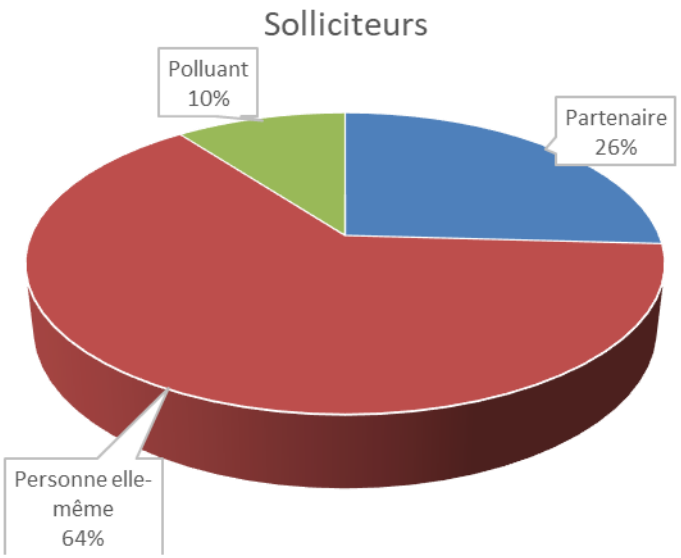

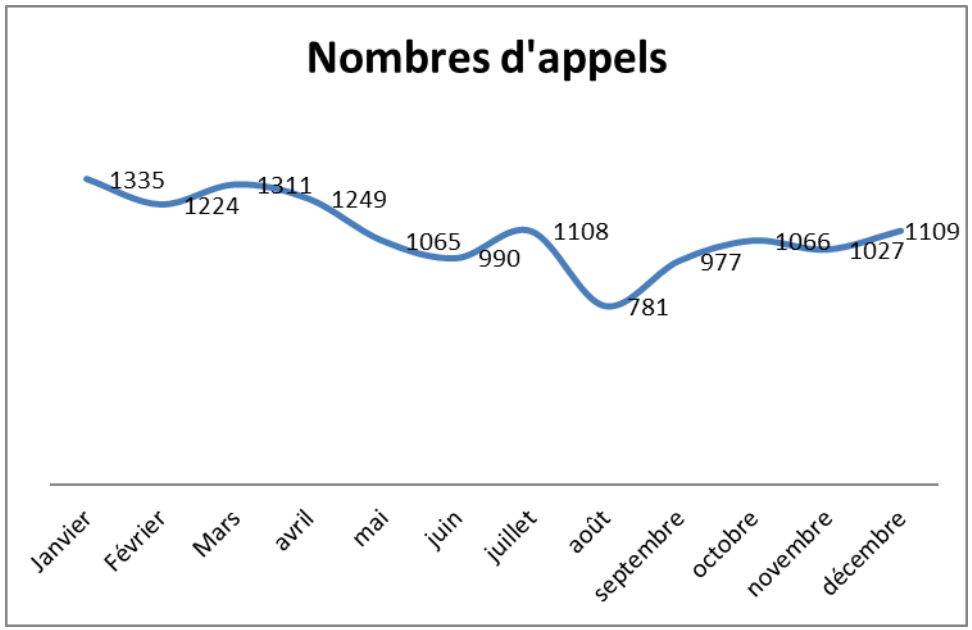

Cette année 2024 retrouve un nombre d'appel quasi équivalents à 2020. L'absence de places suffisantes n'y est pas étrangère, l'information circulant rapidement entre les solliciteurs. Le creux d'appels au mois d'août est une constante annuelle. Un nombre d'appels polluants en nette diminution (2489 en 2023 contre 1712 en 2024) pour une moyenne de 1100 appels mensuels.

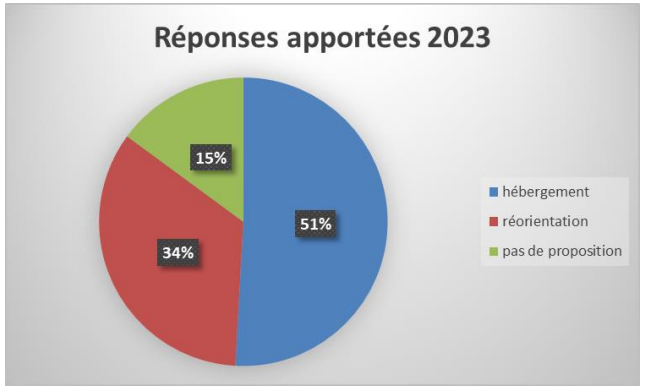

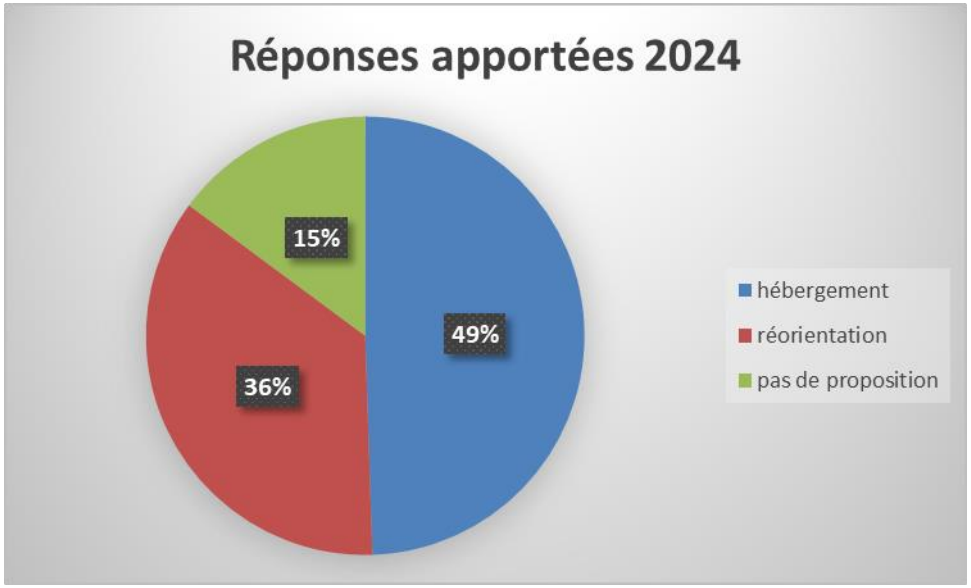

15% de refus de proposition d'hébergement en 2023 et 2024, ce pourcentage, en toute logique, indique qu'en l'absence de nouvelle place d'hébergement, ce nombre n'a pas de raison d'évoluer. Conjugué à un nombre d'appel en baisse du fait des non-recours et à la baisse des propositions d'hébergement de 3% du fait des situations qui se maintiennent plus longtemps en hébergement d'urgence, l'équation est simple à comprendre.

Les motifs de refus attente proposition Préfecture/Instance de régulation sont en très forte baisse du fait de l'organisation mise en œuvre conjointe entre Préfecture et OFI d'orientation des ménages. La fermeture des places en 2025 va faire défavorablement évoluer ce pourcentage.

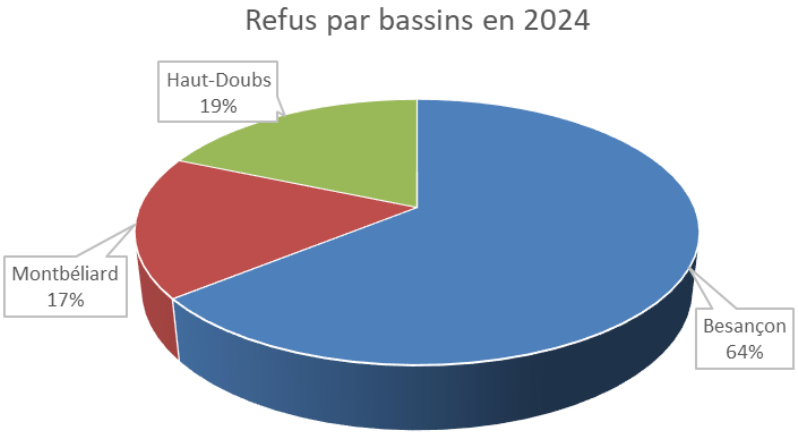

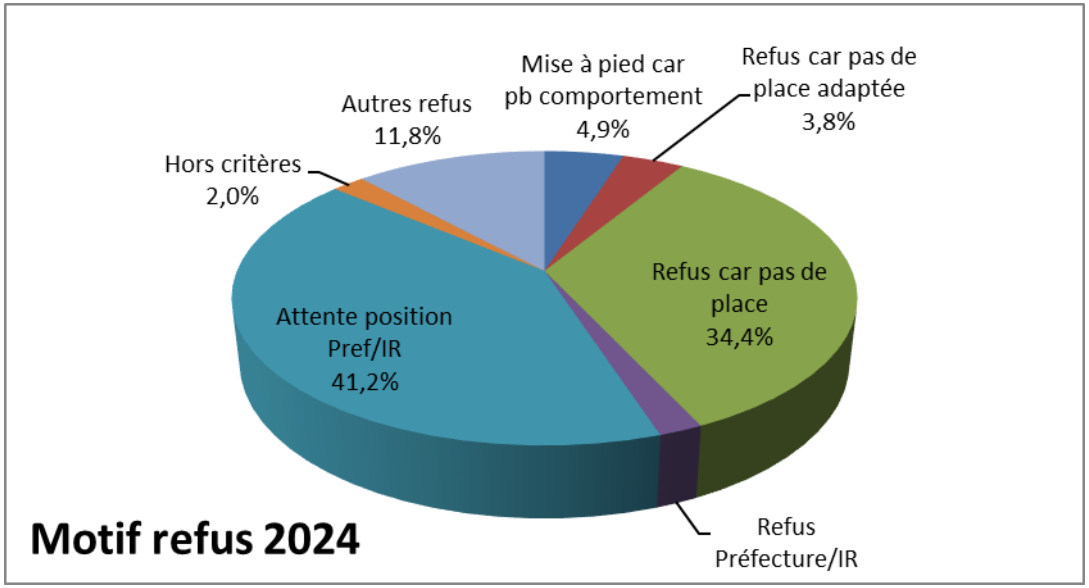

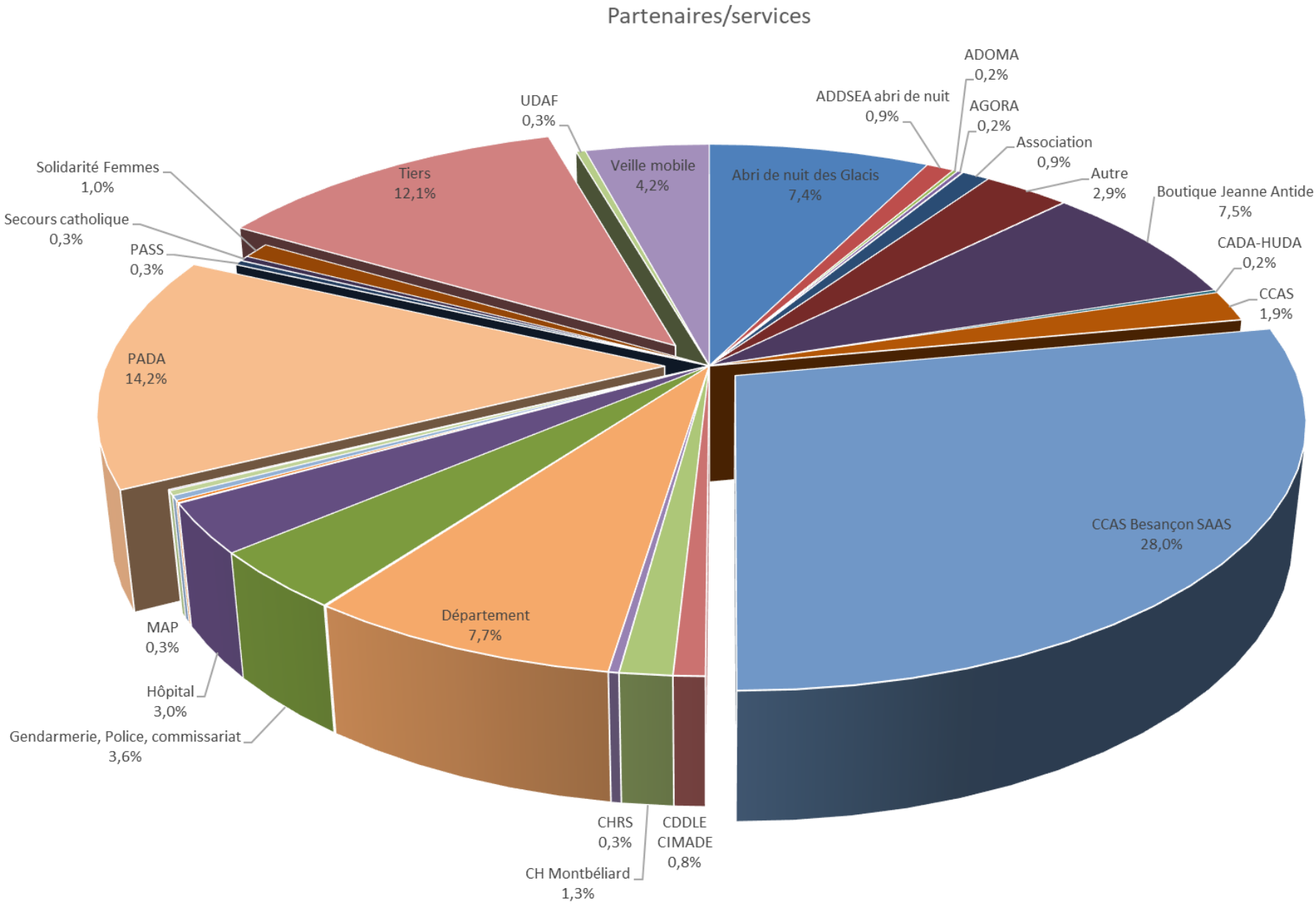

Les sollicitations par les CCAS (dont SAAS) et la veille mobile de Besançon, couvrent 39.6% des appels des partenaires. Les appels de la PADA maintiennent une demande à hauteur de 14.2%. Moins d'appels de tiers et du Département.

C'est l'abri de nuit de Montbéliard qui cumule le plus de mouvements, d'où le nombre d'orientations. L'abri de nuit Pasteur n'enregistre, en revanche, que peu de mouvements, le nombre de places étant très faibles, les personnes qui y émargent s'y maintiennent de peur de ne plus pouvoir y accéder. L'HU femmes vulnérables est aussi constamment sollicité.

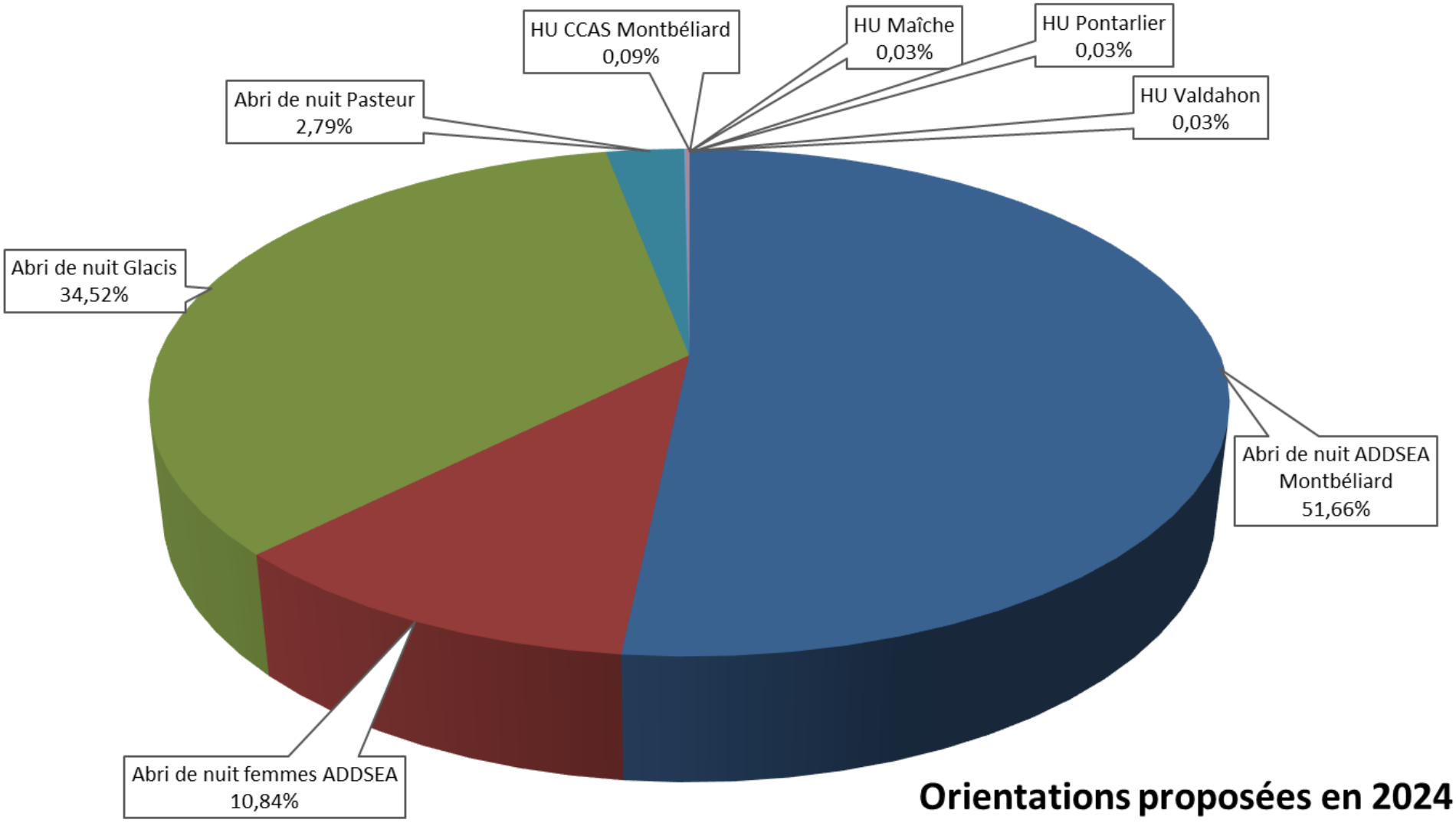

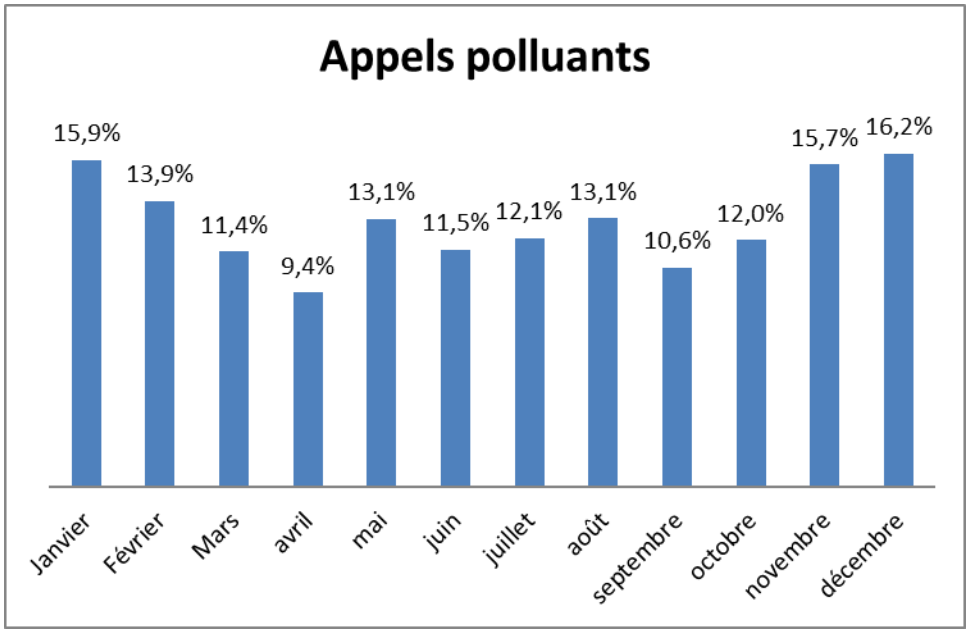

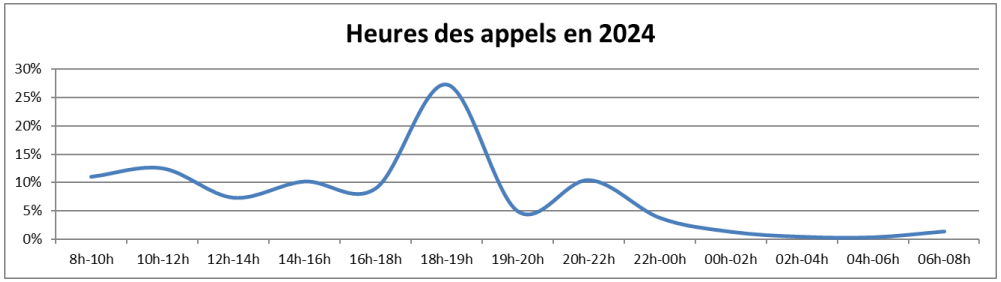

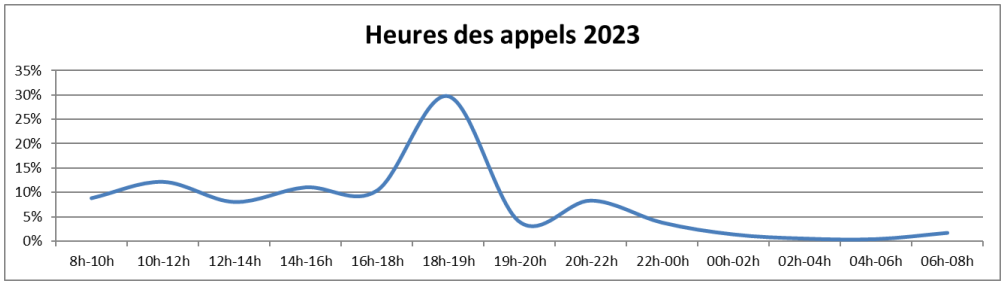

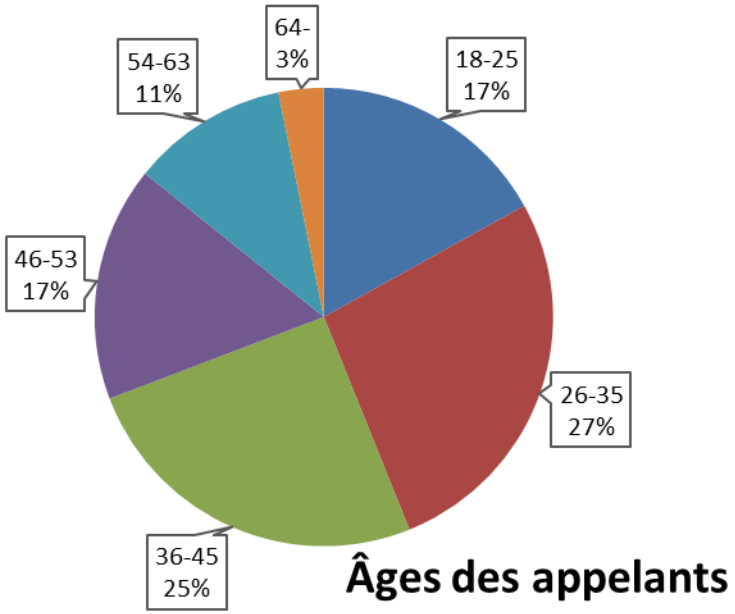

Conséquence de la pénurie de places, les écoutantes du 115 indiquent de plus en plus souvent aux appelants de rappeler à 21h30 dans la perspective éventuelle d'une absence imprévue. Ceci explique le sursaut de la courbe dans ce créneau horaire.

Il faut noter, pour 2024, l'augmentation des sollicitations des publics de 54 ans et plus, passant de 7 à 14% !

H0, F0, C0 : Homme, Femme, Couple sans enfant
Hx, Fx, Cx : Homme, Femme, Couple x enfant(s)

2024 montre encore l'augmentation des sollicitations par des femmes, seules notamment par une augmentation de 2% de la demande. L'ouverture de l'hébergement d'urgence pour femme vulnérable montre sans conteste son utilité. La demande des hommes est toujours majoritaire, pour quasiment les deux tiers. L'offre d'abri de nuit pour les couples est absente dans le Doubs

Solliciteurs 2024

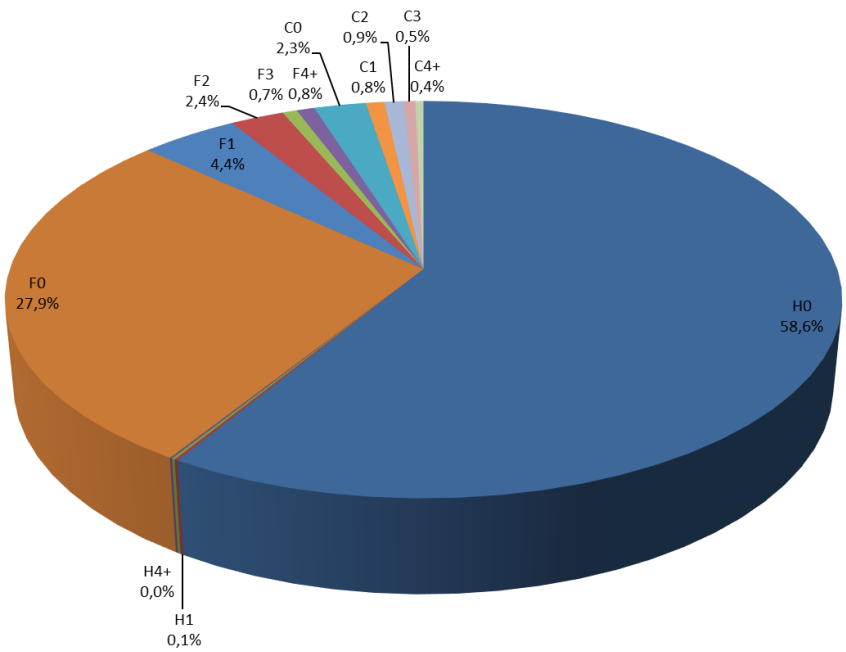

Refus par catégorie de public 2024

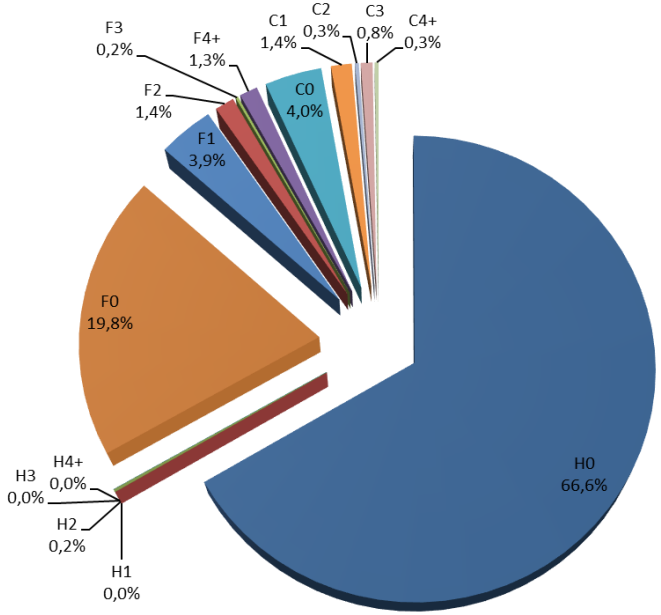

Forte augmentation du pourcentage des refus pour les hommes seuls, la demande étant supérieur à l'offre. Il fait un bond de 5%.
Si le refus pour les femmes diminue de 3%, il demeure que ce nombre de refus est trop important.
La baisse du nombre de refus pour l'hébergement des couples avec ou sans enfants n'est pas suffisamment significative au regard du nombre d'appels pour ces configurations (542 appels en 2024)

Les données concernant le statut administratif des personnes hors Union Européenne qui sollicitent le 115 passent de 24% à 17% en 2024.

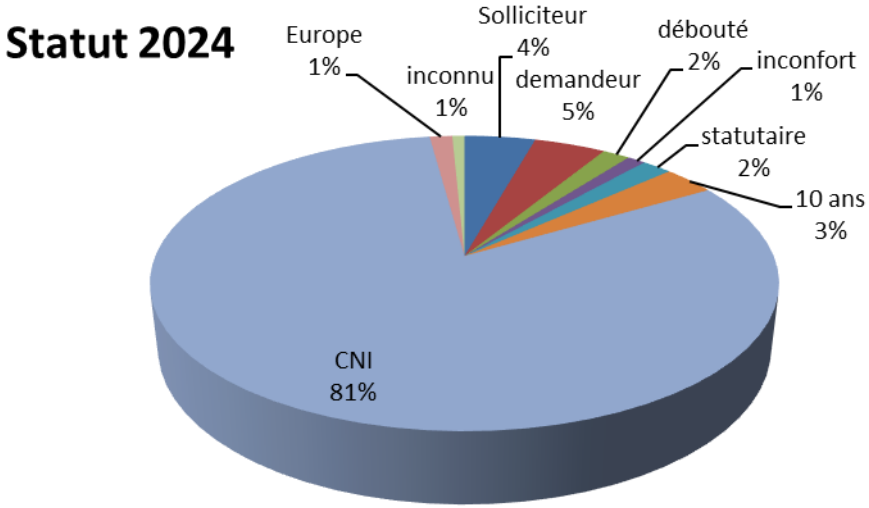

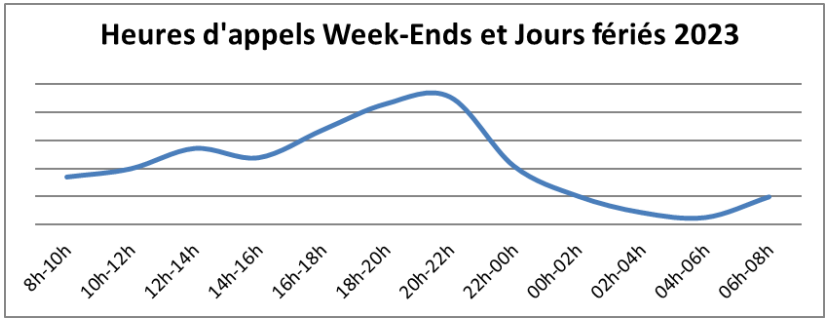

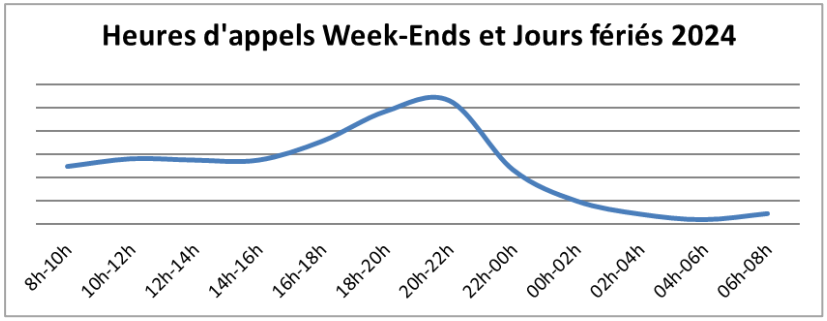

Les appels se centrent plus particulièrement entre 18h et 22h du fait de l'habitude que prennent les appelants qui n'ont pas réservé leur place avant, viennent vérifier si une place s'est libérée.
Les équipes qui travaillent lors de ces temps ont dû répondre à 2461 appels soit 18.7% du total des appels au 115, une augmentation de 1.4%.

2. L’instance de régulation de la Préfecture (IR)

La réunion « Instance de régulation » de la Préfecture mise en œuvre en 2013 permet à tous les acteurs en lien avec les publics asile d’organiser les orientations en cohérence avec leur statut administratif.

Sont membres de cette instance : La Secrétaire Générale de la Préfecture, le Service SII (Service de l’Immigration et de l’Intégration), le Directeur de la DDETSPP accompagné d’une personne de son service, le Conseil départemental, la PADA, les trois opérateurs asile (ADDSEA, AHS-FC, ADOMA), l’OFII, le PRD, le CCAS de Besançon pour notamment la veille mobile, l’Accueil de jour Boutique Jeanne Antide et le SIAO/115.

Le compte-rendu est assuré par la DDETSPP à l’issue de chaque réunion. Il signifie les décisions officielles.

Le SIAO/115 participe à cette instance chaque semaine. Il présente les situations qui émargent dans le listing d’appels constitué d’une semaine sur l’autre. Il est à noter que, fin décembre 2024 ce sont 611 instances qui ont eu lieu depuis le démarrage.

C. L'Urgence

1. Généralités

Depuis le 1er janvier 2024, ce sont 1777 nouvelles entrées qui ont eu lieu sur un total de 1943 ménages, représentant 719 ménages uniques.
Au 31 décembre 2024, 142 ménages, 196 personnes dont 49 enfants sont hébergés dans les dispositifs.

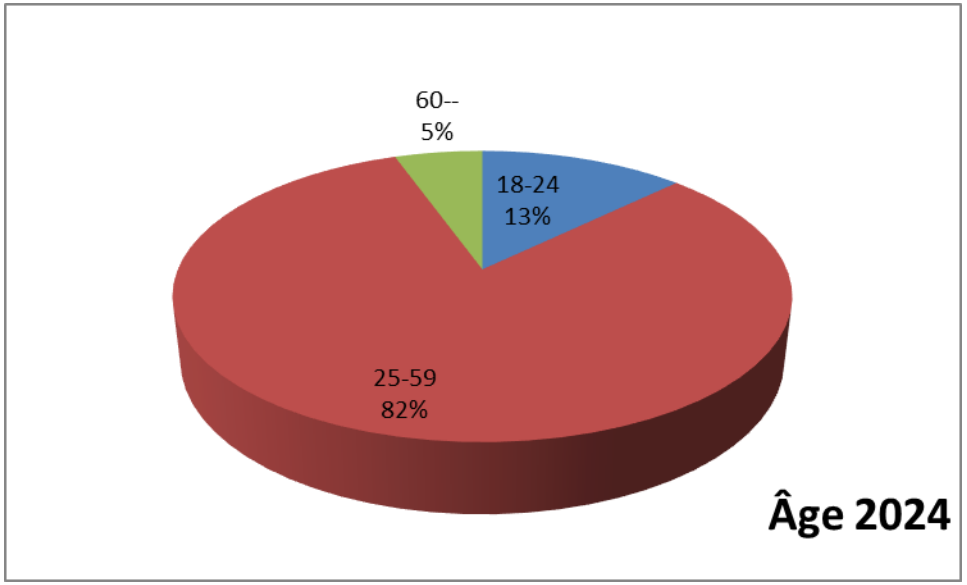

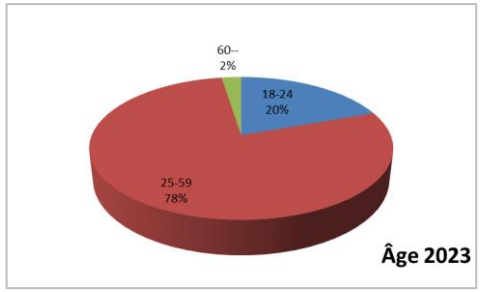

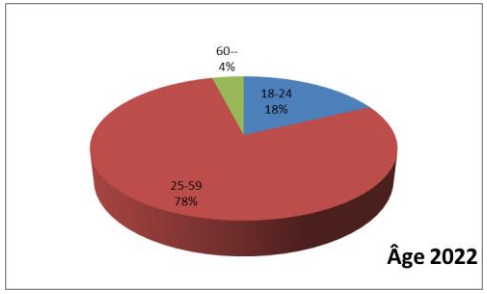

En lien avec les appels au 115, on peut constater l'hébergement en augmentation pour les publics de 60 ans et plus.

*L'hébergement des femmes seules est **toujours en augmentation**. Il représente désormais plus de 20%. Il arrive au 115 de refuser une orientation par manque de place.*

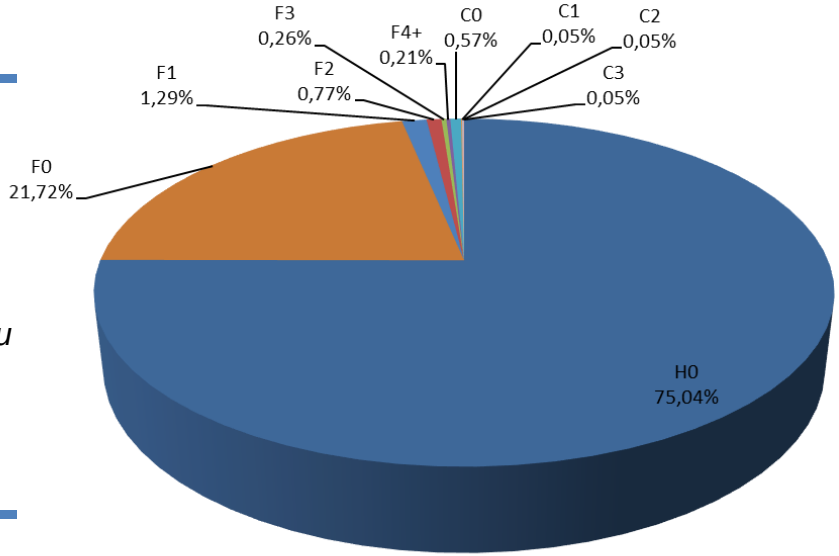

Ménages passés par HU 2024

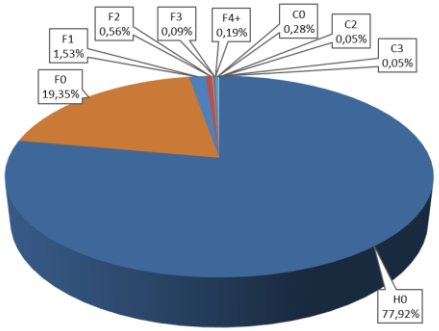

Ménages passés par HU 2023

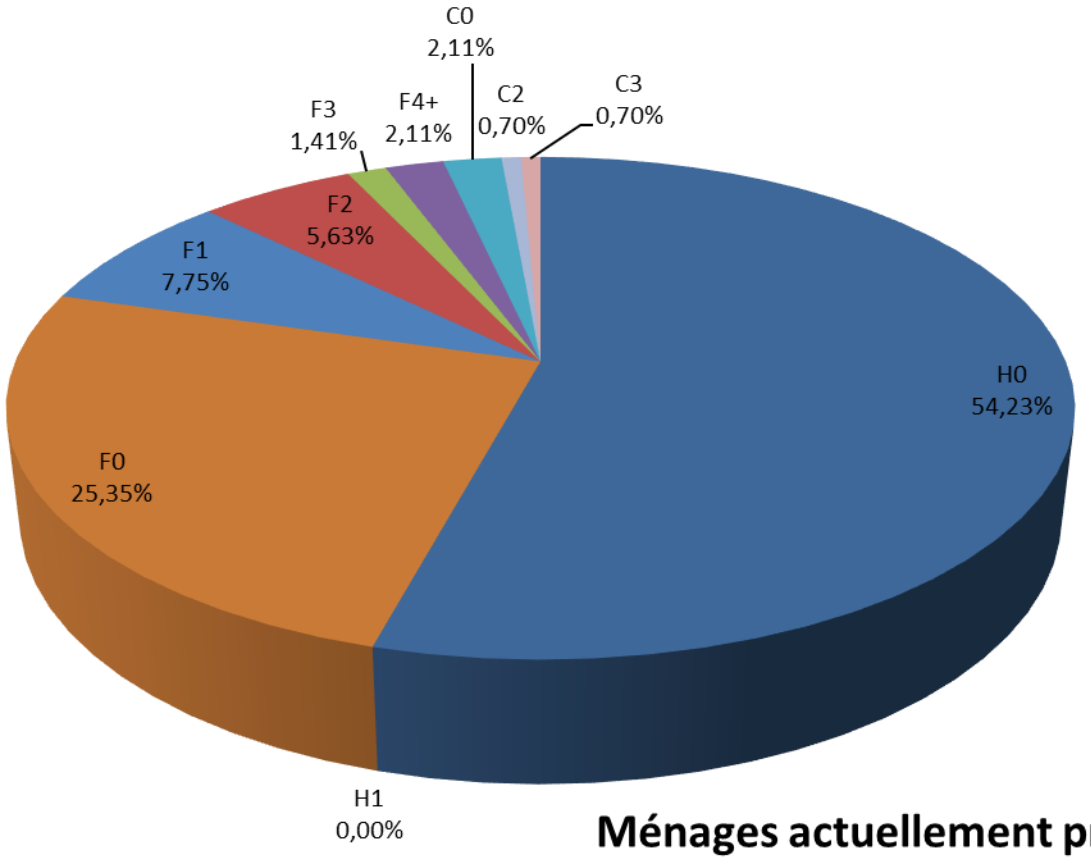

Ménages actuellement présents en HU 2024

La durée moyenne de séjour pour l'ensemble des publics accueillis en HU s'allonge. Ceci s'explique par l'augmentation de la durée de séjour en hébergement d'insertion, l'accès direct au logement pour les publics en hébergement d'urgence n'étant pas aisé à mettre en œuvre.

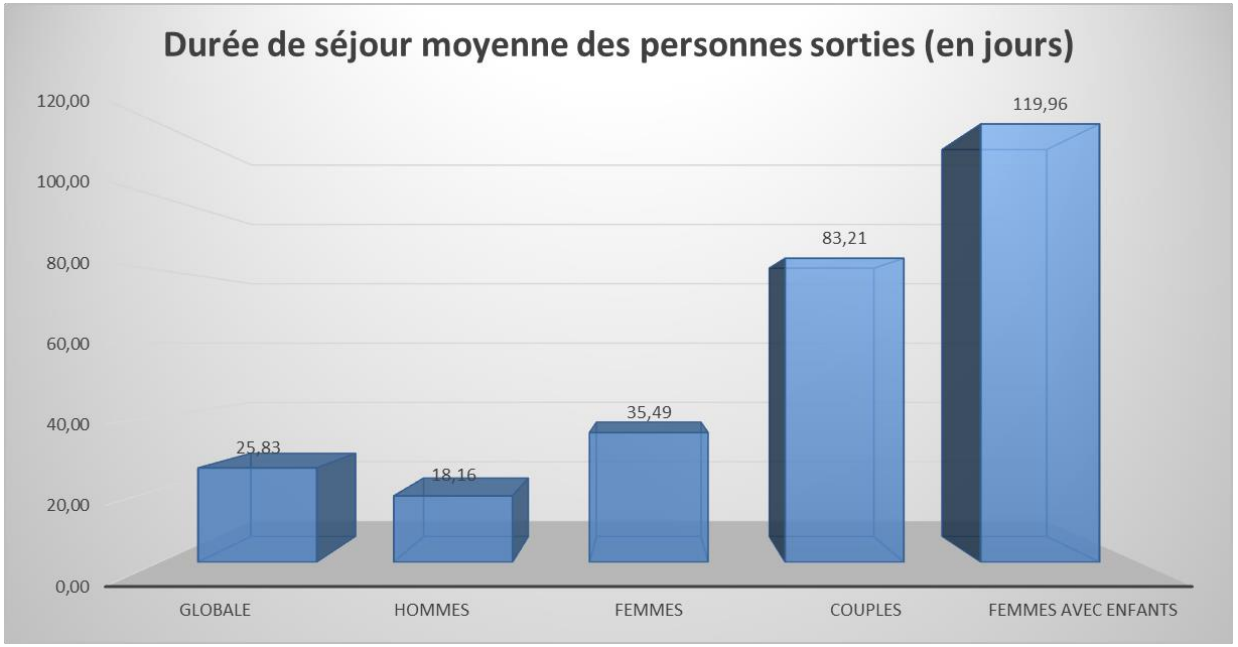

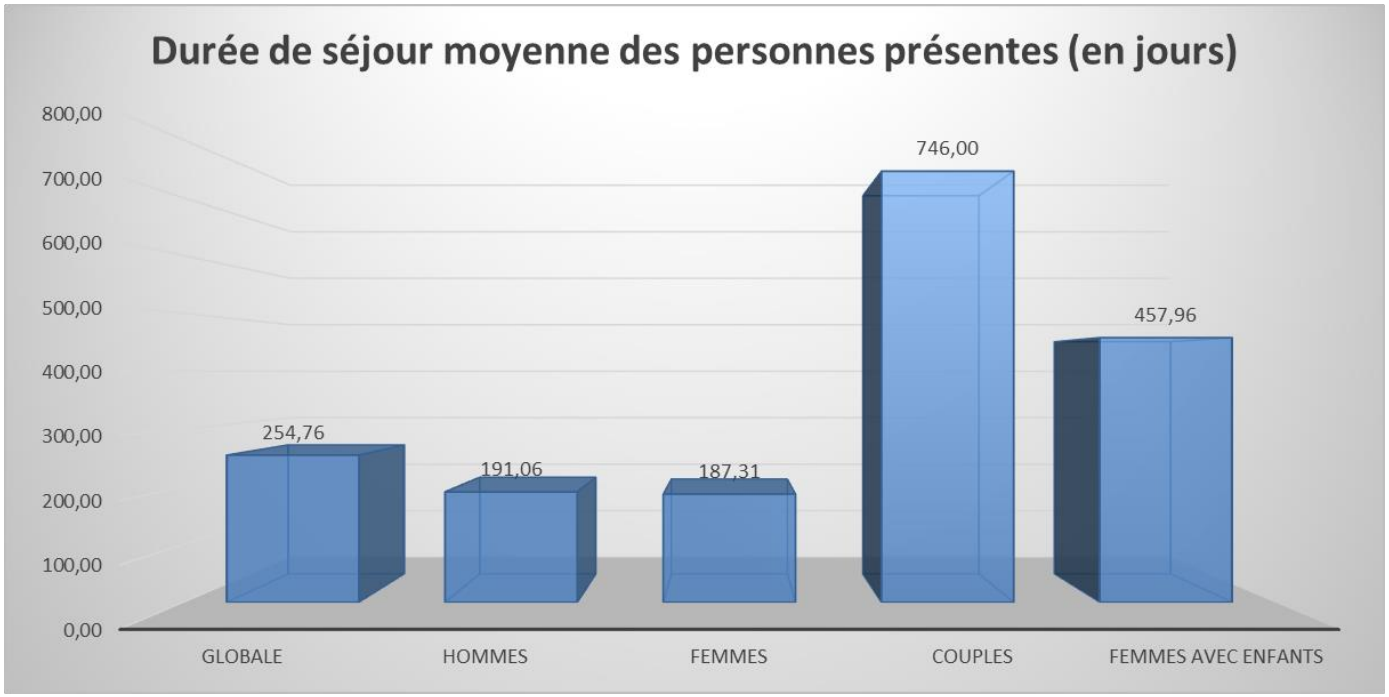

La durée globale de séjour repart à la hausse. Ceci est dû, comme déjà indiqué, au ralentissement des sorties depuis les autres dispositifs.
Il reste toujours des couples issus de l'asile, en hébergement long ; leur maintien fausse la durée de séjour. Les séjours longs des femmes avec enfant(s) sont régulièrement dus à une problématique de titre de séjour. Ces femmes sont entrées en HU dans le cadre des violences conjugales notamment.

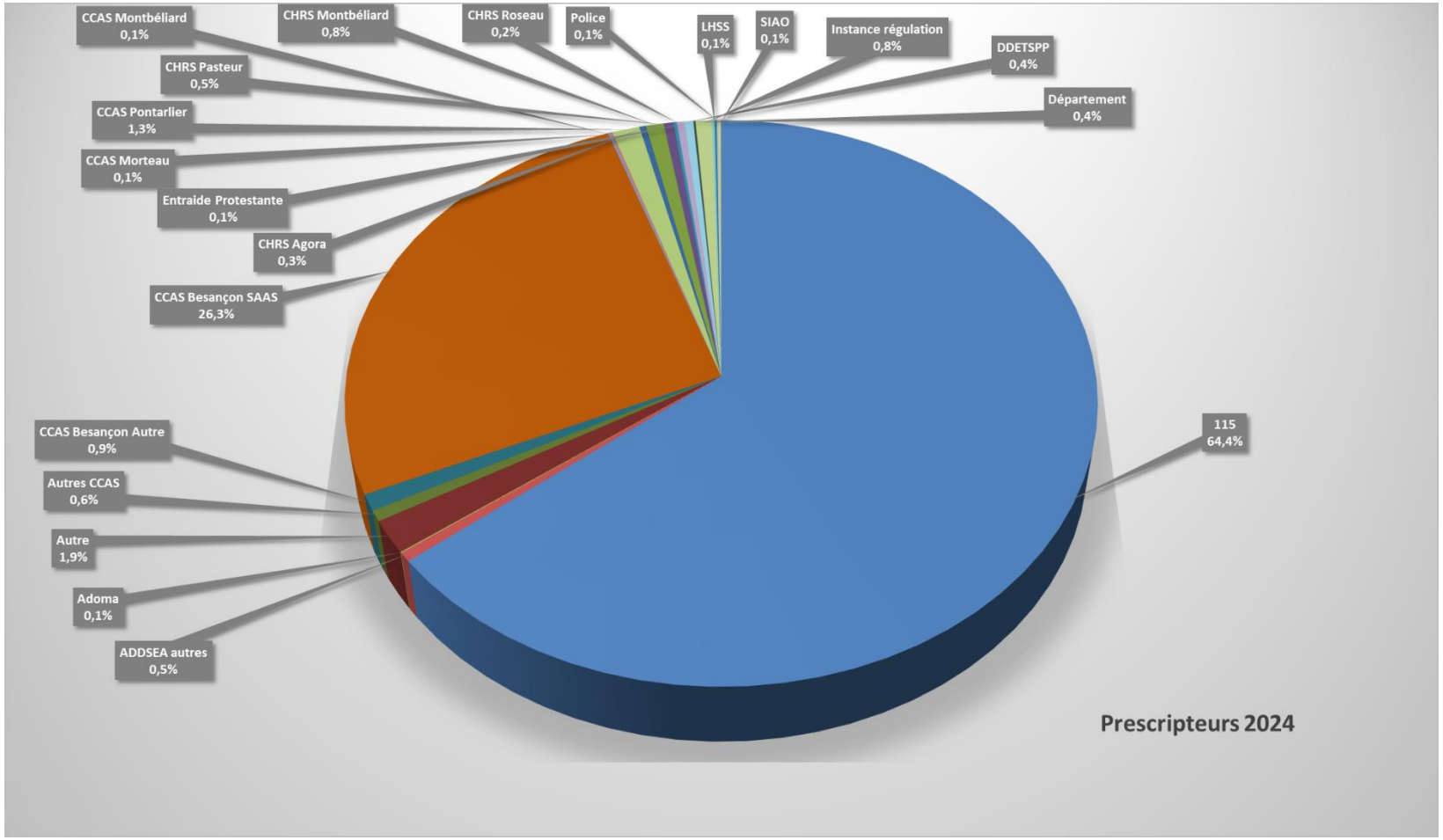

Les orientations sont sollicitées majoritairement par le 115 ce qui est cohérent avec cette mission qui oriente vers les abris de nuit.
Les sollicitations par les CCAS du Doubs, poursuivent leur augmentation par rapport à 2023 à hauteur de 29.3%.
Le pourcentage des ménages orientés vers l'hébergement d'urgence par l'Instance de régulation est en forte baisse du fait de l'organisation mise en œuvre entre les services de la Préfecture, de l'OFII et des gestionnaires d'hébergements ; Hélas, la fermeture des places d'hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile en 2025 risque d'inverser cette tendance ;
L'accueil d'urgence pour les femmes seules [hors victimes de violences] ouvert en 2023 est très sollicité. Ce dispositif sera régulièrement complet en 2024, les 10 places gérées conjointement par le SAAS et l'ADDSEA ne sont pas suffisantes.

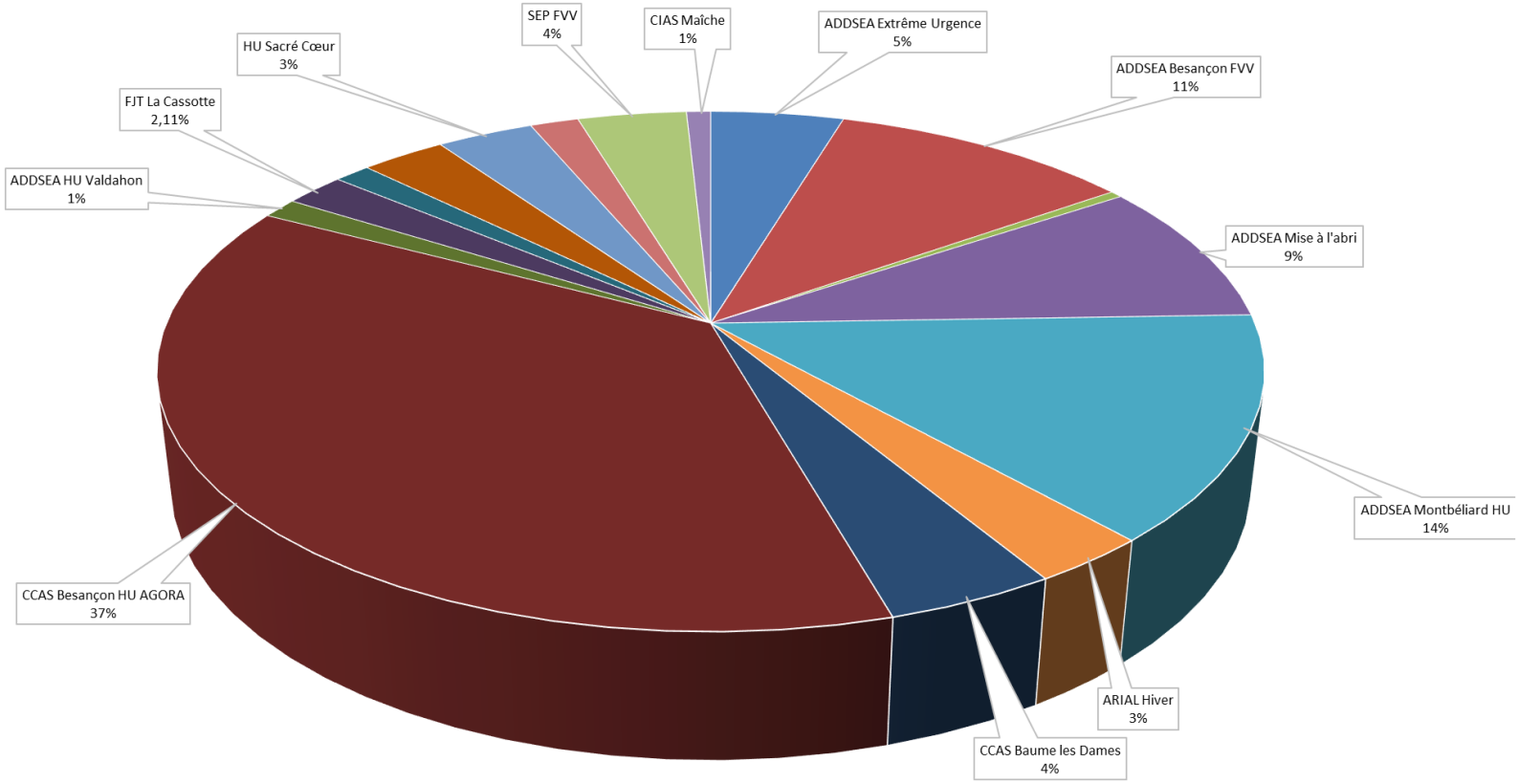

Activité des hébergements d'urgence en 2024

Le schéma ci-contre vous indique l'activité, les mouvements au sein des abris de nuits ; ces données sont bien sûr à regarder en fonction du nombre de places proposées par ces structures.
Il faut néanmoins observer le peu de mouvements à l'abri de nuit Pasteur. Le motif est indiqué en page ***23***

Activité des abris de nuits 2024

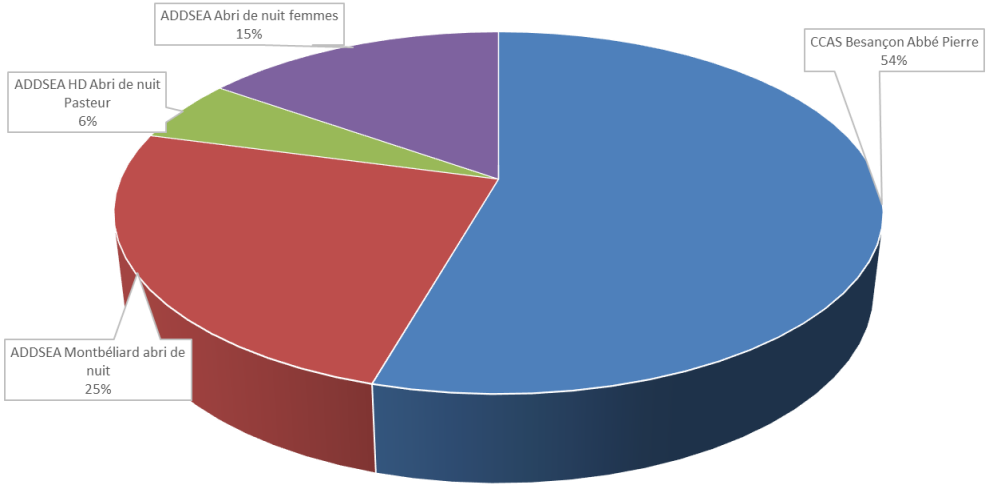

2. La solution hôtelière :

316 ménages, 461 personnes dont 1172 enfants ont émargé sur le listing des nuitées hôtelière en 2023.

Les chiffres à notre disposition nous indiquent :

Fréquentation de l'hôtel

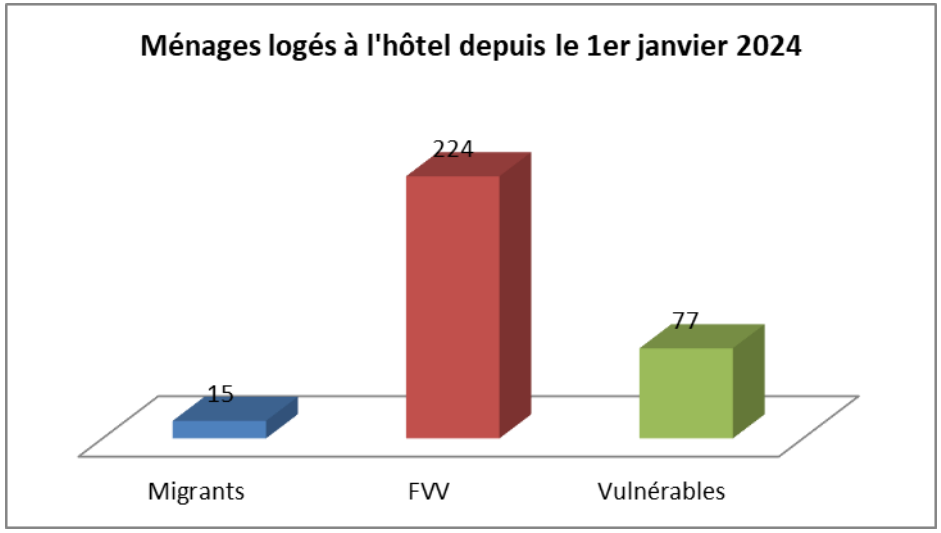

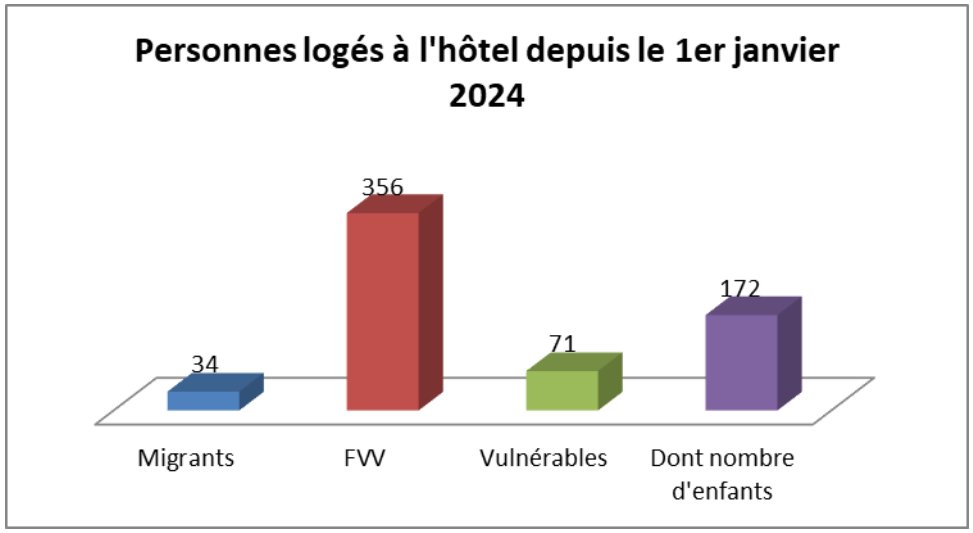

Durées de séjour et coût hôtelier

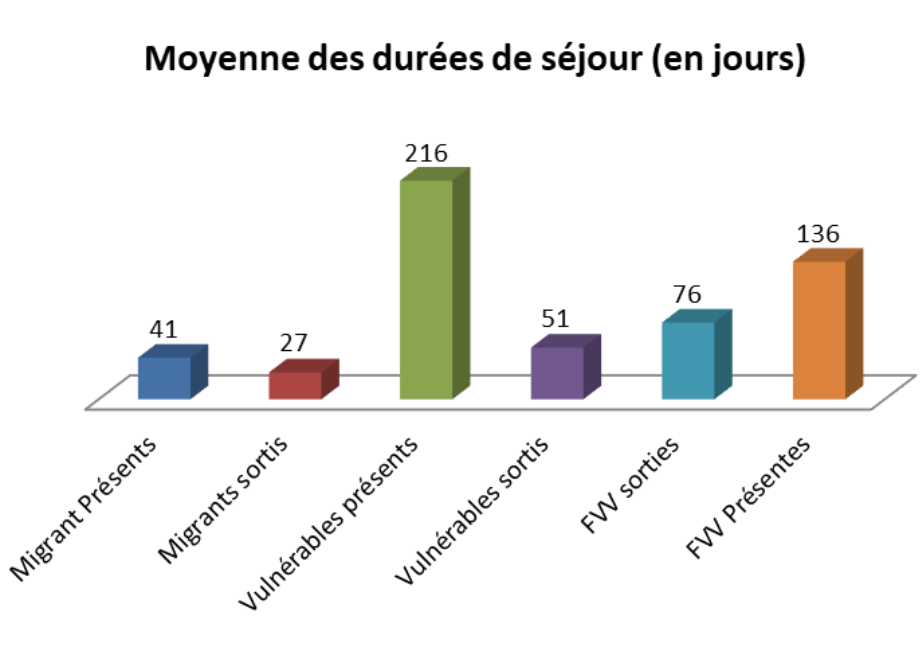

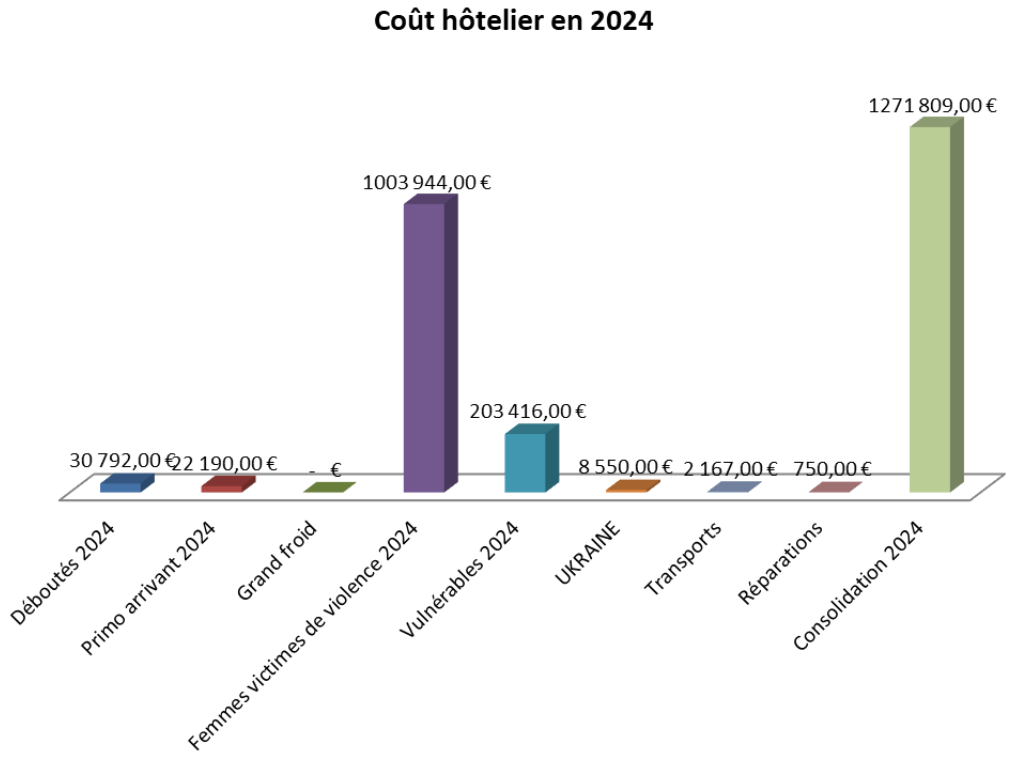

Si le coût hôtelier diminue légèrement en 2024, il explose pour les femmes victimes de violences avec une augmentation de 46.8% !!
*La durée **moyenne** de séjour à l'hôtel des femmes victimes de violences **s'allonge de 30 jours** du fait de la saturation des dispositifs d'hébergement*

3. **Le plan grand froid :** Pas de plan grand froid déclenché en 2024.

D. Les femmes/hommes victimes de violences (PVV : Personnes Victimes de Violence)

Les orientations de personnes victimes de violences à l'hôtel ont été constantes en 2024. Comme chacun le sait désormais, la solution hôtelière, si elle bénéficie d'une réactivité nécessaire, n'est pas une réponse adaptée à cours termes. Le séjour à l'hôtel, dès lors qu'il se prolonge, provoque régulièrement un retour au domicile ou pour une autre destination que les personnes hébergées ne nous indiquent pas.

- 891 sollicitations au 115 pour 249 personnes uniques dont 20 hommes.
- 35 femmes ont pu être orientées directement vers les dispositifs d'hébergement d'urgence.
- Seulement 35 femmes ont pu accéder aux dispositifs d'insertion, soit dans l'urgence via la convention FVV (10 directement à la suite de l'hôtel via le 115), soit à la suite d'une demande SIAO insertion.

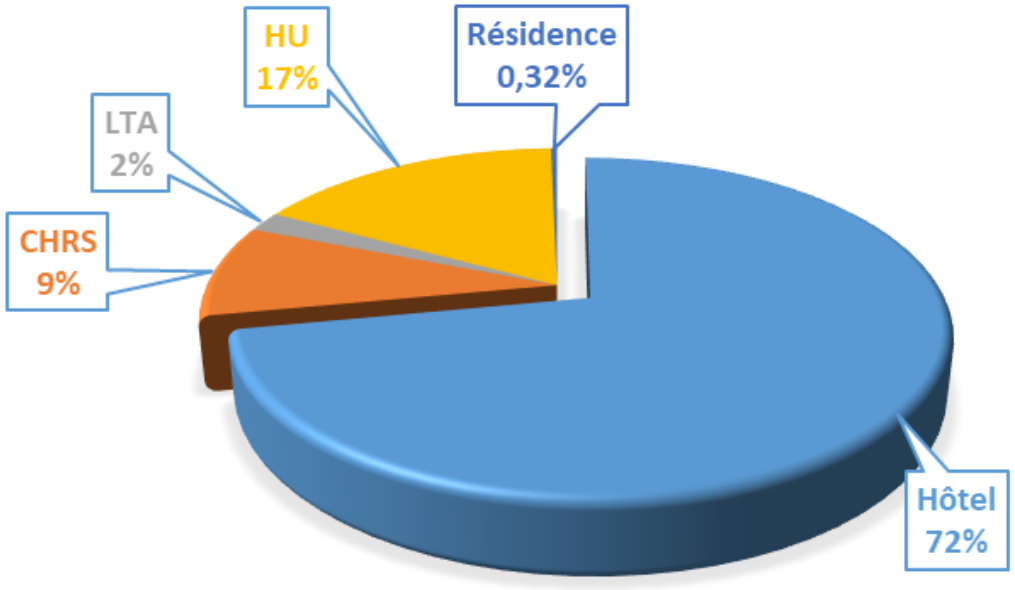

HÉBERGEMENT PVV 2024

La convention FVV signée en 2013, permettant l'orientation directe des personnes victimes de violences en structure d'insertion est actuellement plus complexe à mettre en œuvre du fait du manque de place disponible. La diminution de 10 places de CHRS à Montbéliard (structure qui permettait régulièrement d'éviter le passage par l'hôtel) freine ce mode de fonctionnement que nous avons connu efficient. Il serait donc précieux de la réinterroger. Comme le schéma ci-dessous l'indique c'est la solution hôtelière qui reste la seule option immédiate d'orientation des victimes de violences.

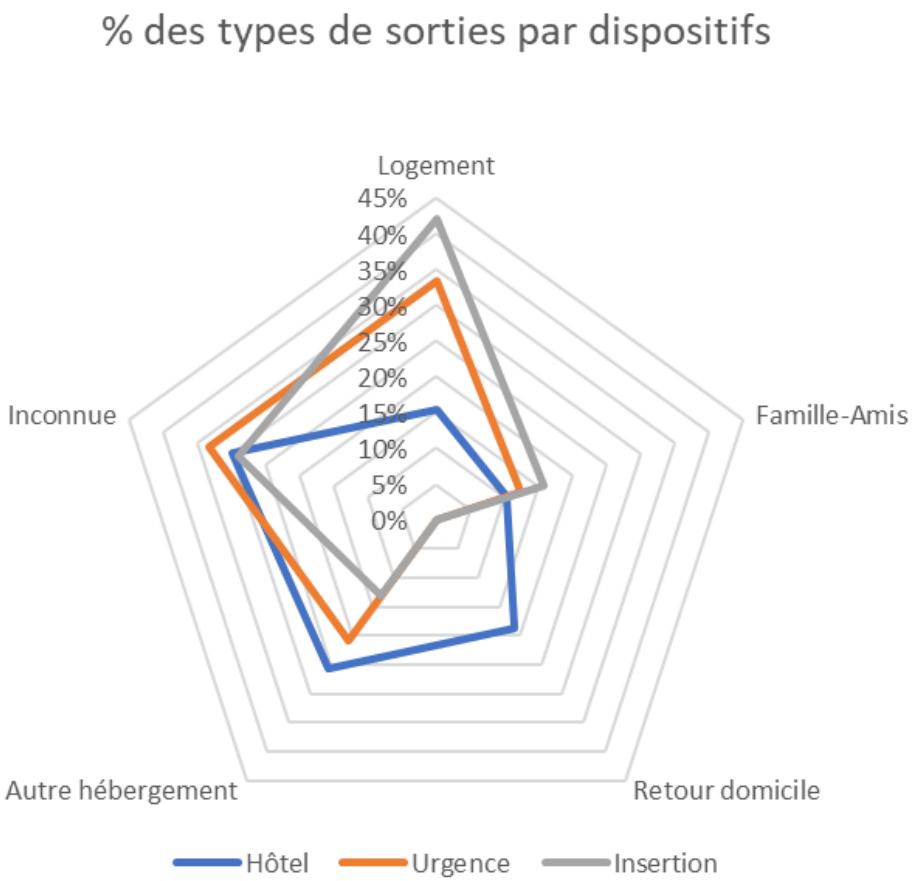

Plus que le nombre de personnes sorties vers le logement ou vers d'autres solution, le pourcentage de sorties au prorata du nombre permet de mieux observer à quel point l'accompagnement permet l'accès au logement des personnes victimes de violences. Le retour au domicile se fait, cette année, uniquement depuis l'hôtel même si, comme chaque année, on peut supposer qu'un certain nombre de personnes a choisi cette solution dans la rubrique « inconnue »

E. Le public « jeunes » 18-25 ans

L'hébergement d'urgence a hébergé 280 personnes de 18 à 25 ans en 2024. 9 de ces jeunes qui sollicitent une place en hébergement d'urgence en 2024 ont les statuts suivants : 5 statutaires, 1 en protection subsidiaire, 3 porteurs de titres « 10ans ».

1543 demandes au 115 pour les jeunes de 18 à 25 ans. Ces jeunes se déclarent à la rue lors des appels pour 65.7% d'entre eux. 25.3% sont orientés en abri de nuit. 5.6% des moins de 25 ans n'obtienne pas d'orientation par manque de place disponible.

S'agissant de l'hébergement d'insertion, le SIAO a suivi 345 dossiers (362 en 2023) dont 196 nouvelles demandes (242 en 2023). La proportion des demandeurs de moins de 18 à 25 ans en 2024 constitue 19.7% (24,7% en 2023) de la demande d'insertion.

33.7% (en baisse) de ces jeunes sont sans ressource rendant incontournable l'orientation en CHRS (43.9%), 7.1% sont sous CEJ. 18.9% ont un salaire.

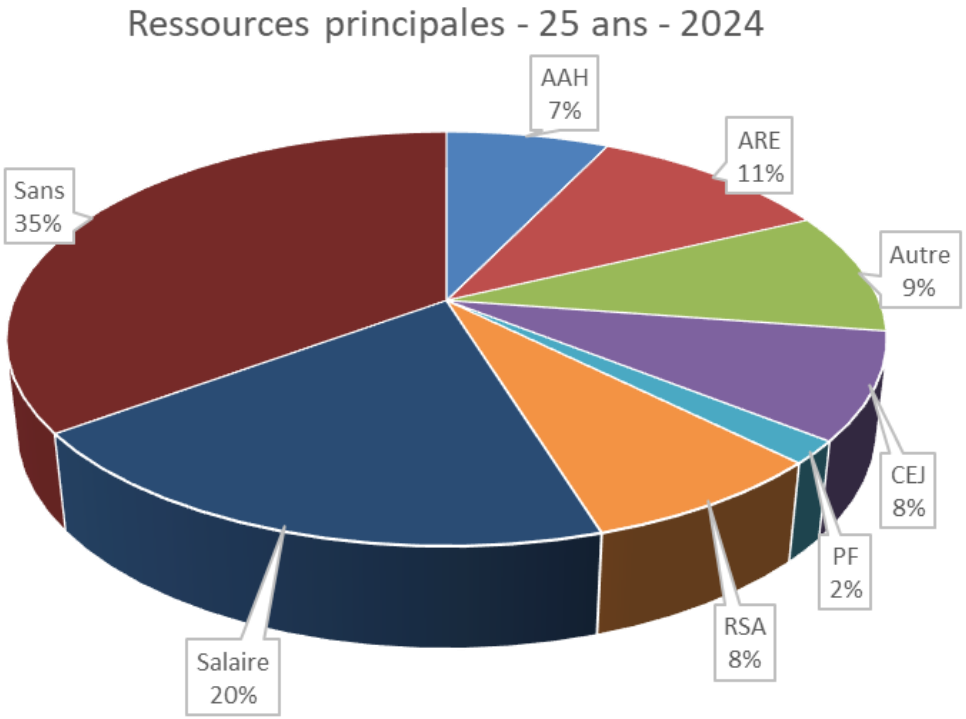

F. L'Evaluation

La troisième mission des SIAO définie par la loi ALUR est la suivante : « *Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, et/ou médicale et/ou psychique des personnes ou familles sans domicile fixe, de traiter équitablement leurs demandes et de leur faire des propositions d'orientation adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire* ».

1. Mise en œuvre au sein du SIAO du Doubs

Les évaluations des situations qui le nécessitent se décomposent en plusieurs axes :

1. L'évaluation des personnes victimes de violences orientées à l'hôtel.
   Une rencontre est systématique avec ces personnes sous 24/48 heures afin qu'une orientation puisse être réfléchie, que ce soit vers un service social, une structure, un autre type d'intervention. Cette rencontre est triple : première rencontre au titre des besoins « primaires », se nourrir, soins d'hygiène, perspective du séjour. Une deuxième rencontre avec Solidarité Femmes lorsque la personne y consent, au titre des démarche vis-à-vis des violences subies. Le cas échéant une troisième rencontre avec le service logement du SIAO si la situation a été évaluée comme pouvant accéder directement au logement. Le cas échéant et en fonction du besoin une demande d'accompagnement AVDL sera sollicitée auprès de l'ADDSEA.
   Le SIAO a signé une convention avec l'ADDSEA AHL à Montbéliard et le CCAS de Pontarlier afin qu'une évaluation sociale puisse être faite lorsqu'un ménage a fait appel au 115 sur ces territoires.

2. L'évaluation de situations étudiées en commission SIAO et pour lesquelles la commission souhaite que le SIAO, parfois en compagnie du Conseil Départemental, étudie cette demande avec la personne concernée sous l'angle d'une recherche de solution d'hébergement ou de logement.

3. L'évaluation de situations, sur sollicitation de partenaires, avant passage en commission ou pour avis – si nécessaire – afin que puisse être déterminé le besoin du ménage au regard de l'hébergement ou du logement

2. Le CCAS de Pontarlier :

BILAN D'ACTIVITÉ 2024

Mission d'Accompagnement Social du CCAS de PONTARLIER

MISE EN ŒUVRE DU SERVICE INTEGRÉ D'ACCUEIL et D'ORIENTATION (SIAO)

Conventionnement avec ADDSEA
Première évaluation 115

Bilan à destination de :
- SIAO.
- ADDSEA

a. Organisation de l'accompagnement effectué par le CCAS :

Le CCAS de Pontarlier est missionné et financé pour réaliser la tâche de **« première évaluation sociale au titre d'une sollicitation 115** » en lien avec la Convention Etat / GCS25, avec une délégation accordée par l'ADDSEA.

Pour rappel, le CCAS accompagne les personnes âgées de plus de 50 ans sans enfant à charge et/ou les SDS/SDF sur la ville de Pontarlier.

Le pôle Précarité et Urgences Sociales du CCAS, composé d'un travailleur social et d'un agent social, adapte tous les jours son accompagnement en fonction de la situation de l'usager. Il favorise les passages dans les lieux d'hébergement d'urgence et dans la rue afin **« d'aller vers »** les usagers et rompre l'isolement que crée

une situation de grande précarité lié à l'absence de solution de logement/ hébergement.

La fonction de « première évaluation » est assurée par un travailleur social diplômé d'Etat.

b. Détail de la mission d'accompagnement social

La mission d'accompagnement au sein du Pôle Précarité Urgence se décline en quatre grandes actions :

Rencontrer Evaluer Orienter et Accompagner Relayer et Veiller

Le travailleur social se doit lors du premier rendez-vous d'évaluer l'urgence de la situation concernant l'absence de logement et l'aide alimentaire. Si besoin et si les places le permettent, le travailleur social oriente les personnes vers les structures d'hébergement via le 115 en fonction de leur situation (Abri de nuit, Auberge de Jeunesse ou Hôtel).
Les personnes rencontrées et accompagnées dans le cadre de l'évaluation se trouvent pour **90% des cas en situation de grande précarité.**

Dans un second temps, comme tout public cible du CCAS, les personnes orientées seront accompagnées dans le domaine budgétaire, administratif, de l'insertion social et professionnelles, orientées vers des structures de soin…

Dans le cadre des missions qui sont confiées au référent « évaluation 115 », l**a connaissance des partenaires est essentielle** pour :
- assurer une bonne orientation des demandeurs
- connaître les interlocuteurs, leurs missions et leurs façons de travailler de manière à offrir aux usagers une cohérence dans les parcours et les propositions.

Les réponses apportées dans le cadre de la mission de première évaluation sociale doivent être rapides d'où l'intérêt de bien connaître l'ensemble des partenaires pour savoir comment les solliciter en urgence. Ces échanges permettent d'avoir une vision plus globale des problèmes que rencontrent l'usager et ce, toujours dans l'optique de lui proposer une orientation la plus adaptée possible.
Le pôle Précarité et Urgence Sociales du CCAS doit se tenir en permanence au fait des évolutions des dispositifs et des changements de fonctionnement des différents services.

c. Les types d'hébergements

A. La rue

Le public SDF est majoritairement masculin, âgé entre 25 et 40 ans. Pour l'année 2024, 11 femmes SDF ont été accompagnées par le CCAS. La plupart de ces femmes sont âgées de moins de 40 ans et 5 d'entre elles sont accompagnées en binôme avec la Mission Locale. Contrairement à l'année précédente où les femmes étaient principalement hébergées chez des tiers, elle se retrouvent cette année dans des squats ou à la rue. Ce qui prouve les limites de l'hébergement.
Une majeure partie des personnes sont de nationalité française mais peu sont natifs du Doubs. Durant l'année 2024, 4 personnes rencontrées étaient de nationalité européenne.

Certains SDF dorment en lisière de bois, mais le point de rencontre reste majoritairement le centre-ville de Pontarlier.
Cette année, une seule femme SDF possédait un chien contrairement à l'année 2023 où 9 personnes étaient accompagnées d'un animal. Comme aucun centre d'hébergement n'accepte les animaux sur le secteur de Pontarlier, le CCAS en partenariat avec la fourrière municipale propose la prise en charge du chien pour la nuit.

B. L'hébergement d'urgence

Durant la période hivernale, le nombre de place à **l'Abri de Nuit Pasteur** est de 8 places (6 places hommes et 2 places femmes). Cette année nous remarquons plus de mouvement sur les places femmes même si elles sont généralement toutes occupées à 100%.
Le partenariat avec **l'Auberge de Jeunesse** de Pontarlier a été renouvelé pour la trêve hivernale 2024 avec la possibilité d'accueillir 3 personnes en même temps si elles possèdent un contrat de travail et qu'elles n'ont pas d'addictions. Cet accueil requiert une participation financière de 50 euros par semaine. Cet année 5 personnes ont été orientées à l'Auberge de Jeunesse avec le constat suivant que ce sont généralement les addictions et non l'emploi qui entravent l'accès à ce dispositif.
Il est à noter que le public ne pouvant pas être orienté à l'auberge se réfugie généralement dans sa voiture.

C. L'hébergement chez un tiers

Il est plus difficile de mettre en place la relation d'aide avec les personnes hébergées. Elles sont généralement logées de manières ponctuelle, clandestine et au sein de familles dont la situation est également instable voire précaire. Lorsque l'hébergement n'est pas familial, il dure généralement moins de trois mois. En effet, ces personnes alternent souvent avec des passages à la rue.

Pour conclure, comme chaque année, certains ménages n'ont pas souhaité intégrer une structure d'hébergement d'urgence. Cette année, 10 refus sont comptabilisés soit la moitié moins qu'en 2023. Pour la majorité, le refus est dû au modèle d'accueil collectif et la crainte de rencontrer des personnes ayant des addictions. Pour d'autres, ce sont d'anciennes expériences en abri de nuit qui influencent ce choix.
La diminution des refus peut également s'expliquer par la présence d'un travailleur social en journée à l'abri de nuit. Cette présence semble sécuriser les ménages, avec un côté cadrant et soutenant pour les personnes accueillies.

d. Typologie et spécificité du public

	2022	**2023**	**2024**
Nombre de situation pour qui le CCAS a appelé au moins une fois le 115	*88*	**41**	**69**
Appel 115 par les usagers	*7*	**15**	**25 (8 femmes, 15 hommes, 4 appels pour demande de renseignements)**
Refus de mise à l'abri	*8*	**24**	**10**
Passage à l'auberge	*12*	**3**	**4**
Femmes Victimes de Violences à l'hôtel et évalué par le CCAS	*8*	**11**	**4**
Personnes avec chien	*7*	**9**	**2**
Ressortissants européens	*6*	**5**	**2**
Hébergé chez un tiers	*21*	**11**	**11**
Sans solution	*15*	**31**	**28 dont 7 dans un squat**

Les situations des personnes SDF-SDS sont souvent catégorisées comme étant « complexes ».
Parmi ces situations, le CCAS relève ces dernières années trois différents types de profils :

- **Des personnes en errance depuis de nombreuses années** et qui font régulièrement appel à l'hébergement d'urgence.
- **Des personnes sous mesure de protection**, pour lesquelles la gestion d'un logement est source de difficultés.
- **Des personnes qui sont à la frange du social et du médico-social en errance depuis de nombreuses années**.
- **Des personnes sortant d'incarcération**. Ces situations sont très prenantes pour l'équipe sociale car les sollicitations sont nombreuses, répétitives et parfois même menaçantes. Dans la majorité des cas, ces personnes ont une bonne connaissance des dispositifs existants mais ces derniers ne correspondent pas à leur attentes/demandes. Pour autant, elles exigent très régulièrement un traitement immédiat de le leur demande, ce qui est le plus souvent incompatible avec les fonctionnements du CCAS et du 115. Il est à noter qu'une fois en liberté, les personnes sortant d'incarcération n'ont pas toutes un suivi et des obligations judiciaires.

A Pontarlier, cette année 2024 fut marquée par le départ de 5 personnes en errance depuis de nombreuses années sur le secteur de Pontarlier. Nous remarquons que ces décès ont eu un impact sur le comportement des personnes SDF restant à Pontarlier. En effet, les personnes décédées étaient identifiées de tous, elles

avaient instauré des « règles de rue » et plus précisément, veillaient au respect des acteurs et travailleurs sociaux. Pour les SDF les plus anciens, ces départs ont chamboulé leurs consommations. 4 d'entre eux ont repris un suivi au CSAPA et envisagent intégrer des structures d'hébergement de type CHRS ou maison relais.
Il est à noter que le public SDF est de plus en plus jeune. Ces derniers consomment différents toxiques autres que l'alcool et ne parviennent pas à se stabiliser dans aucun dispositif. Les consommations de substances « nouvelles » ne cessent d'augmenter le climat d'insécurité chez les travailleurs sociaux.
Tout comme les années précédentes, **les manques de solution pour les personnes SDF-SDS sont criants sur le territoire pontissalien. Il est également difficile d'envisager une sortie pour les ménages en hébergement d'urgence**. En effet, les délais d'attente sont longs, avant d'accéder à un hébergement d'insertion ou à un logement social. En cette fin d'année 2024, 28 ménages (32 personnes) sont en attente d'entrée en CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), LTA (Logement Temporaire Accompagné), RS (Résidence sociale) et RA (Résidence Accueil).

Pour conclure, ce contexte peut amener un découragement des personnes ainsi qu'une embolisation des dispositifs.

e. Les projets réalisés 2024 :

Le travailleur social repère qu'il est impératif d'accompagner les personnes SDF autour d'un projet commun aux professionnel(le)s intervenant dans la situation. Malgré une absence de régularité, la présence de troubles psychiatriques et d'addictions chez les personnes accompagnées, le travail partenarial permet la mise en place d'un accompagnement global, de maintenir le lien avec les professionnel(le)s et de rompre l'isolement social.
C'est pourquoi le CCAS pérennise un travail en étroite collaboration avec les partenaires (CSAPA, Travail et Vie, ADDSEA, CMP et Croix-Rouge) en réalisant un temps de coordination mensuel.

Cette année, le CCAS a impulsé la mise en place de maraudes partenariales chaque mardi. Un binôme se rend donc à la rencontre du public SDF dans les rues de Pontarlier. Le double regard institutionnel permet de renforcer la cohésion partenariale mais aussi de montrer aux personnes qu'une équipe pluridisciplinaire est présente. Elle a pour objectif d'éviter les ruptures en apportant une solution la plus adaptée possible grâce à une prise en charge médico-psycho-sociale.
Sont présents lors de ses maraudes en binôme ; l'ADDSEA, Travail et Vie, l'équipe du CMP Mobile, le CSAPA et le CCAS.

Enfin, en début d'année 2024 le travailleur social a finalisé la « plaquette » d'information générale à destination du public et des partenaires. Elle se trouve en annexe de ce document.

f. Perspectives 2025

Pour l'année 2025, le travailleur social du pôle précarité urgence réfléchit à la mise en place d'une action collective à destination des bénéficiaires du RSA SDF ou SDS. L'idée étant de travailler ensemble autour de la thématique insertion tout en prenant en compte le quotidien pesant de la rue.

Enfin, le CCAS s'engage à poursuivre le travail de coordination autour des situations à travers les réunions mensuelles et les maraudes. Il s'engage aussi à poursuivre les temps de rencontres avec le SIAO dans le cadre du logement d'abord pour favoriser l'accès au logement quand la situation des personnes le permet.

g. Annexe

APPEL 115
POUR UN ABRI DE NUIT

ABRI DE NUIT / CHRS
18 BOULEVARD PASTEUR 25300
PONTARLIER

TRAVAIL ET VIE
8 RUE MONTRIEUX
03.81.39.30.45

MISSION LOCALE
17 PL. DES BERNARDINES
03.81.46.54.61

Doubs le Département
CMS
6 RUE ÉMILE MAGNIN
03.81.38.87.60

CCAS PONTARLIER
6 RUE DES CAPUCINS
03.81.46.51.36

CARTE
DE PONTARLIER

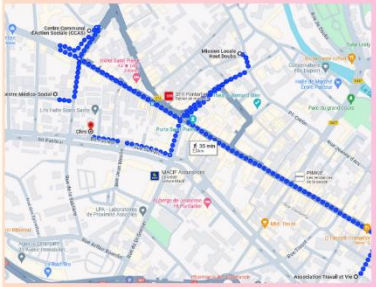

Accompagnement CCAS

IL EST POSSIBLE D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR UNE ASSISTANTE SOCIALE ET UN AGENT SOCIAL CONCERNANT LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES.

L'ASSISTANTE SOCIALE A POUR MISSION PREMIÈRE D'ÉVALUER L'URGENCE ET DE FAIRE LE LIEN AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT CONCERNANT LES SITUATIONS RENCONTRÉES

L'AGENT SOCIAL PEUT INSTRUIRE SI NÉCESSAIRE UNE DEMANDE DE DOMICILIATION ET VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES EXTÉRIEURES

JE SUIS SANS
DOMICILE / HÉBERGÉ
À PONTARLIER

QUE FAIRE ?

CCAS PONTARLIER

JE SUIS SANS DOMICILE FIXE

J'AI + DE 25 ANS

J'APPELLE LE 115
POUR UN HÉBERGEMENT D'URGENCE

1

JE ME RENDS À TRAVAIL ET VIE
ACCUEIL DE JOUR SI NÉCESSAIRE

2

JE PRENDS RDV AU CCAS
POUR RENCONTRER LE SERVICE SOCIAL

3

J'AI - DE 25 ANS

J'APPELLE LE 115
POUR UN HÉBERGEMENT D'URGENCE

1

JE ME RENDS À TRAVAIL ET VIE
ACCUEIL DE JOUR SI NÉCESSAIRE

2

JE PRENDS RDV À LA MISSION LOCALE

3

JE DEMANDE À MON CONSEILLER POUR ME RAPPROCHER DU CCAS
POUR UN ACCOMPAGNEMENT EN BINÔME SUR LE VERSANT LOGEMENT

4

JE SUIS SANS DOMICILE STABLE (HÉBERGÉ)

DEPUIS - DE 3 MOIS

DEPUIS + DE 3 MOIS

1

JE FAIS UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

2

JE PRENDS RDV AU CCAS
POUR UNE ÉVALUATION ET UN RETOUR DE LA SITUATION À L'ÉTAT ET POUR UN SOUTIEN GLOBAL

JE PRENDS RDV AU CMS

3. L'ADDSEA à Montbéliard : Première évaluation sociale et activités

Le service accueil hébergement logement a repris la gestion du centre d'hébergement de Montbéliard au 1 septembre 2023. Ce changement de gérance n'a eu aucun impact sur les hébergements qui étaient en cours.

Depuis cette date l'ADDSEA a donc la charge des mêmes dispositifs que la ville de Montbéliard à savoir :

- Hébergement d'urgence
- CHRS
- Centre diffus
- Abri de nuit

Il est important de rappeler que les orientations réalisées dans le cadre du protocole personnes victimes de violences sont évoqués et validées lors de la commission SIAO qui suit l'admission.

L'accompagnement social des résidents hébergés sur le dispositif d'hébergement d'urgence pérenne est assuré par des travailleurs sociaux du centre d'hébergement ce dernier s'oriente essentiellement autour de l'ouverture des droits des usagers et orientation vers les dispositifs dédiés et le logement ; ils travaillent en collaboration avec les travailleurs sociaux des différents CCAS ou CMS.

Le service dispose d'une veille mobile composée de 2 agents. Ces derniers assurent l'accompagnement social des personnes hébergées à l'abri de nuit ou sur le dispositif Arial l'hiver.

La veille mobile réalise en période hivernale des maraudes du lundi on vendredi sur Montbéliard et proche périphérie et au-delà sur signalement.

Durant cette période les deux agents interviennent sur le dispositif abri de nuit du lundi au vendredi jusqu'à 21h00.

En période estivale un lien est assuré et la veille mobile maintient sa présence sur le dispositif abri de nuit 2 soirées par semaine.

Quelle que soit la période, les travailleurs sociaux du centre d'hébergement apportent un renfort au niveau administratif et sur l'accueil différent dispositifs.

En ce qui concerne le dispositif du centre d'hébergement il est très important de souligner que le centre d'hébergement a perdu 10 places qui ont été déplacées sur Besançon profit de l'accueil des personnes femmes vulnérables en rue.

Cette réduction de place a eu un impact très important sur la prise en charge des personnes ; en effet jusqu'alors la structure était en mesure de proposer des situations d'hébergement relativement rapides et de pallier efficacement l'urgence (et notamment l'orientation hôtelière) notamment dans le cadre du protocole personne victime de violences. La vacance de logements sociaux sur Montbéliard et plus largement sur PMA est un atout majeur un relogement rapide.

La diminution du nombre de places a donc engendré une liste d'attente conséquente portant le délai d'admission à parfois 6 mois d'attente.

De façon concomitante le nombre de personnes orientées à l'hôtel dans le cadre du protocole personnes victimes de violences a augmenté tout comme la durée des séjours poussant même parfois les personnes à un retour au domicile tant les conditions d'accueil à l'hôtel sont parfois inadaptées notamment lors de la présence d'enfants et l'absence de repas délivré midi et soir.

- Nombre de personnes évaluées

Dans le cadre de la première évaluation menée en 2024, un total de 90 personnes a été évalué. Cette année, une baisse significative du nombre de personnes se présentant spontanément à la permanence d'accueil a été constatée. Il semble que les usagers mais aussi les différents partenaires aient désormais intégré la nécessité de contacter préalablement le 115 avant de se rendre physiquement dans les locaux.

Concernant les évaluations réalisées en hébergement hôtelier, 15 personnes ont été prises en charge, constituant un public exclusivement féminin.

Parmi elles, 8 étaient des femmes isolées, Pour les autres la composition familiale variait entre un et 4 enfants.

Toutefois, les personnes qui se présentent spontanément sont systématiquement reçues par un travailleur social du lundi au vendredi. Le week-end, elles sont accueillies par le veilleur de nuit, qui sollicite l'astreinte pour avis si nécessaire.

L'ADDSEA a fait le choix de ne plus imposer de jours ou d'horaires spécifiques pour la permanence d'accueil, comme c'était le cas par le passé. Désormais, toute personne se présentant est prise en compte immédiatement.

Si un comparatif est fait avec les chiffres du passé nous notons une baisse significative des personnes évaluées. Ce chiffre était pourtant constant les années précédentes il est sans doute rassurant de le voir aujourd'hui à la baisse.

- **Typologie des personnes**

Age

Pour évoquer la répartition des personnes par âge il est important de souligner que quasi systématiquement les 18/25 ans ne bénéficient d'aucune ressource, l'âge légal pour bénéficier du RSA étant de 25 ans.

Le centre d'hébergement est la seule structure capable d'accueillir des personnes sans ressources puisqu'elles bénéficient d'un système de restauration collective.

- **27 personnes** étaient âgées de **18 à 24 ans**.
- **53 personnes** avaient entre **25 et 60 ans**.
- **7 personnes** étaient âgées de **plus de 60 ans**.

L'accès au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) est généralement restreint pour les personnes âgées de 60 ans et plus, sauf dans le cadre de dérogations spécifiques.

Le centre d'hébergement a pour mission principale d'accompagner les bénéficiaires vers une réinsertion sociale et professionnelle, un objectif qui devient plus complexe à atteindre une fois l'âge légal de la retraite atteint.

Origine des personnes accueillies

70 % des personnes évaluées sont d'origine française.

Depuis plusieurs années, en lien avec l'évolution des politiques migratoires, le profil des publics accueillis a connu des mutations.

Le contexte géopolitique international ainsi que les politiques migratoires conduisent de nombreuses populations à chercher refuge dans d'autres pays, dont la France, reconnue comme une terre d'asile.

Il est à noter que la majorité des personnes relevant du dispositif dédié aux victimes de violence sont originaires du Maghreb.

Par ailleurs, la structure est confrontée à une augmentation du nombre de personnes en situation d'irrégularité administrative.

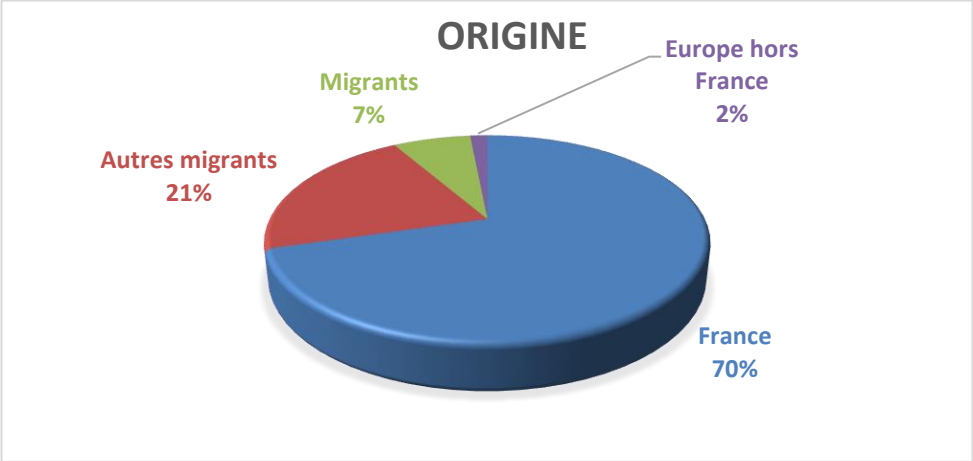

- Orientation des personnes

À l'issue de la première évaluation, les orientations des personnes accueillies se répartissent comme suit :

- **50 personnes** ont été dirigées vers un **hébergement d'urgence**.
- **18 personnes** ont été orientées vers un **Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)**.
- **6 personnes** ont été orientées vers un **abri de nuit**. Cette solution est proposée lorsque la personne présente des difficultés de cohabitation en raison d'une pathologie psychique ou psychiatrique non prise en charge, ou en cas de consommation de substances incompatibles avec la vie en collectivité.
- **2 personnes** ont été orientées vers un **Logement Temporaire Adapté (LTA)** et **2 autres** vers un **Lit Halte Soins Santé (LHSS)**.

Concernant les personnes évaluées hébergées à l'hôtel, le suivi de leur orientation ne nous est pas communiqué.

Comme déjà évoqué, l'accès au CHRS reste limité en raison du nombre restreint de places disponibles, ce qui engorge le dispositif.

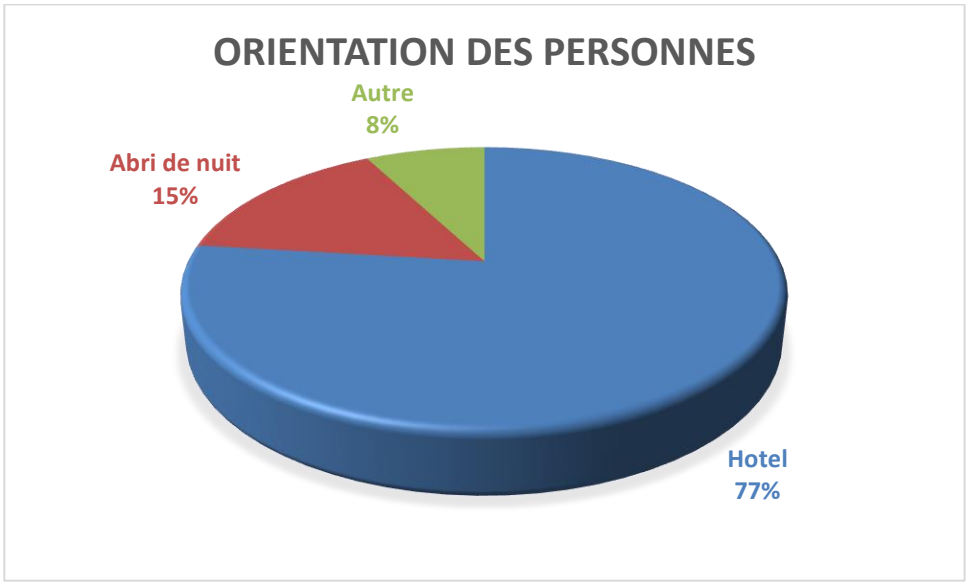

Il convient de noter que l'abri de nuit, précédemment situé au 17 rue du Docteur Flamand à Montbéliard, a été transféré depuis le 1er novembre 2024 au centre d'hébergement situé au 24 rue de Rose à Montbéliard.

Cette réorganisation fait suite à des contraintes budgétaires ne permettant plus de financer les coûts liés au financement d'un service de gardiennage et de propreté.

En consolidant les places de l'abri de nuit au sein du centre d'hébergement et en mutualisant des services tels que la veille de nuit et le ménage, nous avons pu maintenir ce service essentiel. Toutefois, la capacité d'accueil, qui était de 11 places, est actuellement réduite à 8 places, réparties entre 6 places pour hommes et 2 places pour femmes.

Tout comme pour le CHRS la perte de place d'hébergement sur l'abri de nuit a eu un impact sur la prise en charge des personnes à la rue.

- Victime de violence

Sur le focus spécifique des personnes victimes de violences nous notons 10 familles monoparentales, 22 familles isolées, aucun couple ni aucun homme cette année.

Il est important de noter que depuis le 1 décembre 2023 les personnes victimes de violences conjugales peuvent bénéficier d'une allocation financière appelée « aide d'urgence » versée par la CAF.

Cette aide est un moyen de faire face aux dépenses urgentes en attendant de trouver des solutions durables ; son montant varie en fonction des ressources du bénéficiaire et du nombre d'enfants de moins de 21 ans que le demandeur a à charge.

Cette aide peut également être versée lorsque la personne reste au domicile conjugal mais souhaite préparer son départ.

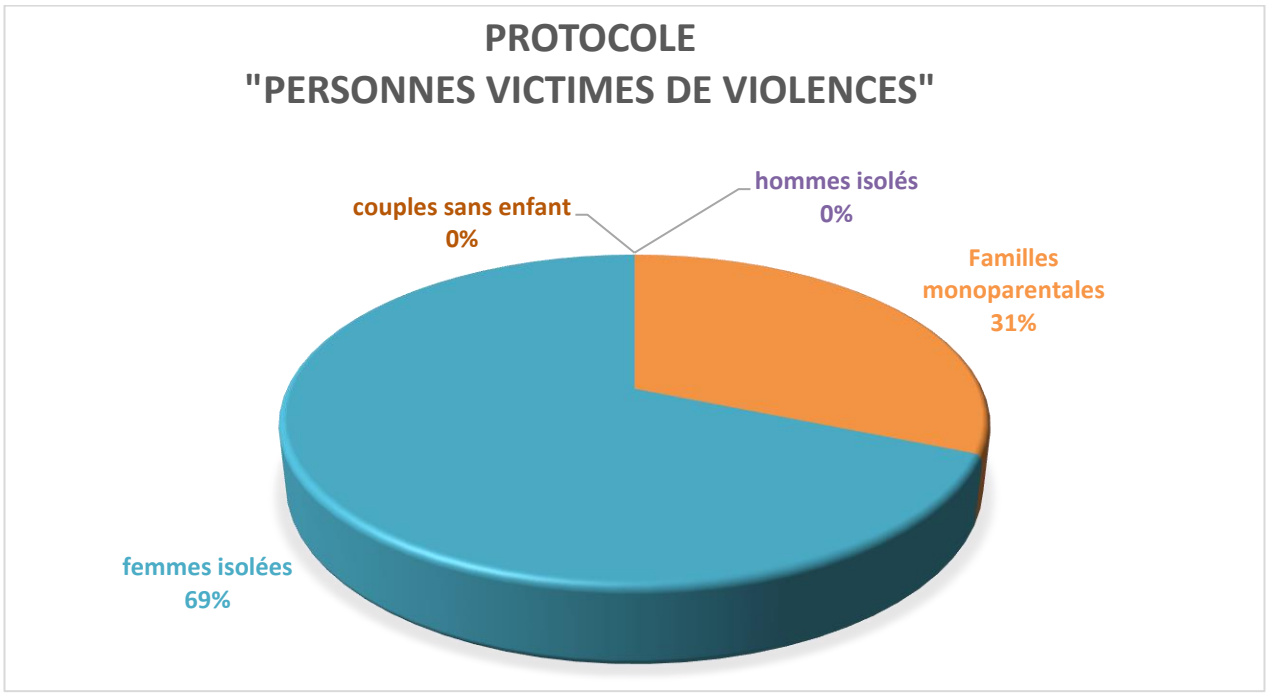

- Conclusion

La réduction du nombre de places d'hébergement a eu un impact significatif sur les conditions d'accueil, entraînant un allongement considérable des délais d'admission au sein de la structure.

Par ailleurs, cette réorganisation a également permis d'améliorer les conditions d'accueil en supprimant les chambres doubles, sauf lorsque la composition familiale l'exige (couples ou personnes seules avec enfant) et donc de favoriser l'accueil en chambre individuelle.

D'autre part, le centre d'hébergement prévoit une refonte complète de son système de restauration collective. Dans un premier temps, une chambre double au premier étage a été transformée en un espace cuisine convivial, dédié aux femmes. Chaque femme avec ou sans enfant dispose dans sa chambre d'un frigo lui permettant de stocker les denrées périssables. La salle commune comprend une gazinière, un espace de stockage individuel, un évier et une grande table favorisant la prise de repas en collectif et en favorisant le lien entre les résidentes.

Début 2025, la construction d'une seconde cuisine destinée aux autres résidents est en cours.

L'objectif est d'aboutir, d'ici l'été 2025, à une suppression totale de la restauration collective, tout en maintenant la possibilité de proposer des repas sous forme de barquettes pour les personnes ne disposant pas des moyens nécessaires à la préparation de leurs repas.

Le rôle actuel de la maîtresse de maison va donc évoluer avec une mission « d'aller vers » Pour s'assurer que tout le monde détient les bases de la cuisine : c'est faire ses courses et respecter un budget alloué.

Les travailleurs sociaux devront donc s'adapter à ce nouveau fonctionnement ce qui permettra d'évaluer l'autonomie des personnes à la confection des repas à la gestion budgétaire et ainsi d'orienter au mieux les sorties des dispositifs.

Depuis avril 2024 l'agence régionale de santé a alloué un financement pour l'embauche à mi-temps d'une psychologue.

Ce professionnel de santé est un atout majeur pour les résidents des différents dispositifs mais d'autant plus pour les personnes victimes de violences.

Le service a également rencontré les professionnels médicosociaux de la PASS de l'hôpital afin de mieux comprendre les rouages du dispositif et de faciliter l'accès à ce service notamment lorsque se présente la nécessité de se voir délivrer un certificat mentionnant le nombre de jours d'ITT pour les personnes ayant subi des violences conjugales et où familiales.

La réorganisation globale des différents services du centre d'hébergement et la perte de nombreuses places d'hébergement nous empêchent de faire un comparatif avec les autres années de façon pertinente.

G. L'Insertion

1. Les réunions

En 2024 les commissions SIAO reprennent, en parallèle se tiennent les ASCAL (Accompagner les Situations Complexes d'Accès au Logement).

- **27 commissions ont eu lieu à Besançon ;**
- **26 commissions ont eu lieu à Montbéliard ;**
- **17 commissions ont eu lieu sur le Haut Doubs.**

L'équipe SIAO participe aux réunions permettant de mettre en commun les informations relatives aux parcours des ménages. Cela favorise la coordination des divers acteurs accompagnant le public :

- Commission Habitat spécifique de la Ville de Besançon : Le service logement du SIAO y est présent systématiquement
- Cellule situations complexes CLSM : Le SIAO est membre permanent de cette commission.
- La commission « Chez soi d'Abord »
- Instance de régulation à la Préfecture : Le SIAO y participe chaque semaine au titre du 115.
- Commission Droit au logement opposable (DALO) : Le secrétariat de la commission envoie systématiquement un mail à l'équipe SIAO dès lors qu'un nouveau dossier DALO leur est déposé. Par ailleurs, le SIAO reçoit les avis d'accord d'expulsion de la DDETSPP.
- Commissions Logements Conventionnés Très Sociaux (LCTS) : Le SIAO a accès à l'ordre du jour via une plateforme dédiée. Il transmet les informations à sa disposition, lorsque la situation le demande. Par ailleurs, le SIAO reçoit les offres de logements LCTS ; Les intervenantes SIAO « Logement d'Abord » participent à toutes les CAL AIS.
- Commission d'attribution des logements Habitat 25 (CAL) : Chaque jeudi matin, le SIAO via son chef de service, peut participer aux CAL. L'avis du SIAO est consultatif.

- Comité Régional de l'hébergement et du Logement (CRHH), Commission Hébergement et accès au logement (CHAL), Commission observation : le SIAO est membre titulaire de la commission plénière et du bureau du CRHH. A ce titre, il est aussi membre des deux autres commissions, émanations du CRHH. Les réunions à Dijon sont régulières.

- Réunions de concertation pour les dossiers ACT chez ELIAD à Besançon

2. Liens avec le GCS 25

L'équipe du SIAO est en lien régulier avec l'administrateur du GCS25, Monsieur CHOLET. Le chef de service du SIAO est invité permanent du bureau du GCS25 et participe à certains groupes de travail lorsque le GCS le sollicite. Il rend compte régulièrement de l'activité du service et informe des évolutions et changements qui impactent ou pourraient impacter le SIAO.

3. L'observatoire

En 2024, 994 demandes ont été traitées par le SIAO (1 250 personnes dont 220 enfants). Le nombre des ménages et des enfants est en hausse par rapport à 2022.

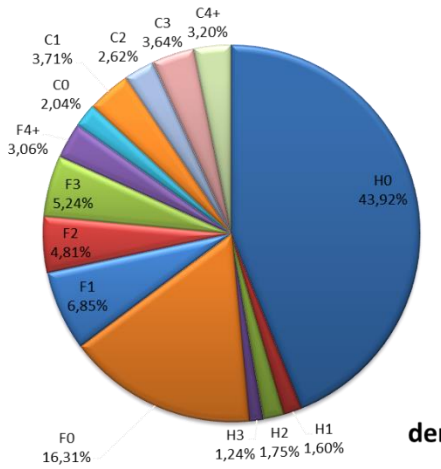

demandes 2023

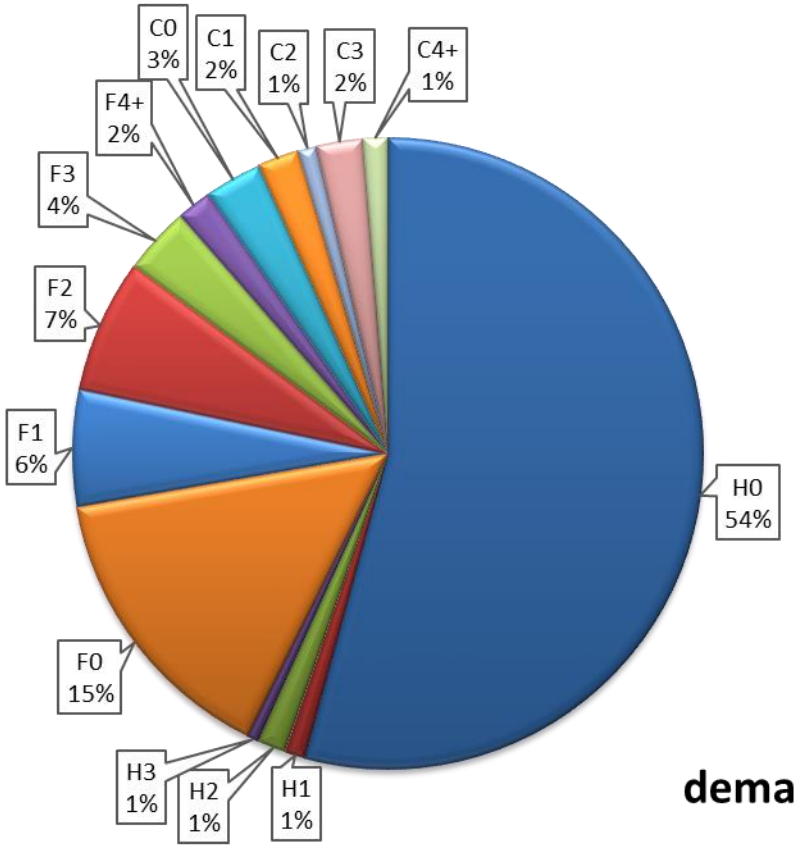

demandes 2024

La demande des hommes seuls est en nette augmentation, les demandes pour les couples avec ou sans enfant est en baisse culminant à 15% soit 3% de moins qu'en 2023

- L'évaluation de l'activité des structures :

Eléments chiffrés au 31 décembre 2024
- Sur 184 ménages présents en CHRS, 82 sont présents depuis plus de 12 mois, soit 44.6% du total des personnes hébergées en CHRS. Ce chiffre augmente légèrement par rapport à 2023. **1 ménage « DAHO » réside depuis 8.8 mois en CHRS**.

- Sur 67 ménages présents en logement temporaire accompagné (LTA-DIJ), 22 sont présents depuis plus de 12 mois soit 32.8%, pourcentage qui double par rapport à 2023 ; **2 ménages « DAHO » résident depuis 86 et 34 mois en LTA**.

Le taux moyen de rotation dans les CHRS en 2024 est de 83% taux qui est cohérent avec l'augmentation des durées de séjours. Le taux d'occupation moyen est de 96%

Le 31 décembre 2024, la photographie montre que 730 ménages sont hébergés ou logés (869 personnes dont 120 enfants).
6 ménages sont hébergés/logés au titre du DAHO. (1 en CHRS, 3 en LTA, 1 en résidence sociale, 1 en résidence accueil)

Ménages en cours d'hébergement

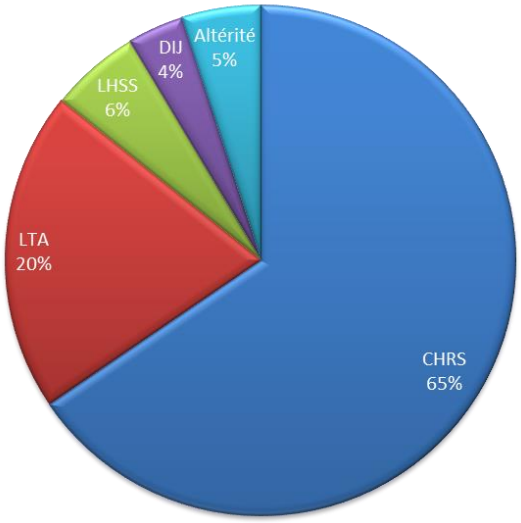

184 ménages en CHRS
57 ménages en Logement Temporaire Accompagné
16 ménages en LHSS
14 ménages à Altérité
10 ménages en DIJ

MÉNAGES EN LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

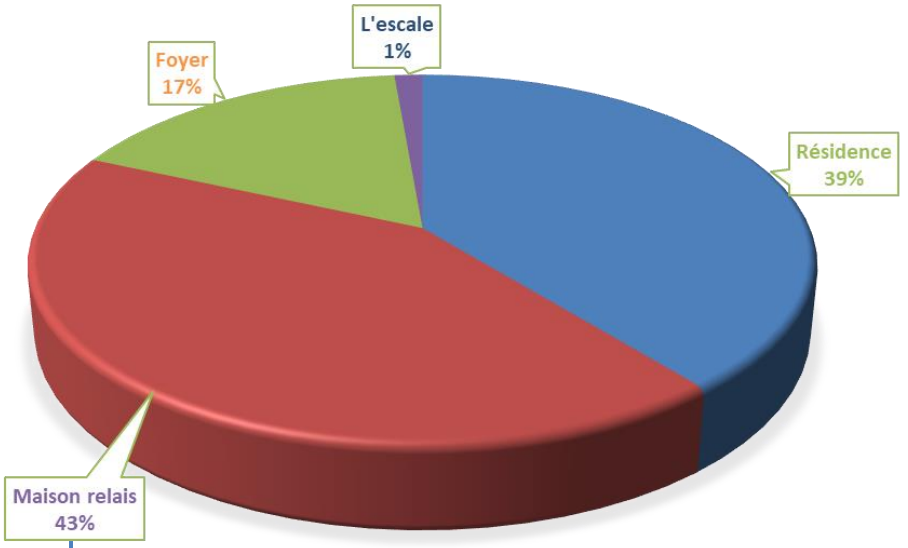

173 ménages en Résidence Sociale
188 ménages en Maison Relais et Résidence Accueil
75 ménages en Foyer Adoma
6 ménages à l'Escale

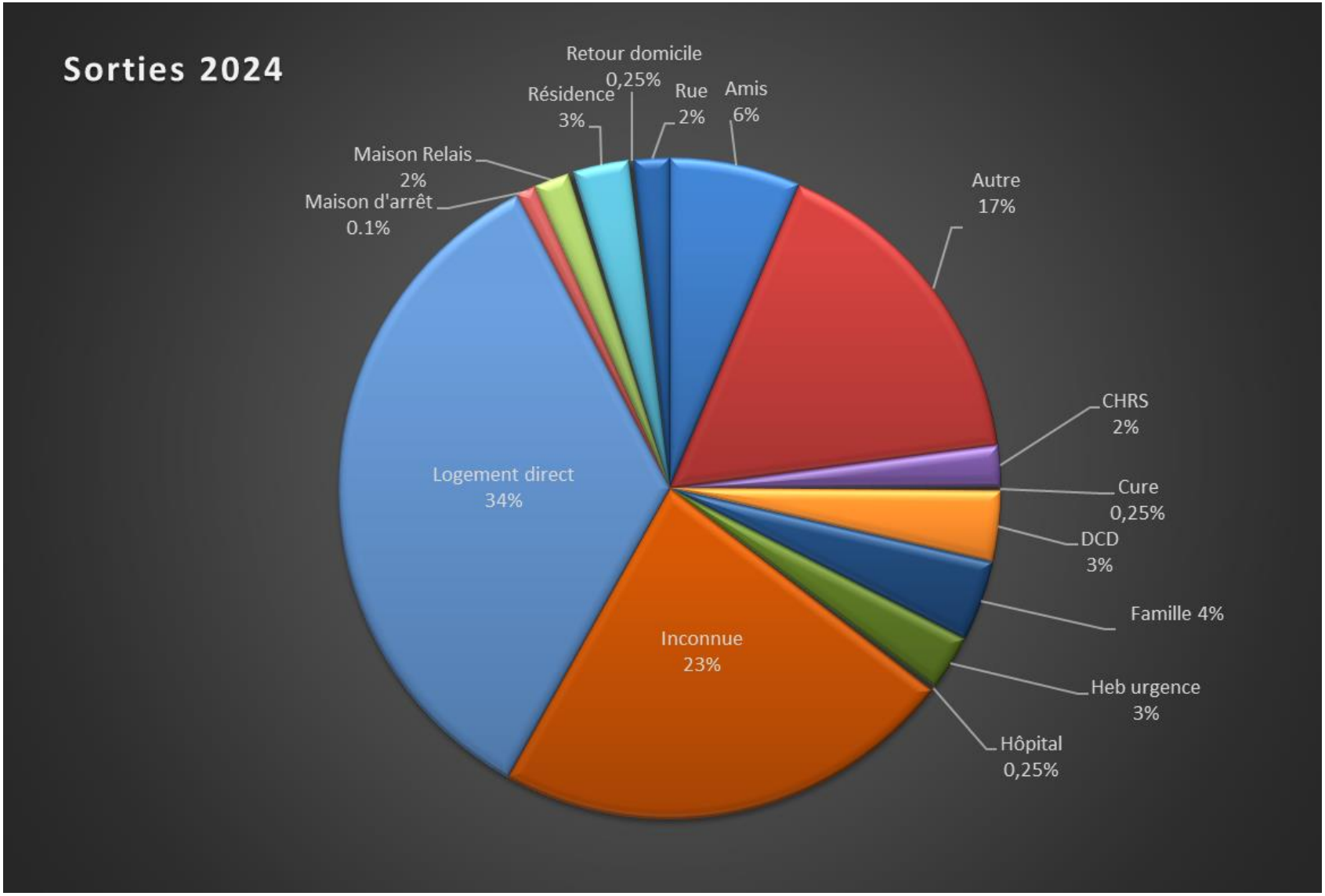

Toutes structures confondues, 410 ménages sont sortis (504 personnes dont 77 enfants), dont 139 en logement. 77% des 139 ménages logés le sont dans le parc d'un bailleur social.
48 ménages sont sortis de CHRS pour le logement, soit 34.5%.
11 décès issus de résidence sociale, maison relais et LHSS.

- Le public au regard de l'âge

Le public de 18 à 24 ans qui sollicite le SIAO insertion en 2024 est constitué de 302 ménages, 332 adultes et 16 enfants. (14 couples dont 3 couples avec un enfant)

Pour la demande d'insertion :
Le public de moins de 25 ans constitue 29% (22.2% en 2023)
Le pourcentage des 25-60 ans est de 75%.
Le pourcentage des 61 ans et plus est de 6%.

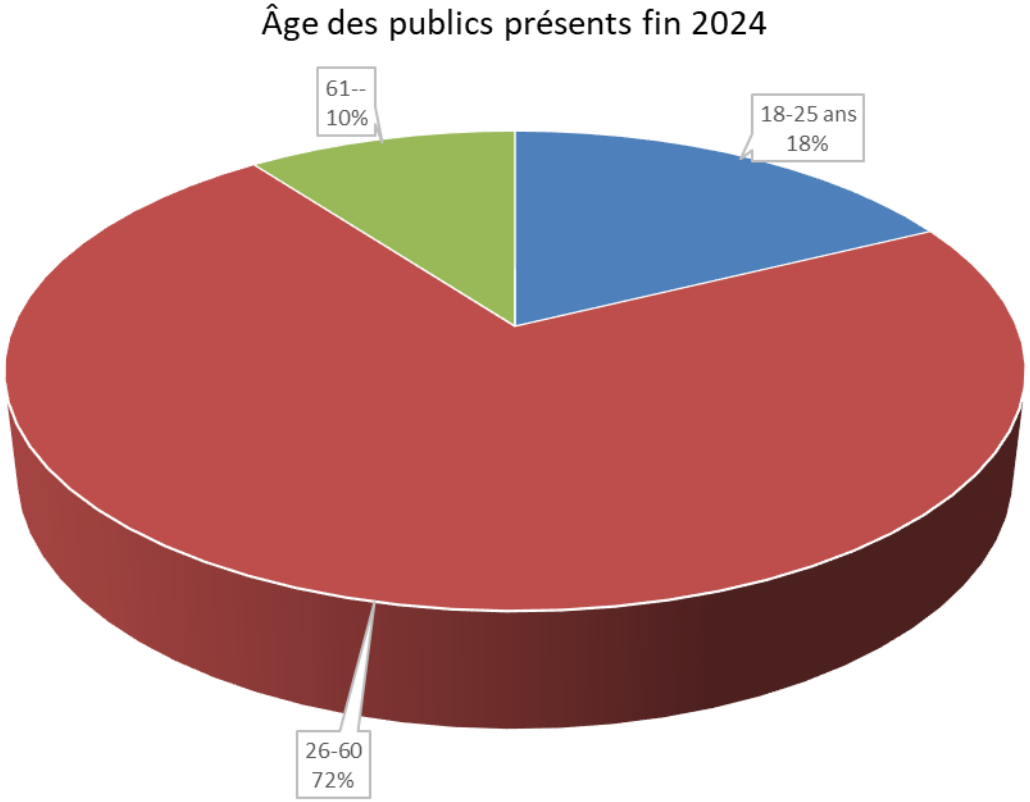

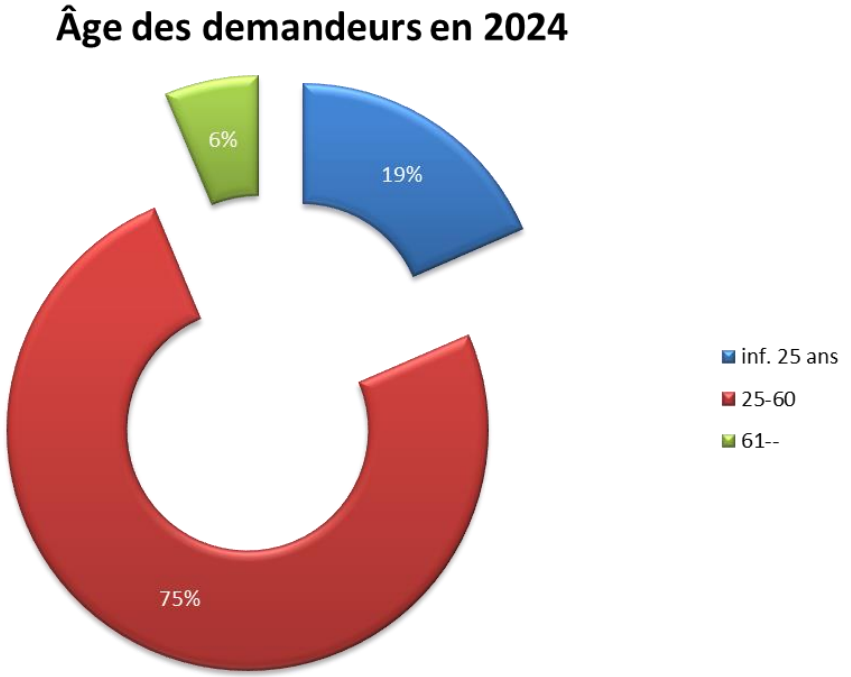

Sur les 73 personnes âgées de moins de 25 ans, 46.5% sont hébergées en CHRS,
Sur les 522 personnes de plus de 25 ans et de moins de 60 ans, 59.4% sont logées en RS (Foyer, Résidence Sociale, Maison relais, Résidence Accueil),
Sur les 130 personnes de plus de 60 ans 85.4% sont logées en RS (Foyer, Résidence Sociale, Maison relais, résidence accueil).
6 ménages de 60 à 67 ans sont hébergés en CHRS

Destination pour les 410 ménages en fonction de leurs âges à leur sortie :

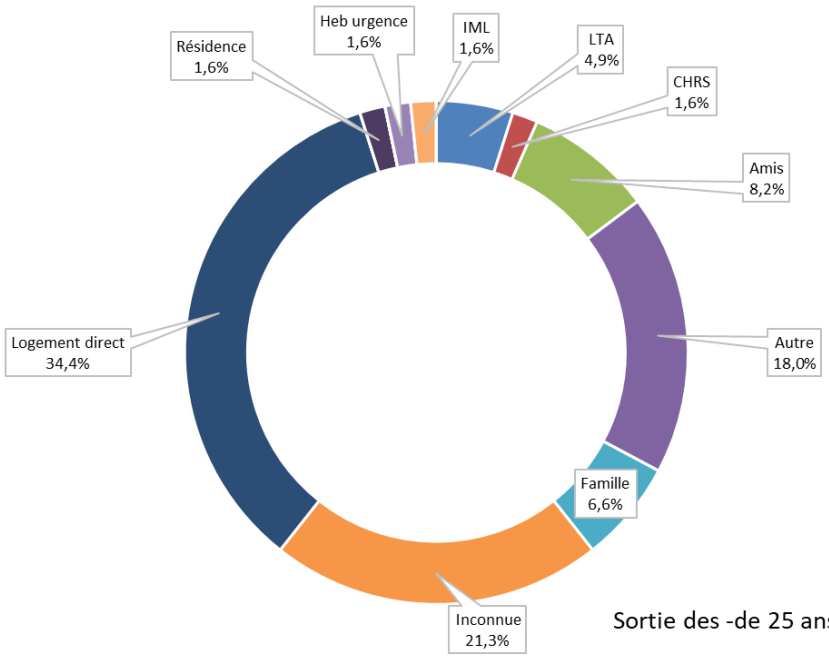

Sortie des -de 25 ans en 2024

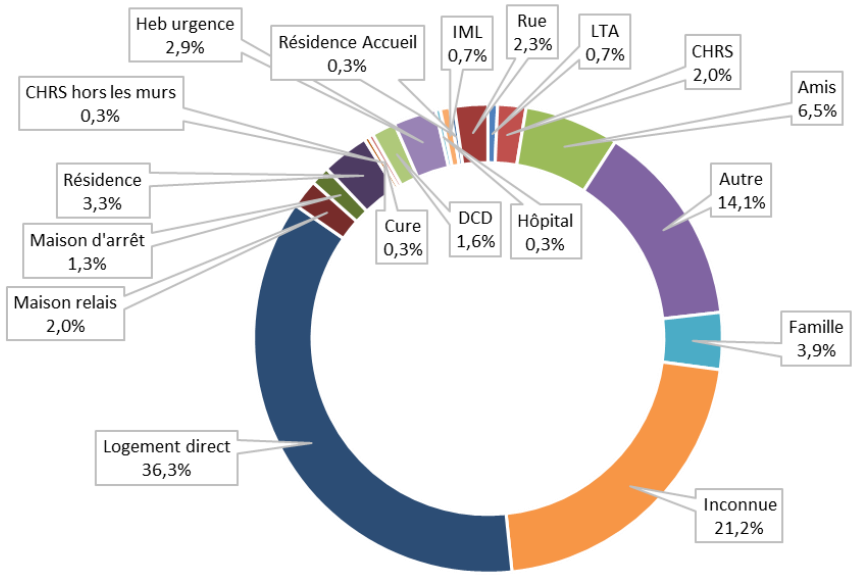

Sorties des 25 - 60 ans en 2024

Sur l'ensemble des âges ***la sortie vers le logement reste la principale.***

→Les moins de 25 ans sortent soit en hébergement, soit auprès de leurs connaissances.

→La catégorie intermédiaire dispose du plus large choix de sortie.

→La catégorie des séniors subit le plus gros coefficient de décès. Les sorties « autre » concernent majoritairement les EHPAD, Maison de retraite, Maison relais hors département.

La sortie vers « inconnu » qui signifie un départ sans que la structure soit informée, est une constante, quel que soit l'âge signifiant régulièrement un retour à la rue ou un départ suite à une exclusion, une expulsion.

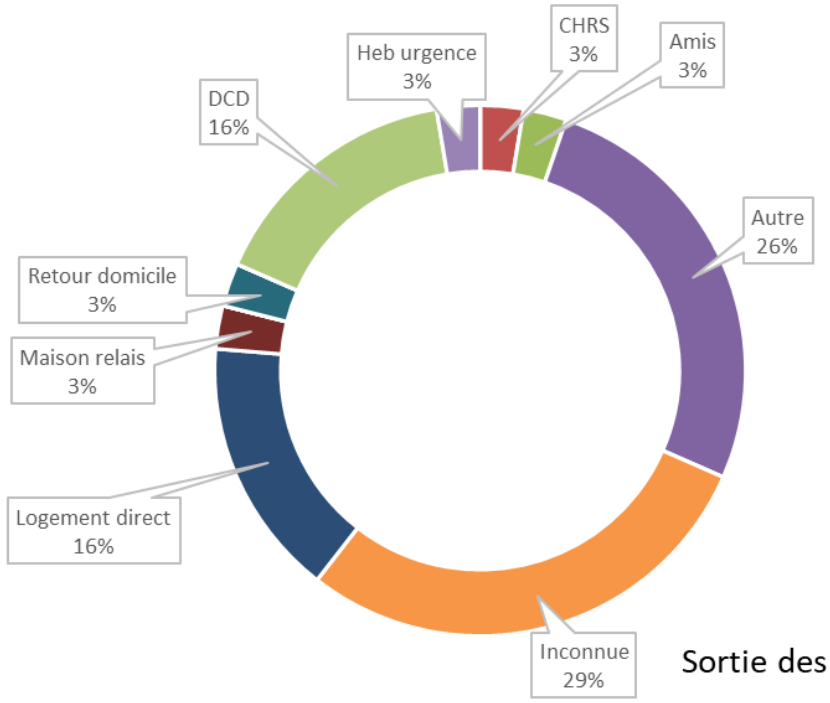

Sortie des + de 60 ans

- Le public de 60 ans et plus

Depuis le 1er janvier 2023, ont été présentées 46 demandes en CODAHL, la demande était de 59 en 2022.

Au 31 décembre 2023, 146 personnes de 60 à 89 ans sont dans la file active du SIAO, 16 ménages sont en attente d'entrer en structure.

Les durées de séjour pour les 116 personnes de 60 ans et plus qui résident encore au 31/12/2024 tous dispositifs confondus ont une moyenne de 109 mois et 56 mois en moyenne pour les 30 sortants de cette année.

Les 5 personnes hébergées en CHRS ont entre 61 et 67 ans.

Sur les 30 ménages sortis en 2024, on note notamment 6 accès au logement, 1 entrées en résidence, 3 entrées en

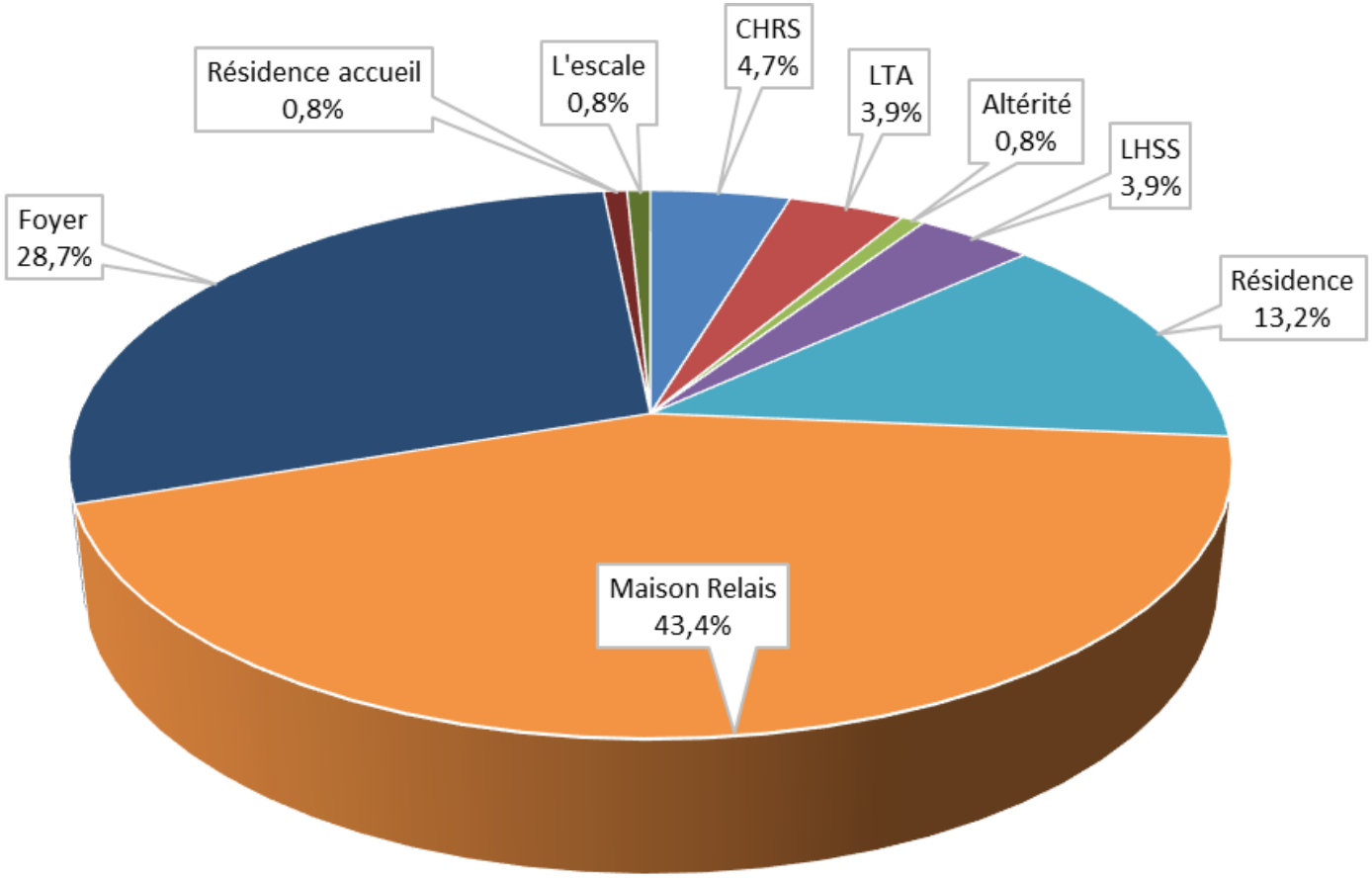

Hébergement Logement des publics de plus de 60 ans

- Le public dit « migrant »

121 ménages statutaires ou sous protection subsidiaire ont formulé une demande SIAO en 2024, soit une demande en baisse par rapport à 2023. 94 ont accédé aux structures ou sont en attente : 29.8% vers un CHRS (39.3% ont – de 25 ans), 39.4 % en foyer FTM/résidence sociale. 42.1% des 121 ménages n'ont pas reçu de proposition ou ont annulé leur demande (Ce sont massivement l'absence de nouvelles, le refus de la personne ou quelques accès direct au logement notamment).

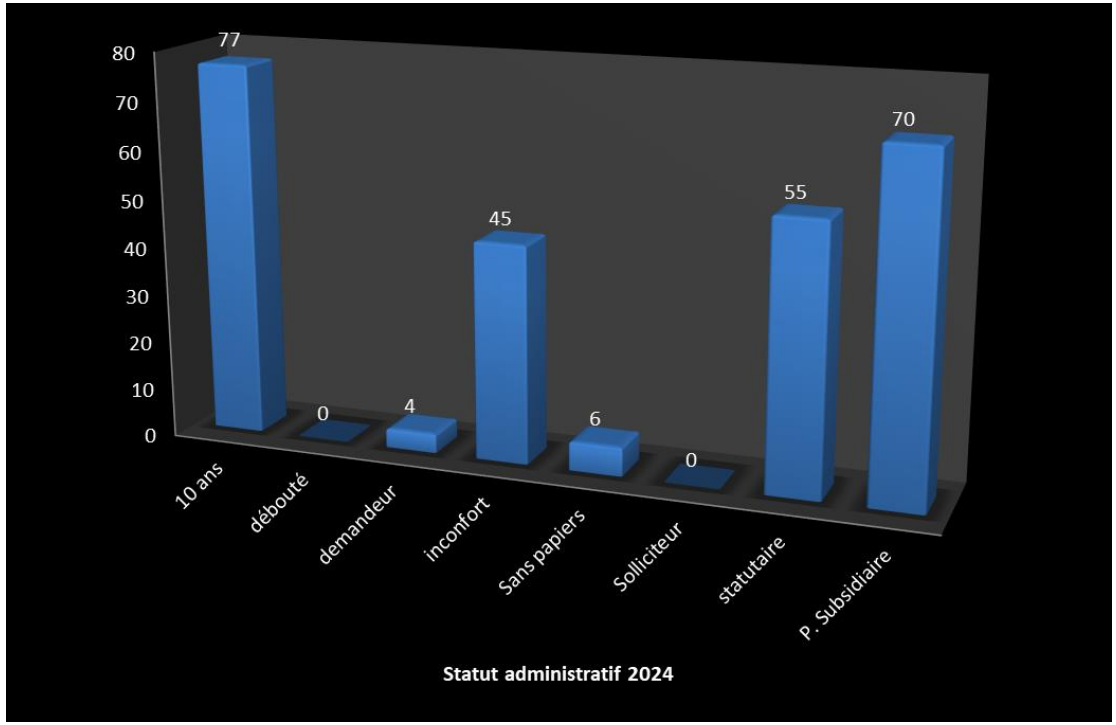

Les publics statutaires, en protection subsidiaire ou titulaires d'une carte de résident représentent 78.6% de la demande totale en 2024 des publics migrants.

La moyenne d'âge de ces publics statutaires ou sous protection subsidiaire en 2024 est de 30 ans, l'âge allant de 18 à 63 ans.

99 ménages présents au 31 décembre 2024 sont titulaires d'une carte de résident ou d'une carte de 1 an
136 statutaires ou en protection subsidiaire,
Seuls 3 ménages issus de l'union européenne sont en cours d'hébergement au 31/12/2024 (1 en résidence, 1 en LTA et 1 suite décision tribunal pour Altérité).

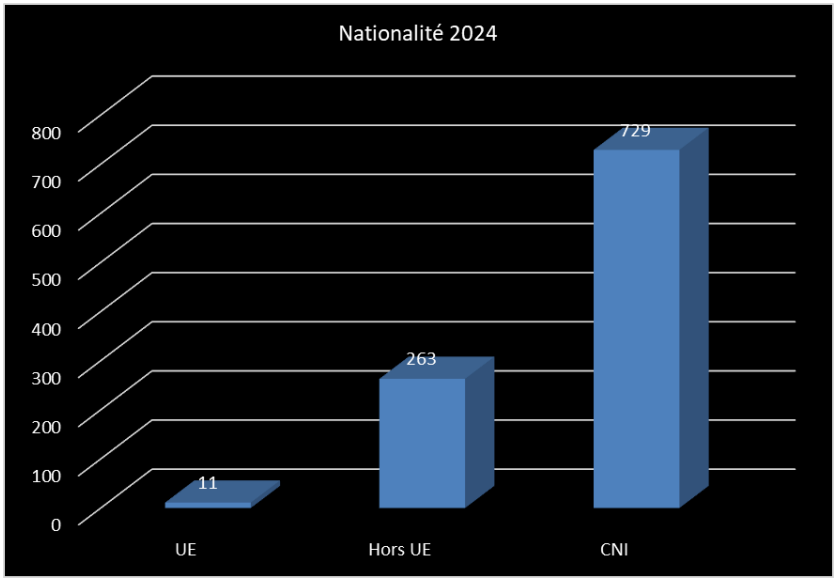

- Le public des femmes avec ou sans enfant

267 femmes avec ou sans enfants (417 personnes dont 151 enfants) ont formulé une demande SIAO depuis le 1er janvier 2024 soit 26.9% de la demande totale (31.6% en 2023, 29.3% en 2022, 32.2% en 2021).

Le pourcentage de femmes avec enfants représente 8.4% de la demande (9.2% en 2023,11.4% en 2022, 12.1% en 2021). Ce public est orienté majoritairement par les CMS (demande en baisse régulière)

Sur le dispositif d'urgence, la part de femmes avec ou sans enfants entrés en 2024 représente 23.2%, en hausse encore cette année.

Au cours de l'année 2024, 21.3% des femmes faisant une demande en SIAO sont ou ont été victimes de violences. (42.4% en 2023, 39.2% en 2022, 45.3% en 2021)

Sur les dispositifs urgence, cette demande représente 8.6% (11.7% en 2023, 29.7% en 2022, 10.4% en 2021) de la demande totale des femmes.

L'attente moyenne pour les femmes avec ou sans enfant pour les entrées en insertion en 2024 est de 2.65 mois pour les CHRS (Entre 0.47 et 12.83 mois) et 2.57 mois pour le LTA. (Entre 0.2 et 9.43 mois)

La demande pour les couples avec enfants est de 2% (4.2% en 2023, 4.5% en 2022, 2.1% en 2021).

- Le public des hommes seuls avec ou sans enfants

Les hommes seuls ou avec enfants représentent 69.3 % de la demande en 2024. Il s'agit de 689 ménages, dont 15 hommes avec enfants (24 enfants au total).

Les listes d'attente pour les hommes explosent. 83 hommes seuls sont en attente d'un hébergement (CHRS et LTA) au 31 décembre 2024.
Ce sont 200 hommes seuls qui sont en attente en considérant toutes les structures dont le logement accompagné.

- La durée d'attente

Le seuil des 300 ménages en attente a été franchi cette d'année. Les demandes en attente fluctuent au cours de l'année mais le seuil dépasse celui du début d'année, en fin d'année.

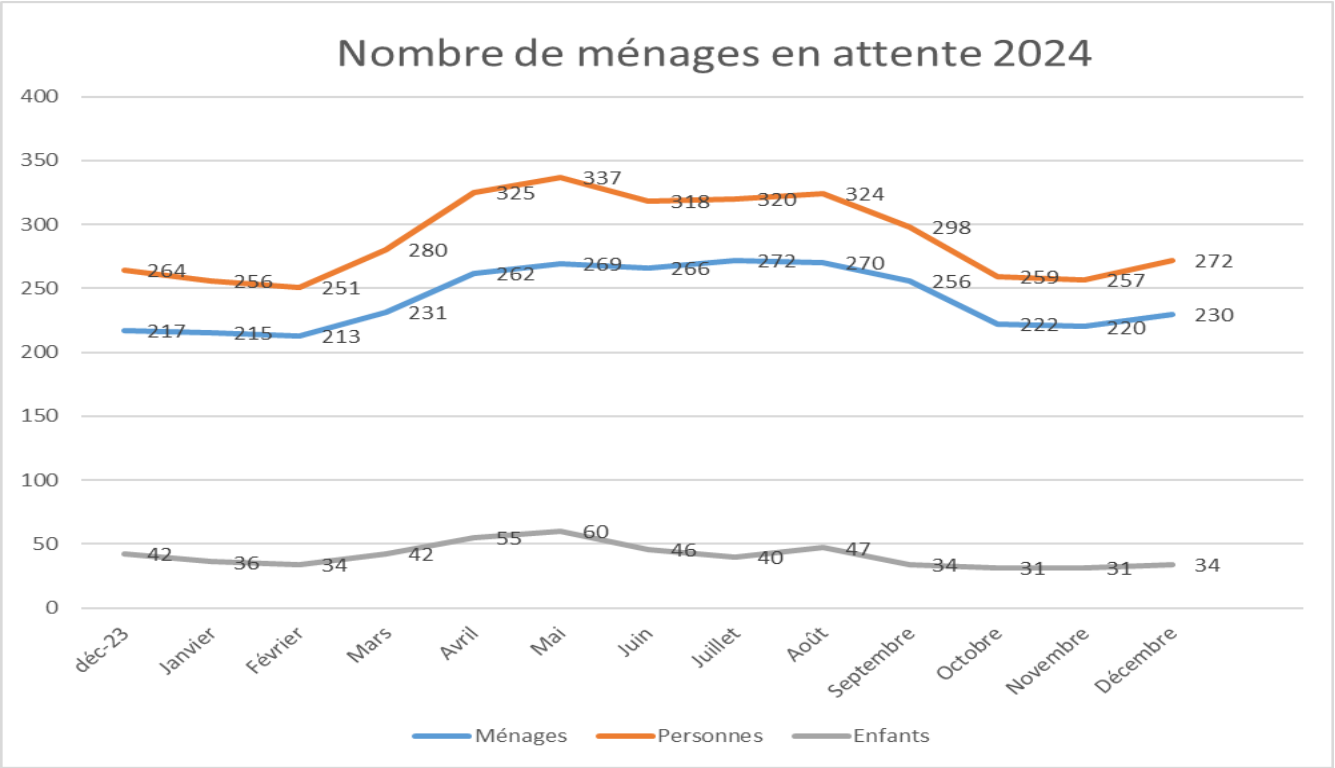

Ce diagramme nous indique que, quel que, hormis pour deux catégories, le délai d'attente n'est pas inférieur à 3 mois.
Le délai d'attente pour les couples est plus long du fait du manque de places pour cette typologie de ménage.

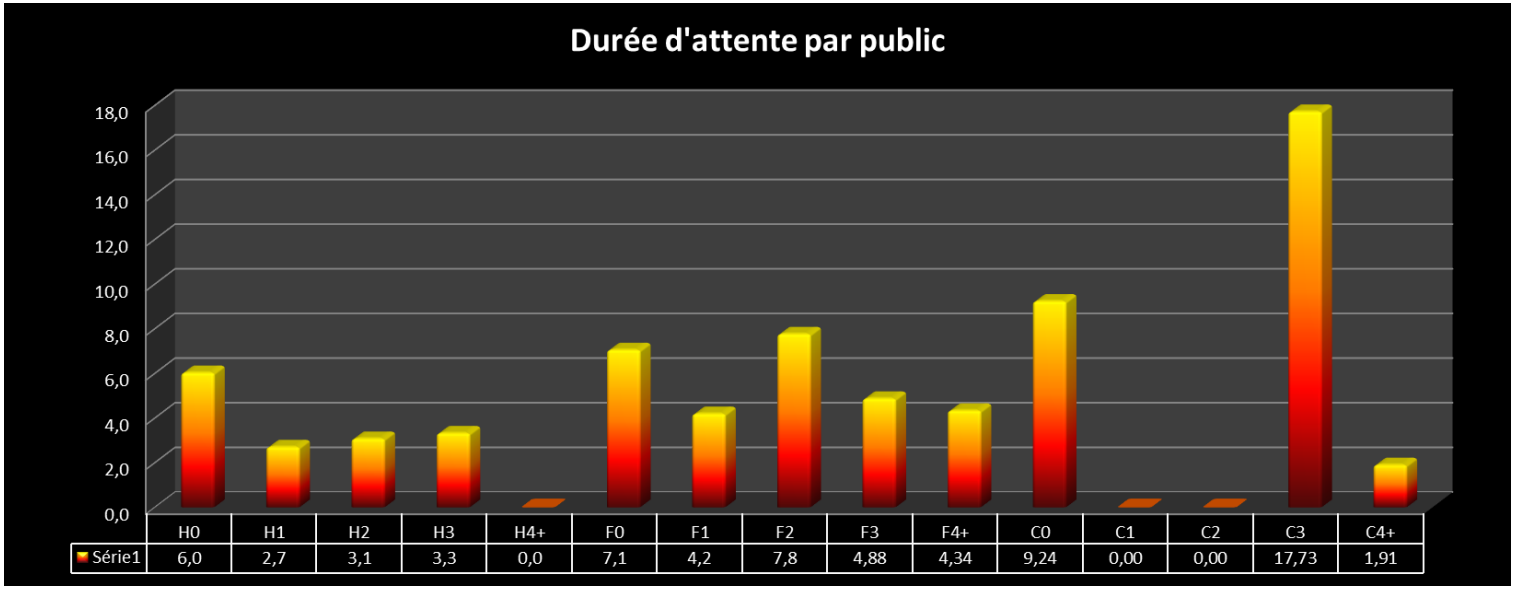

Le CHRS ROSEAU et le CHRS GARE sont particulièrement sollicités et leurs places ne suffisent plus à absorber la demande. Le délai d'attente pour le CHRS dans le Haut-Doubs est long du fait des difficultés de sorties vers le logmement. Le CHRS JAVEL qui absorbe beaucoup de demandes bénéficie d'un nombre de places suffisant pour éviter un long délai d'attente.
Les délais d'entrée en CHRS ne devraient pas dépasser un mois.

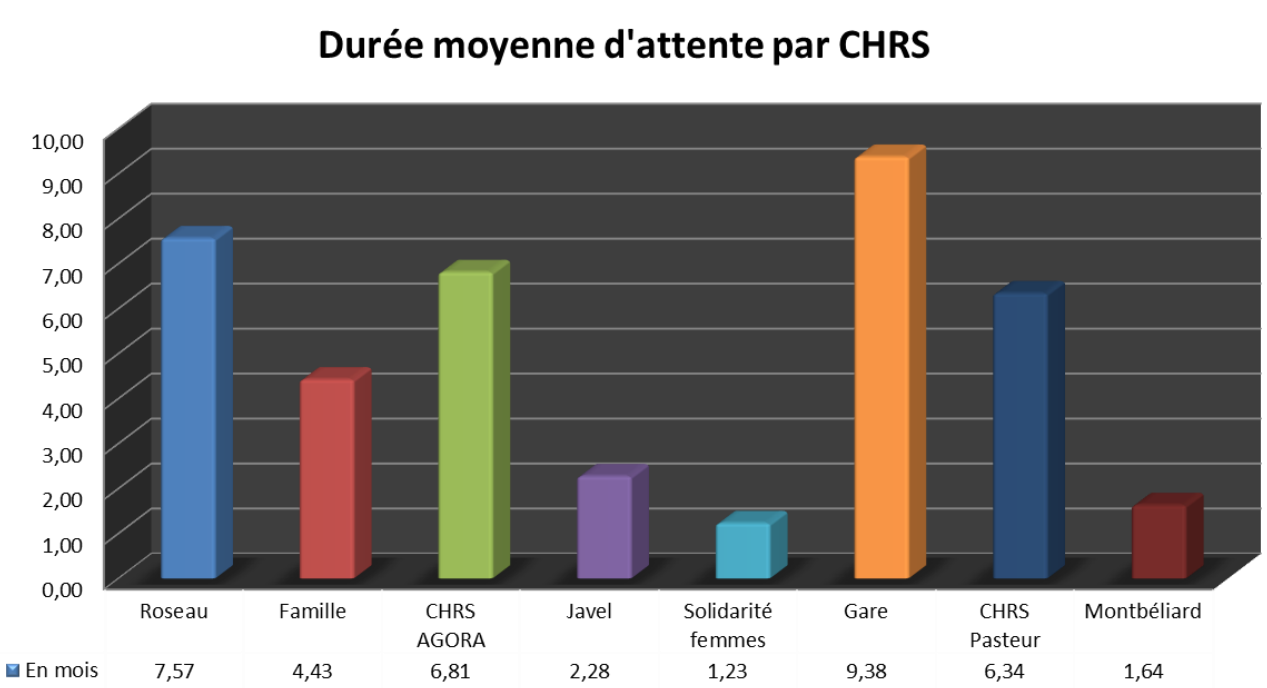

Au 31 décembre 2024, la rotation est de 86% en CHRS et de 81% en logement temporaire. Il demeure toutefois quelques ménages en séjour longs : 82 ménages présents depuis plus de 12 mois en CHRS ou 17 en LTA dont 2 DAHO.

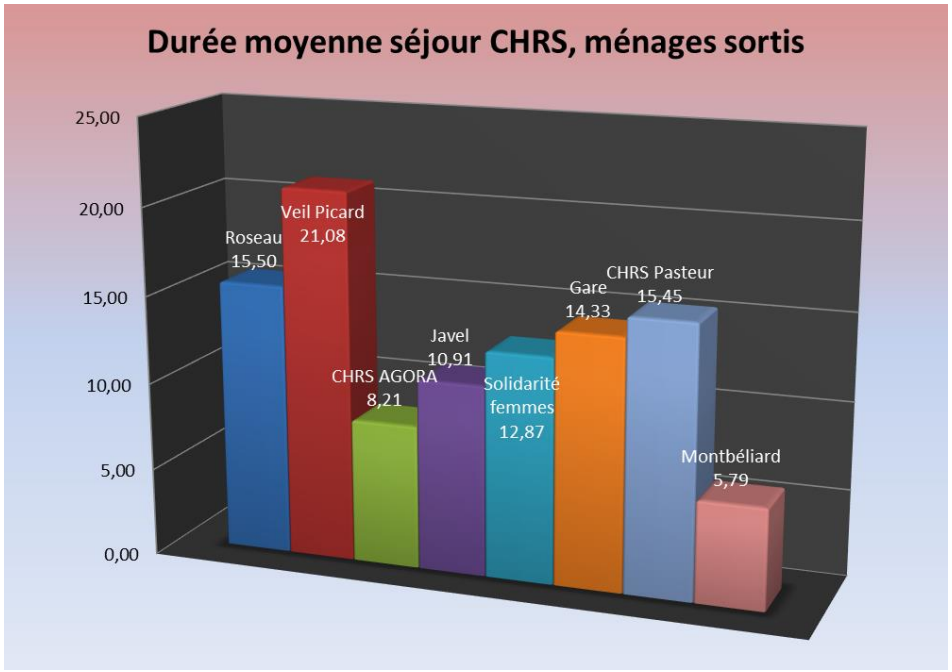

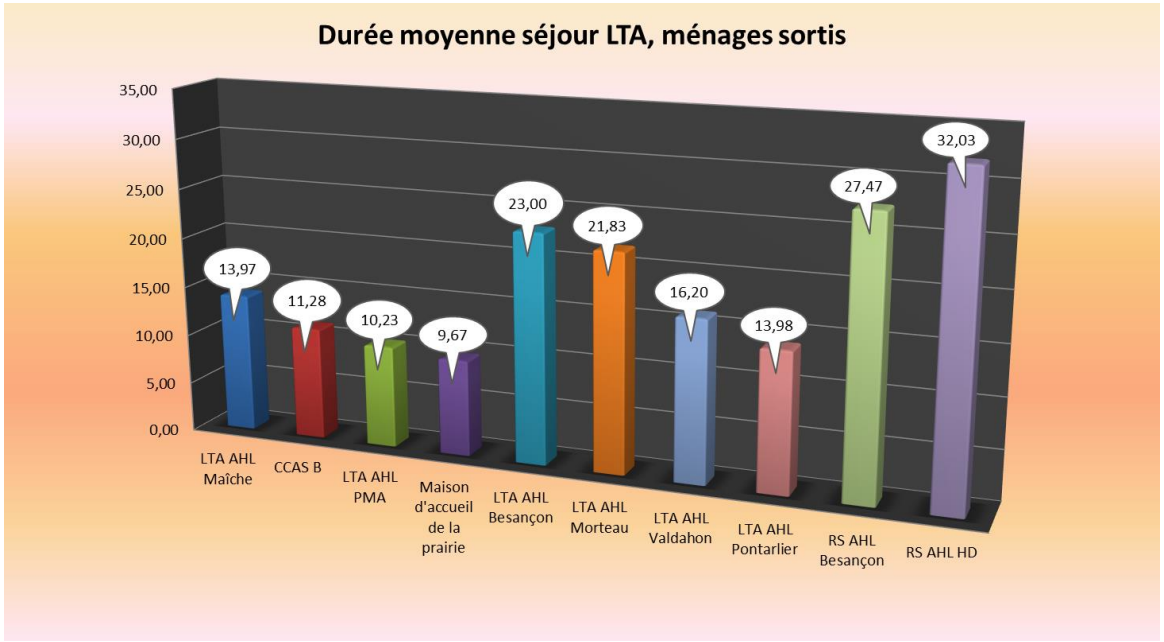

- Les ressources et les dettes des ménages demandeurs en 2024

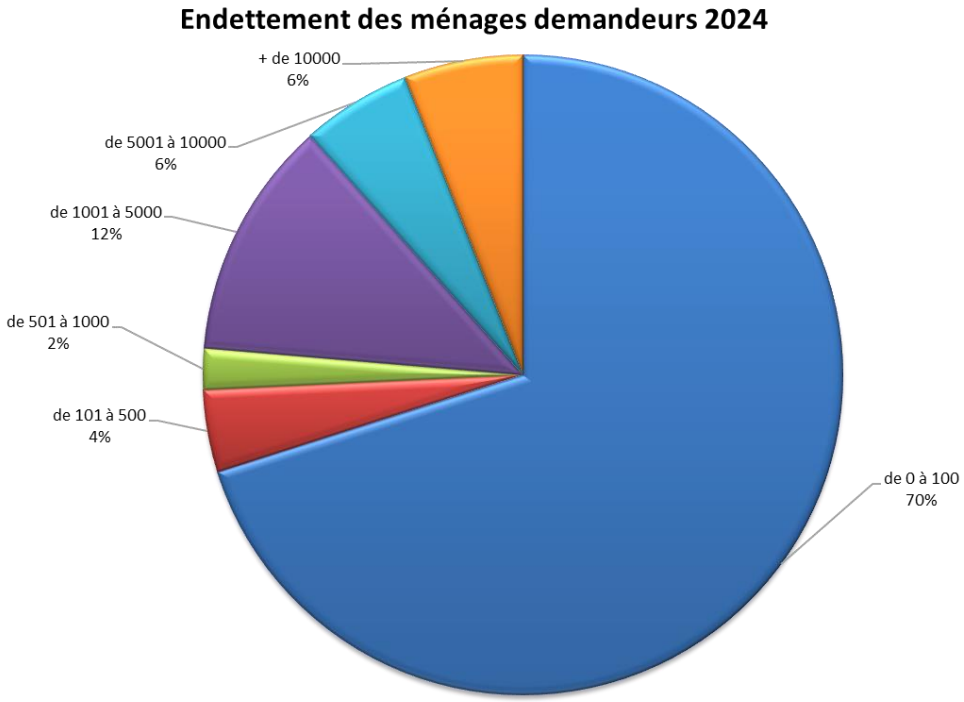

62 ménages ont plus de 10 000€ de dettes. La moyenne d'âge de ce public est de 43 ans
112 ménages ont entre 1000 et 5000€ de dettes. La moyenne d'âge de ce public est de 41 ans.
Sur les 634 ménages sans dettes, 21.5% ont moins de 25 ans, 49.4% ont entre 25 et 45 ans.

Sur 265 ménages bénéficiaires du RSA :
→ 13 ont moins de 25 ans dont 2 ont 1 enfant.

Sur 228 ménages sans ressources, 59 ont moins de 25 ans, soit 25.9%.

137 ménages touchent un salaire dont 33 de moins de 25 ans soit 24% des demandeurs

14 ménages bénéficiant du CEJ ont fait une demande au SIAO (36 en 2023, 19 en 2022, 32 en 2021). Âgés de 19 à 24 ans

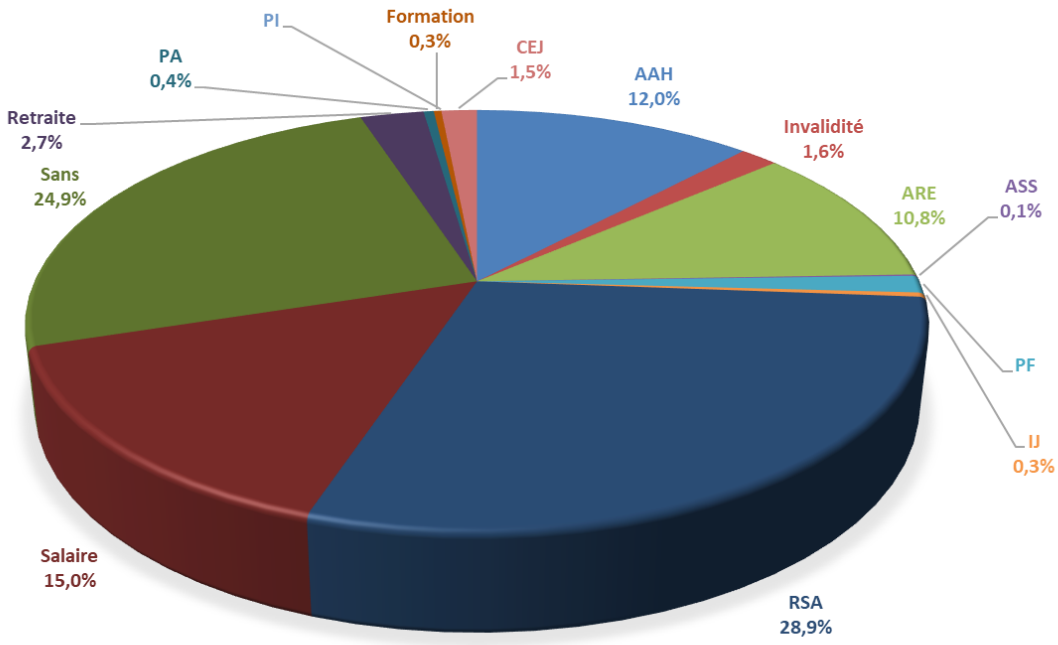

RESSOURCES AU MOMENT DE LA DEMANDE 2024

- Secteurs d'origine

Sur les 994 demandes présentées depuis le 1er janvier 2024 *:*

632 dossiers présentés à Besançon dont 18 émanent d'un autre département de Bourgogne-Franche-Comté et 4 nous sont orientés par une autre région ;

230 dossiers présentés à Montbéliard dont 11 émanent d'un autre département de Bourgogne-Franche-Comté, 5 nous sont orientés par une autre région ;

132 dossiers présentés dans le Haut-Doubs dont 2 émanent d'un autre département de Bourgogne-Franche-Comté et 2 nous sont orientés par une autre région.

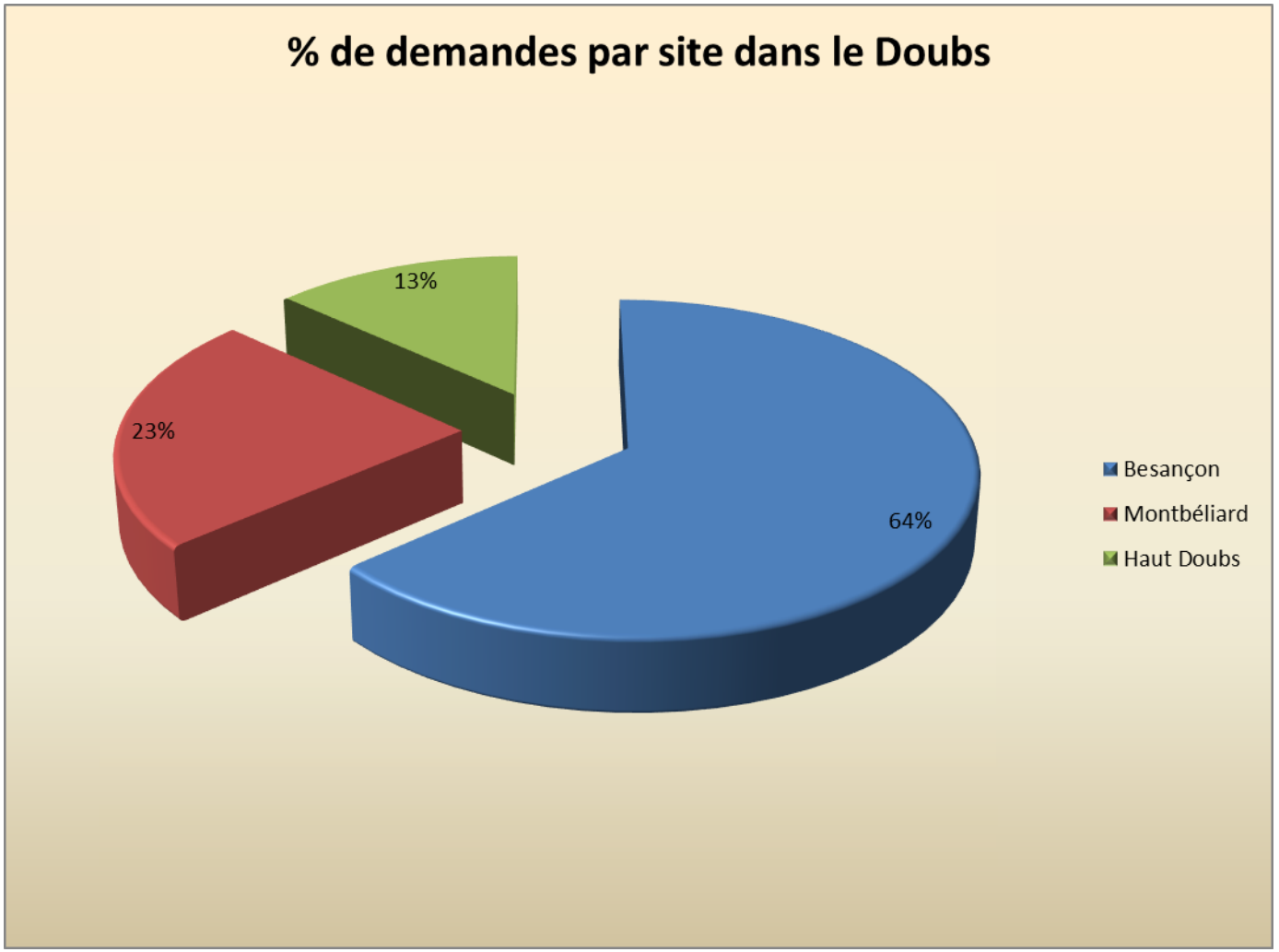

- Prescripteurs

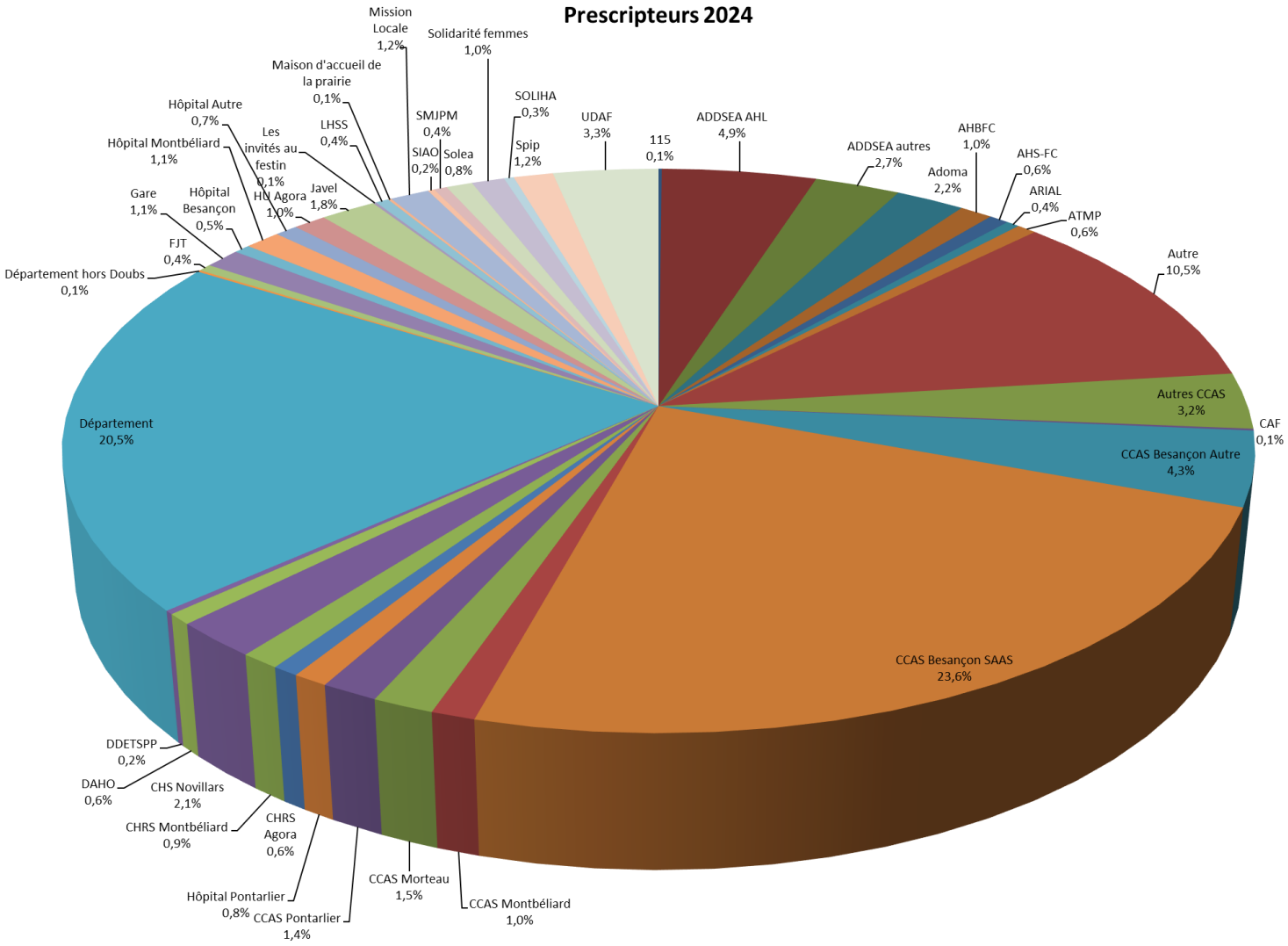

Principaux demandeurs :

- *CCAS : 35%*
- *Conseil départemental : 20.6%*
- *ADDSEA : 7.6%*
- *Services sanitaires : 6.2%*
- *Les orientations 115 via le protocole violence représentent 3.3% de la demande*

Les orientations DAHO :

Depuis le 1er janvier 2024, 8 situations de ménages prioritaires DAHO ont été présentées par la DDETSPP en commission SIAO.
6 ménages ont été orientés vers un CHRS, 1 en LTA et 1 en Résidence sociale. Il faut noter que 3 ménages ont vu leur demande annulée soit du fait de leur refus ou de leur absence de réponse suite à la décision.

- Préconisations/Orientations

Orientations logement et logement accompagné en 2024

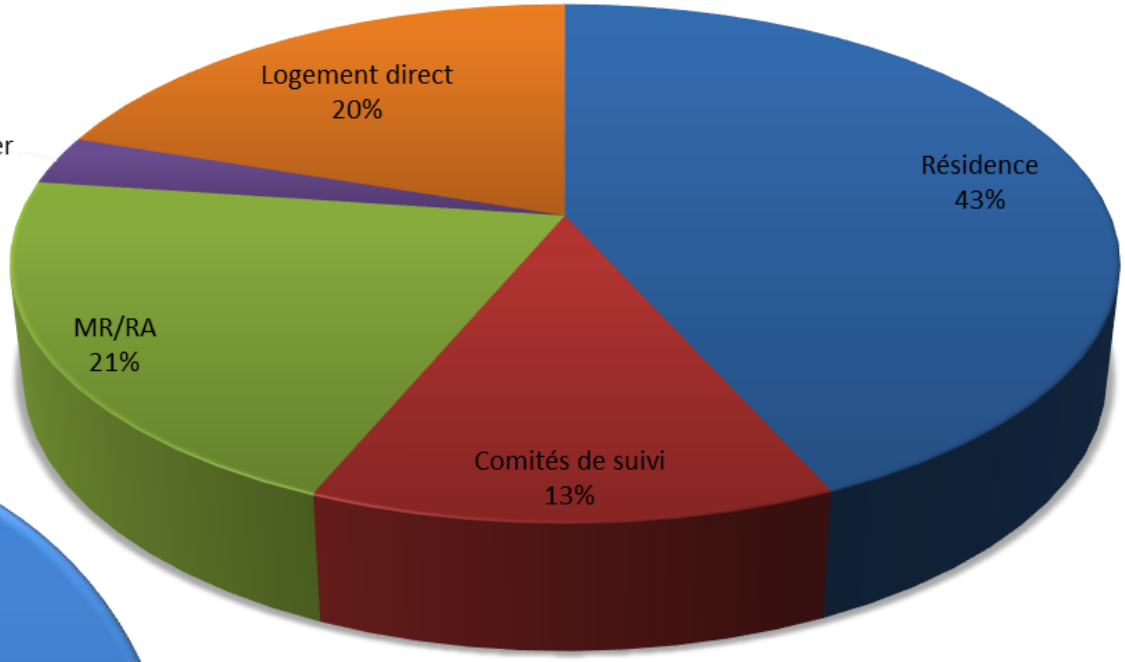

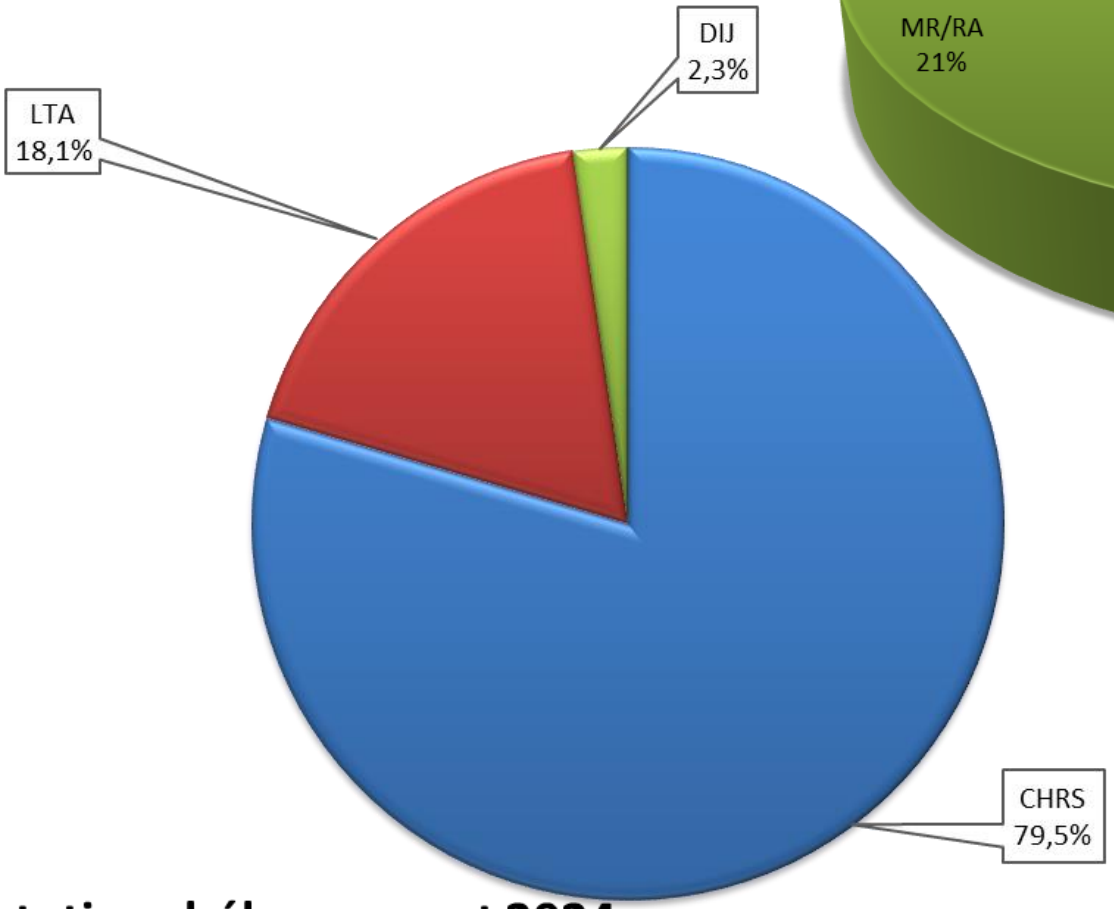

Orientations hébergement 2024

Les annulations :

Concernant demandes SIAO en cours de traitement au 1er janvier 2024, 434 demandes ont été annulées, soit 21.4% (24.9% en 2023).

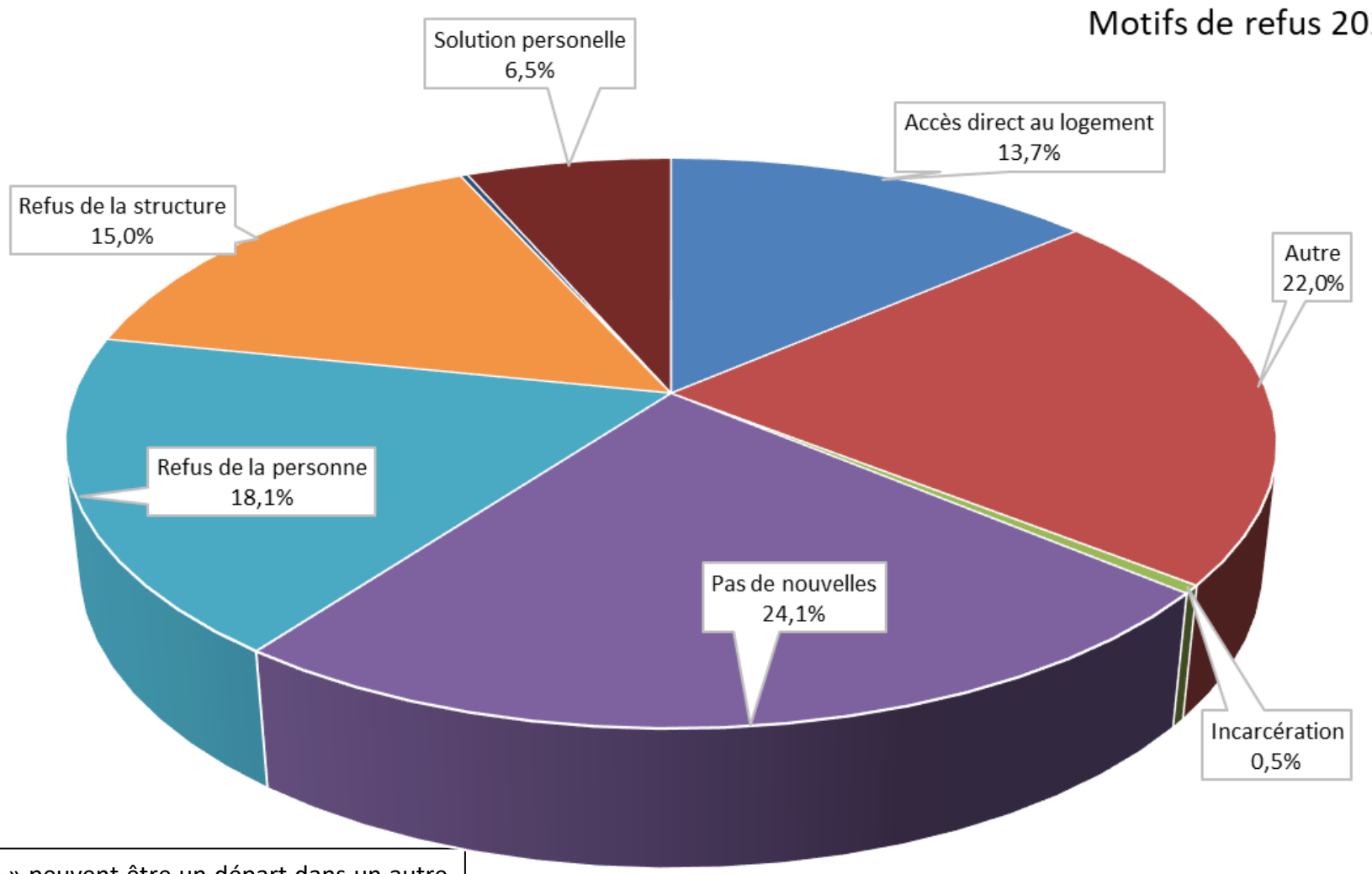

Les motifs « Autre » peuvent être un départ dans un autre département, une entrée en CPH, en hébergement d'urgence, Hospitalisation, EHPAD, décès…

III. LE PARTENARIAT

A. Les partenaires

Le SIAO unique départemental travaille au quotidien avec ces partenaires de l'hébergement et du logement dans le Doubs :

- ADDSEA
- ADIL
- ADOMA
- AHBFC
- AHS-FC
- AIS 25
- ALT'AU
- ARIAL
- APAT
- ASE-NFC
- Association Javel
- Boutique Jeanne Antide
- CAF
- CCAS Baume les Dames
- CCAS Besançon
- CCAS Montbéliard
- CCAS Morteau
- CCAS Pontarlier
- CCAS Valdahon
- CHBM
- CHI Pontarlier
- CH Novillars
- CHRU Besançon
- Conseil Départemental
- DDETSPP
- DREETS
- EAS
- FAS
- GARE BTT
- Grange la Dame ASEA NFC
- Habitat 25
- IDEHA
- Loge.GBM
- Mairie de Morteau
- Mairie du Russey
- Maison d'accueil de la Prairie
- Mission Locale
- Néolia
- OFII
- PMA Agglomération
- Préfecture
- Secours Catholique
- Service d'Entraide Protestante
- CIAS Maîche
- Solidarité Femmes
- SOLIHA et SOLIHA-AIS
- SPIP
- Travail et Vie
- UDAF
- Grand Besançon Métropole

B. La communication

- Bulletin Mensuel

Depuis le 1er janvier 2017 le SIAO édite son bulletin à échéance mensuelle. Il s'organise principalement autour de 3 thèmes :

- Hébergement/Logement
- Actualités locales/nationales
- Actualités internationales

Le bulletin est disponible au téléchargement sur notre site internet : http://siao25.e-monsite.com/pages/bulletin.html

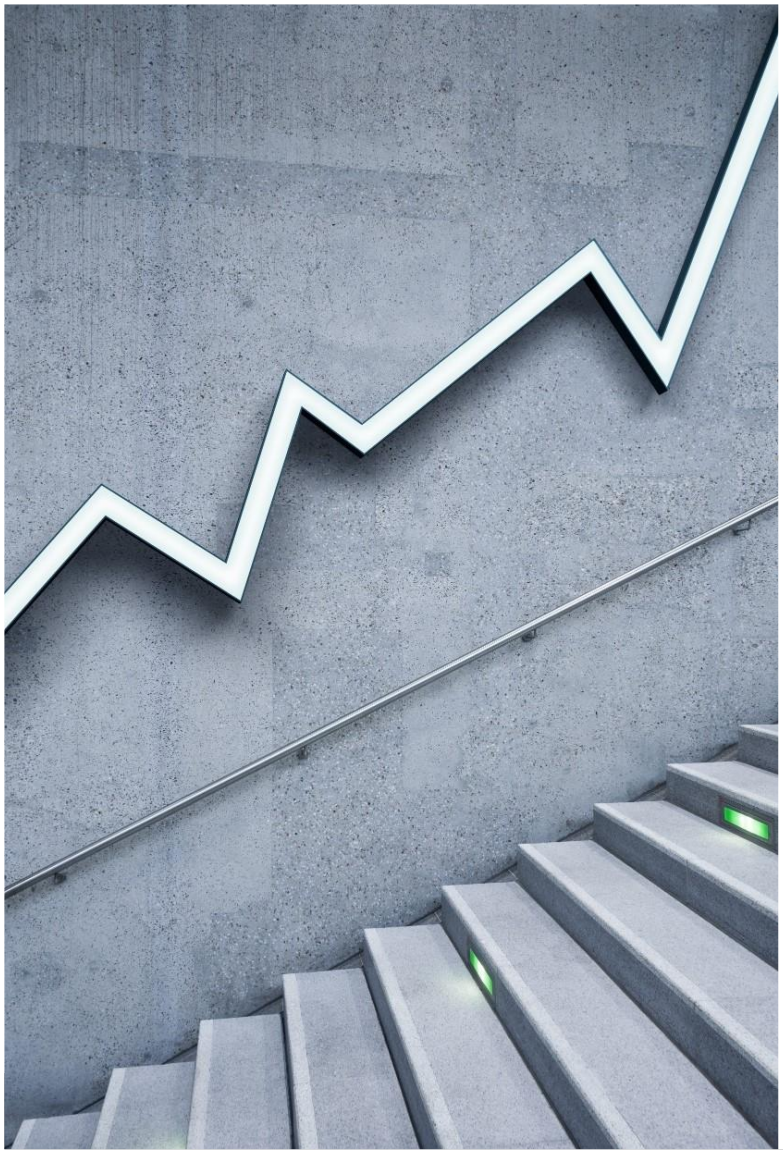

Les statistiques du SIAO

10 ANS DE DONNÉES EN 7 DIAPOSITIVES

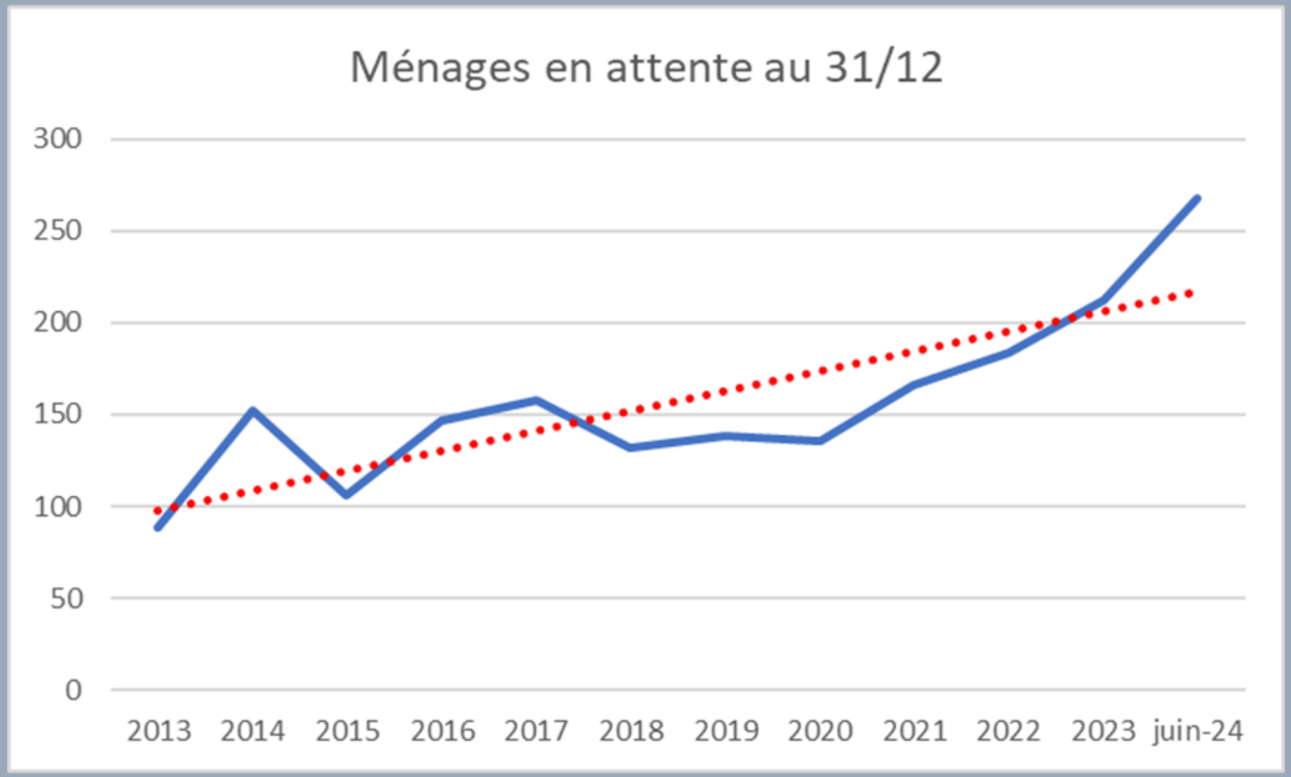

Le nombre de ménages en attente d'entrée en structure dans le département est en augmentation depuis 2020 et a dépassé le seuil critique (150) depuis mi-2020

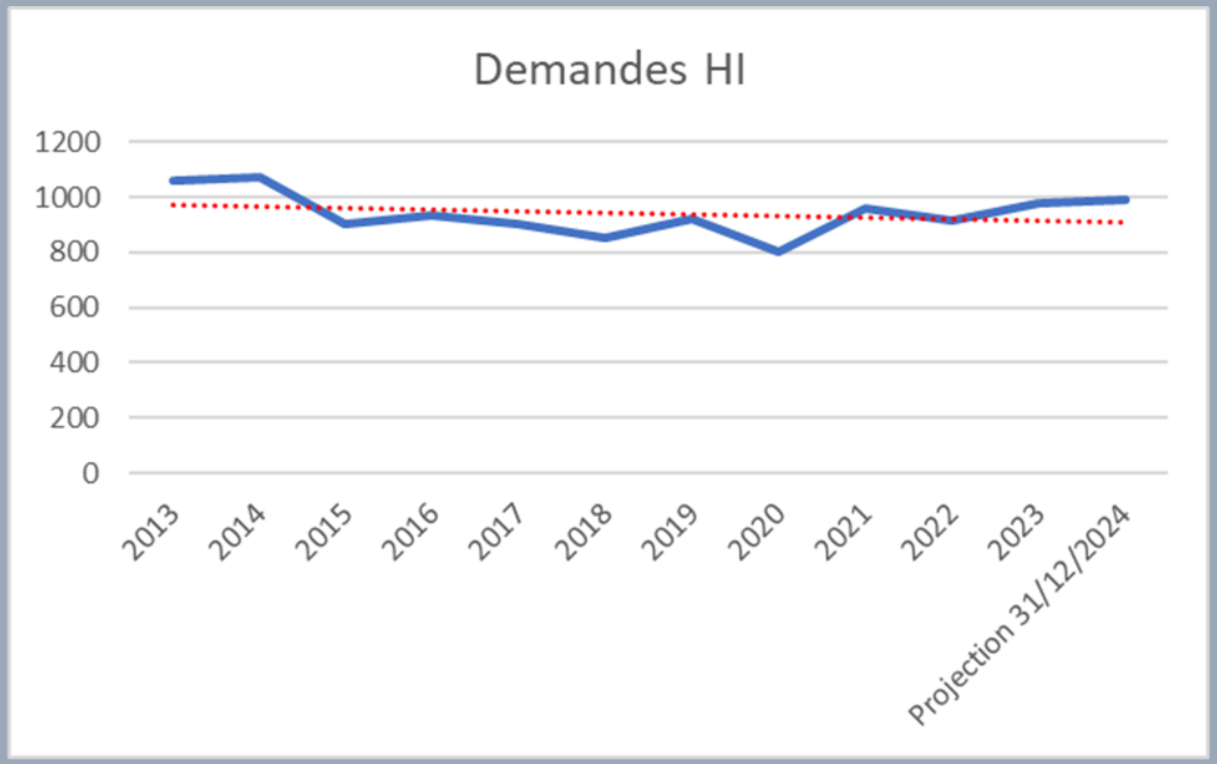

Les demandes d'insertion sont globalement constantes depuis 2015. En 2020 le COVID a créé une rupture momentanée.

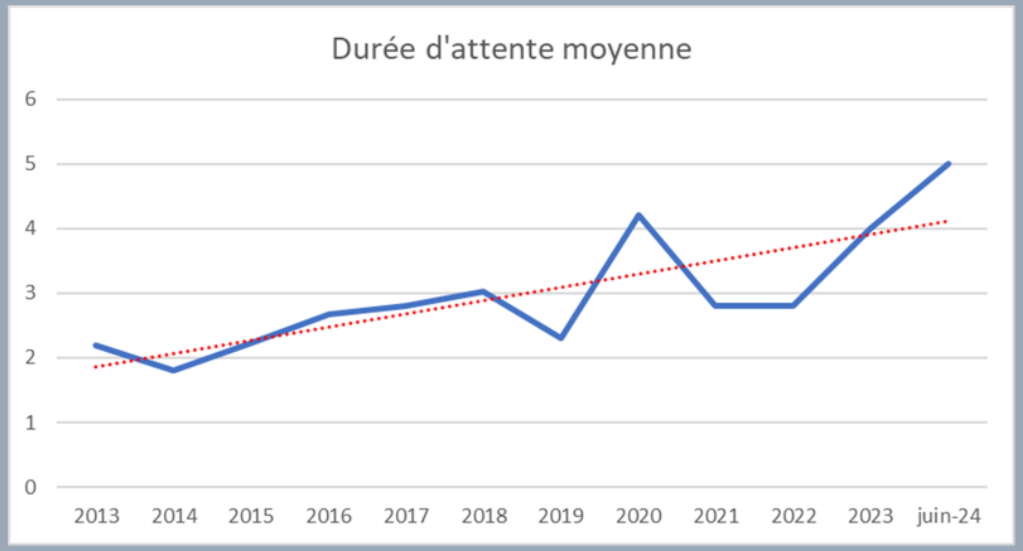

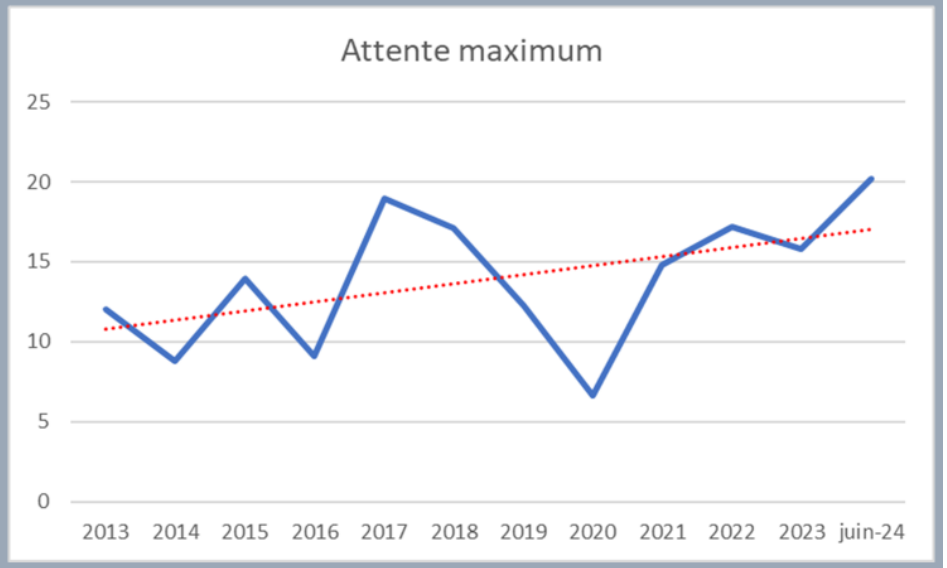

La durée d'attente moyenne avant l'entrée en CHRS augmente depuis 2014. La durée d'attente maximale augmente tout aussi linéairement pour atteindre le seuil de 20 mois en juin 2024.

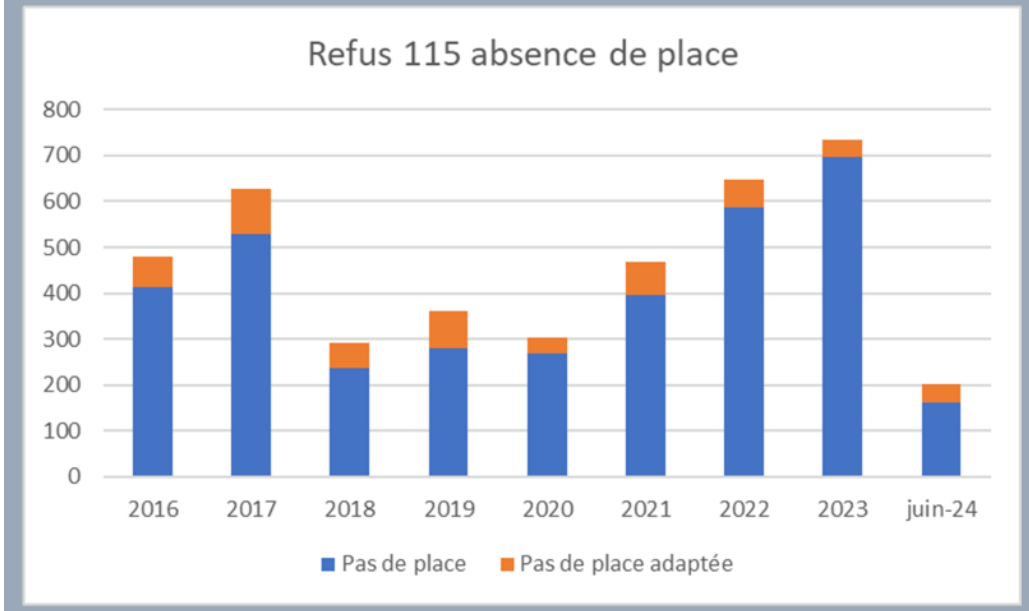

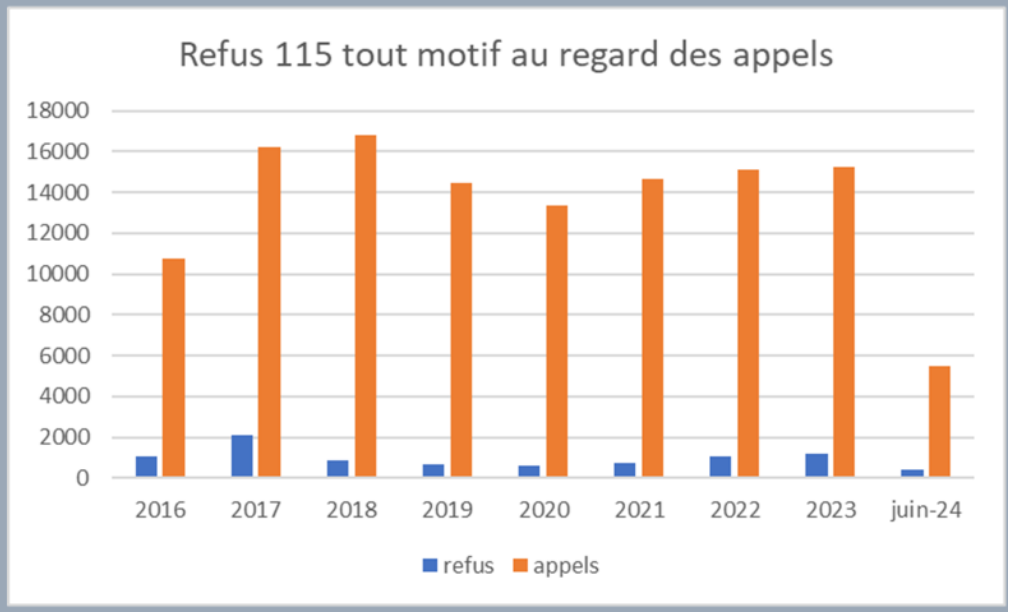

Le nombre de refus par manque de place est en nette augmentation depuis 2020.

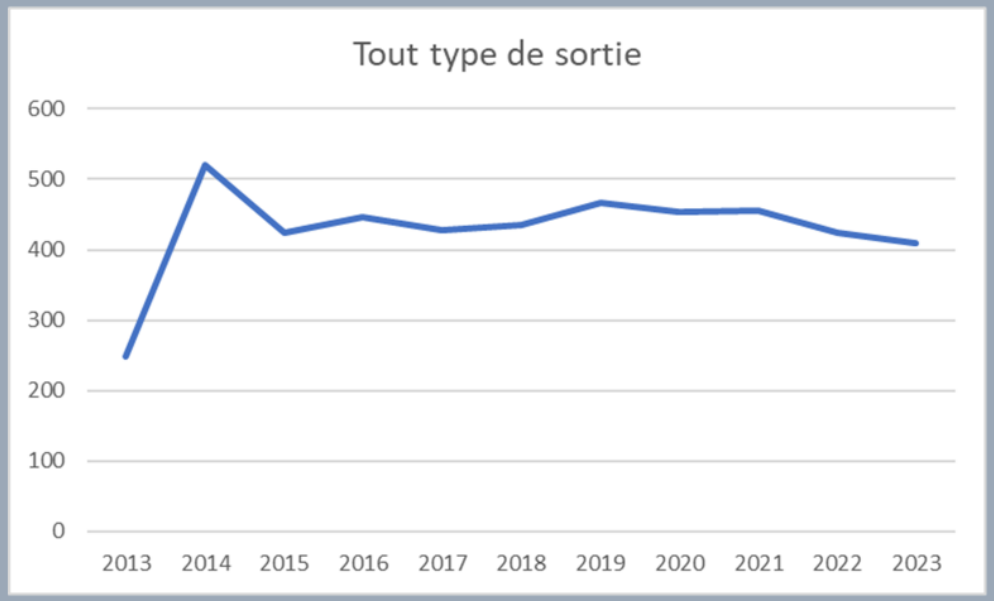

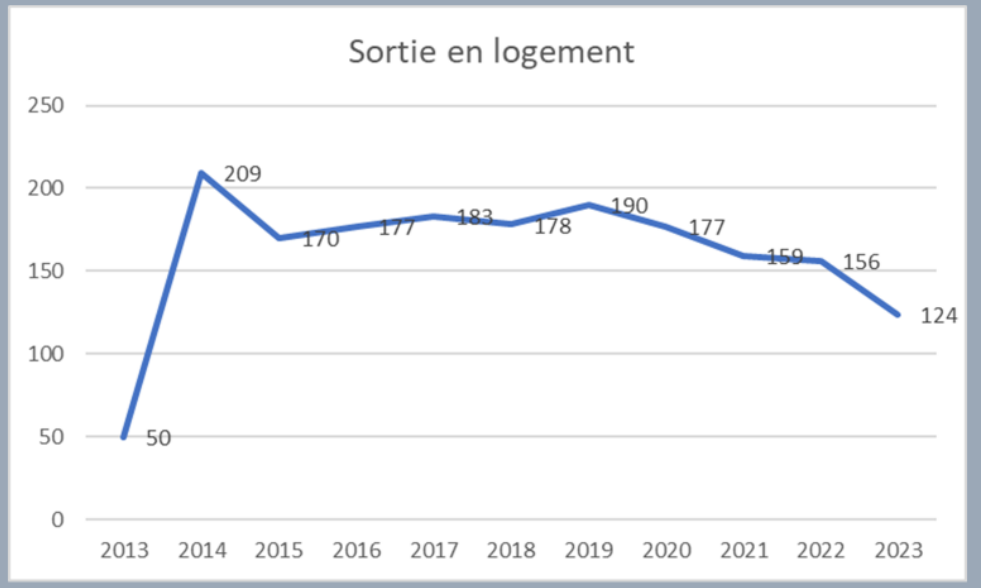

Si le graphique de gauche semble à peu près constant la tendance reste à la baisse du nombre de sortie

Le graphique de droite indique clairement la baisse des entrées en logement en sortie de structure.

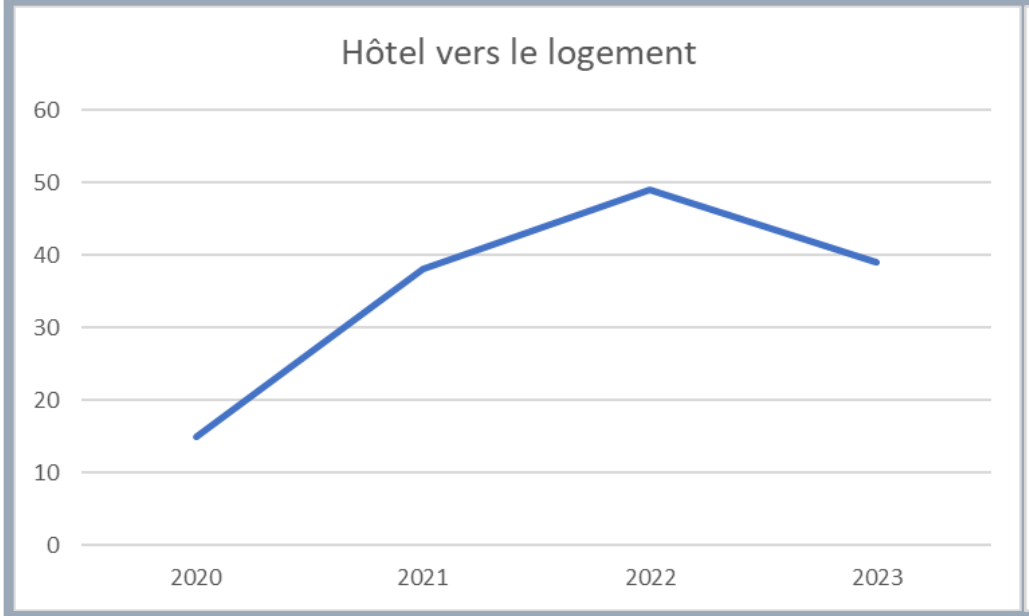

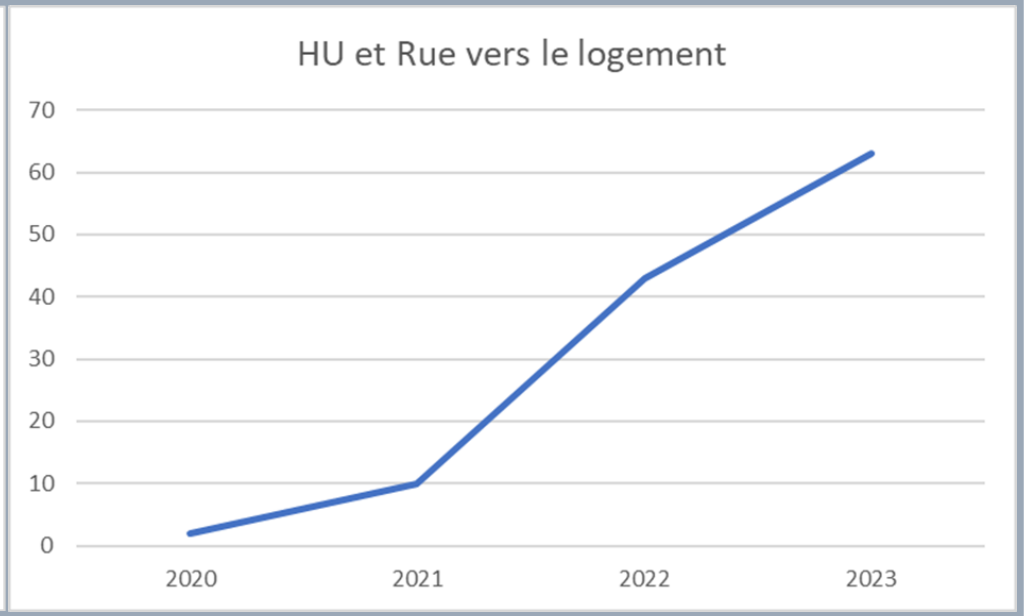

Les sorties d'hôtel vers le logement marquent le pas en 2023 mais la progression est significative.

Les entrées en logement des publics en hébergement d'urgence ou sans résidence stable connaissent une progression forte et constante

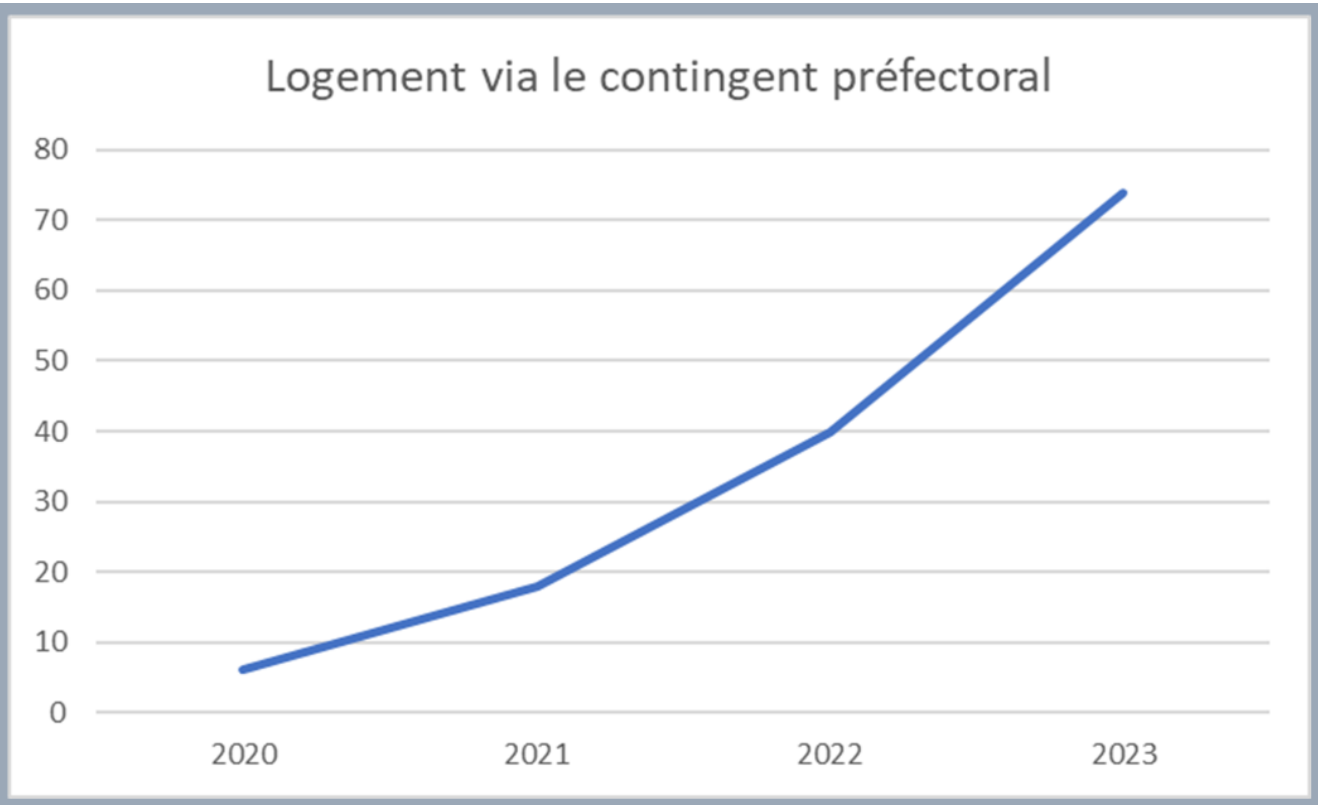

Les sorties d'hôtel vers le logement marquent le pas en 2023 mais la progression est significative.

Les entrées en logement des publics en hébergement d'urgence ou sans résidence stable connaissent une progression forte et constante.

Aperçu des places d'urgence en France (41 départements soit environ 40% de l'ensemble) :

		2024 (population)	Places HU	Pour mille habitants	
75	Paris	2 087 577	19589	9,38	
31	Haute-Garonne	1 487 804	2853	1,92	
63	Puy-de-Dôme	665 094	1080	1,62	
51	Marne	562 874	887	1,58	
80	Somme	562 126	850	1,51	
13	Bouches-du-Rhône	2 078 397	2660	1,28	
21	Côte-d'Or	537 752	625	1,16	
37	Indre-et-Loire	616 751	657	1,07	
77	Seine-et-Marne	1 464 783	1539	1,05	
44	Loire-Atlantique	1 503 876	1600	1,06	
78	Yvelines	1 473 664	1509	1,02	
09	Ariège	155 813	147	0,94	
74	Haute-Savoie	866 490	779	0,90	
90	Territoire de Belfort	137 235	112	0,82	
03	Allier	332 708	263	0,79	
11	Aude	378 775	300	0,79	
14	Calvados	706 605	549	0,78	
42	Loire	775 102	569	0,73	
73	Savoie	451 819	332	0,73	
35	Ille-et-Vilaine	1 127 720	735	0,65	
53	Mayenne	304 981	191	0,63	
87	Haute-Vienne	370 339	218	0,59	
43	Haute-Loire	226 900	127	0,56	
71	Saône-et-Loire	546 695	301	0,55	
22	Côtes-d'Armor	611 351	310	0,51	
70	Haute-Saône	232 523	119	0,51	
27	Eure	598 339	294	0,49	
27	Eure	598 339	288	0,48	
02	Aisne	521 632	250	0,48	
18	Cher	295 729	139	0,47	
17	Charente-Maritime	674 439	273	0,40	
39	Jura	257 483	104	0,40	
25	Doubs	552 321	213	0,39	
29	Finistère	931 604	359	0,39	
24	Dordogne	413 192	154	0,37	
19	Corrèze	238 962	88	0,37	
56	Morbihan	782 348	255	0,33	
974	La Réunion	885 700	265	0,30	
81	Tarn	398 772	110	0,28	
83	Var	1 121 506	315	0,28	
972	Martinique	349 925	73	0,21	
	41				
	Moyennes des places		525		sans compter Paris et avec le Doubs
	Moyennes des places pour 1000 habitants			0,70	sans compter Paris et avec le Doubs
	Moyennes des places		493		Sans le Doubs et sans Paris
	Moyennes des places pour 1000 habitants			0,71	Sans le Doubs et sans Paris

Départements à densité similaire au Doubs					
63	Puy-de-Dôme	665 094	1080	1,62	
51	Marne	562 874	887	1,58	
80	Somme	562 126	850	1,51	
21	Côte-d'Or	537 752	625	1,16	
37	Indre-et-Loire	616 751	657	1,07	
14	Calvados	706 605	549	0,78	
42	Loire	775 102	569	0,73	
22	Côtes-d'Armor	611 351	310	0,51	
27	Eure	598 339	288	0,48	
02	Aisne	521 632	250	0,48	
25	Doubs	552 321	213	0,39	
	11				
	Moyennes des places		571		sans compter Paris et avec le Doubs
	Moyennes des places pour 1000 habitants			0,94	sans compter Paris et avec le Doubs
	Moyennes des places		607		Sans le Doubs et sans Paris
	Moyennes des places pour 1000 habitants			0,99	Sans le Doubs et sans Paris

Classement si places d'hébergements attribuées au Doubs					
63	Puy-de-Dôme	665 094	1080	1,62	
51	Marne	562 874	887	1,58	
80	Somme	562 126	850	1,51	
21	Côte-d'Or	537 752	625	1,16	
37	Indre-et-Loire	616 751	657	1,07	
14	Calvados	706 605	549	0,78	
42	Loire	775 102	569	0,73	
25	Doubs	552 321	373	0,68	
22	Côtes-d'Armor	611 351	310	0,51	
27	Eure	598 339	288	0,48	
02	Aisne	521 632	250	0,48	
	11				
	Moyennes des places		585		sans compter Paris et avec le Doubs
	Moyennes des places pour 1000 habitants			0,96	sans compter Paris et avec le Doubs
	Moyennes des places		607		Sans le Doubs et sans Paris
	Moyennes des places pour 1000 habitants			0,99	Sans le Doubs et sans Paris

CONCLUSION, PERSPECTIVES

En 2024, nous avons fait le bilan d'une année 2023 intense et chargée. Toutes nos structures ont été pleinement sollicitées, avec des listes d'attente qui ne désemplissent pas, qui augmentent, et le nombre de nuitées hôtelières continue de grimper.

Face à cette réalité, il serait tentant de ne voir que le côté sombre de notre activité. Pourtant, une analyse approfondie révèle que toutes nos structures s'emploient au maximum pour accueillir, héberger et accompagner les ménages dans le besoin.

Chaque année apporte son lot de nouvelles solutions : en 2023, a été ouvert un Abri de nuit pour les femmes, lancé la Halte à la Boutique Jeanne Antide pour les mineurs non accompagnés évalués majeurs, et créé des places d'hébergement MNAEM à la Cassotte.

Début 2024, le GCS25 mobilise tous les partenaires pour une analyse exhaustive des besoins. Il est impératif pour le Doubs d'être force de proposition afin d'apporter un souffle nouveau à une situation qui nous met sous pression.

Quels sont les publics nécessitant des solutions ? Quelles sont leurs difficultés, leurs âges, leurs besoins d'accompagnement ? Hommes, femmes, jeunes de moins de 25 ans, avec des problématiques d'addiction ou de santé mentale ? Le GCS25 souhaite explorer ces questions en collaboration avec tous les partenaires concernés.

Quel que soit le résultat final, il est temps de marquer une pause et de prendre du recul. Bien que nous ayons parfois l'impression de répéter les mêmes constats, le projet initié par le GCS25 vise simplement à mettre en lumière ce qui ne s'écrit pas, mais qui se constate dans notre réalité quotidienne.

Jean-Pierre BERGER

Langue des sigles

AAH : Allocation Adulte Handicapé

ADA : Allocation Demandeur d'Asile

ADDSEA : Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

AGLS : Aide à la Gestion Locative Sociale

AHI : Accueil, Hébergement, Insertion

AHS-FC : Association d'Hygiène Sociale de Franche Comté

AIS : Agence Immobilière Sociale

APAT : Association Pontissalienne d'Aide aux Travailleurs

APL : Aide Personnalisée au Logement

ARIAL : Association d'Accueil Résidentiel d'Insertion d'Accompagnement dans le Logement

ARS : Agence Régionale de Santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance ou Pôle Enfant Confié PEC

ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement

ASM : Atelier de Santé Mentale ou Conseil Local de Santé Mentale CLSM

ASP : Atelier Santé Proximité

ASV : Atelier Santé Ville

BOP : Budget Opérationnel de Programme

CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAGB : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

CAPM : Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard

CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CESEDA : Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile

CFP : Concours de la Force Publique

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CMU-C : Couverture Maladie Universelle - Complémentaire

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPH : Centre Provisoire d'Hébergement

CQL : Commandement de Quitter les Lieux

DAHO : Droit A l'Hébergement Opposable

DALO : Droit Au Logement Opposable

DDETSPP : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

DDT : Direction Départementale des Territoires

DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale

DREAL : Direction Régionale de l'Equipement, de l'Aménagement et du Logement

DREETS : Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

FDAJ : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes

FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs

FAS : Fédération des Acteurs de la Solidarité

FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement

FTM : Foyer de Travailleurs Migrants

GARE BTT : Groupement d'Action et de Recherches sur l'Exclusion - Besançon Tous Travaux

GCS25 : Groupement de Coopération Sociale du Doubs

GLA : Gestion Locative Adaptée

H25 : Habitat 25

HLM : Habitation à Loyer Modéré

HU : Hébergement d'Urgence

HUDA : Hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile

IDEHA : Bailleur

IML : Intermédiation locative

IRTS : Institut Régional en Travail Social

LHSS : Lit Halte Soin Santé

LTA : Logement Temporaire Accompagné

LOGE.GBM : Fusion SAIEMB-GBH

MAP : Maison d'Accueil de la Prairie

MASP : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé

NEOLIA : Bailleur

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

PADA : Plate-forme d'Accueil, d'orientation et d'accompagnement des Demandeurs d'Asile

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PMA : Pays de Montbéliard Agglomération

PRD : Pôle régional Dublin

RHVS : Résidence Hôtelière à Vocation Sociale

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAAS : Service d'Accueil et d'Accompagnement Social (CCAS de Besançon)

SEP : Service d'Entraide Protestante

SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

SII : Service de l'Immigration et de l'Intégration

SOLIHA AIS : Voir IML

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

URHAJ : Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes

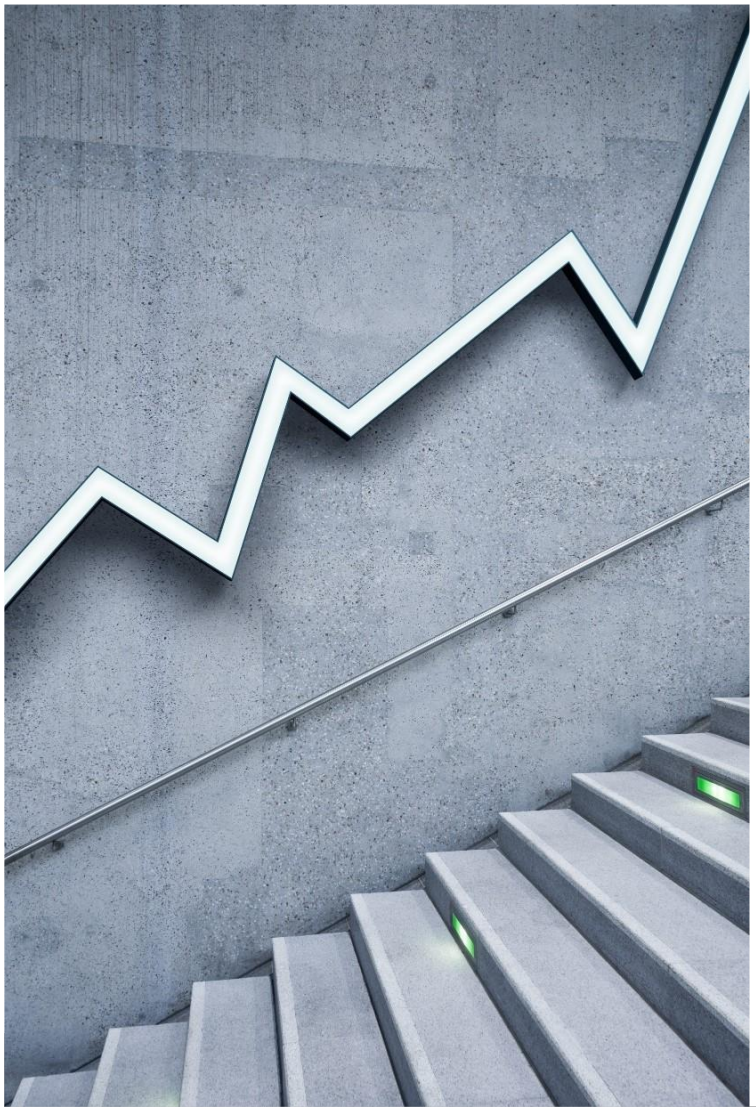

Les statistiques du SIAO

10 ANS DE DONNÉES EN 7 DIAPOSITIVES

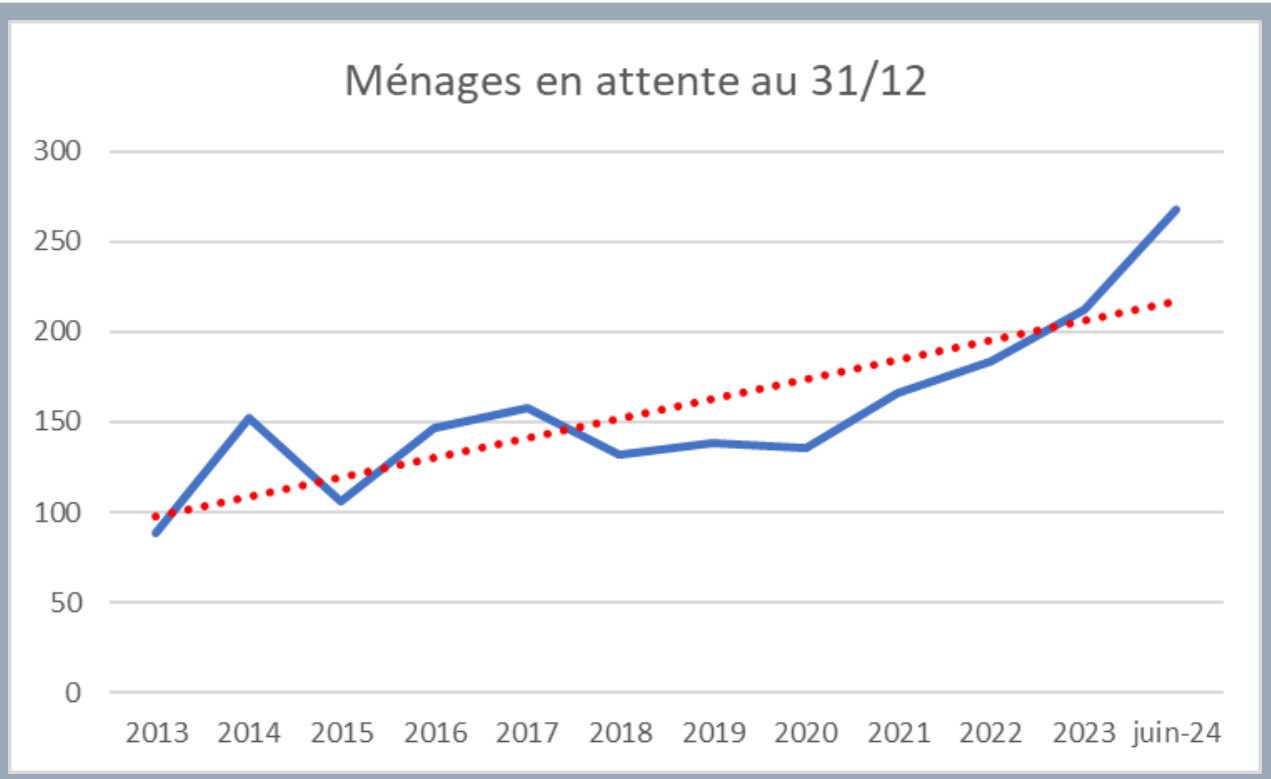

Le nombre de ménages en attente d'entrée en structure dans le département est en augmentation depuis 2020 et a dépassé le seuil critique (150) depuis mi -2020

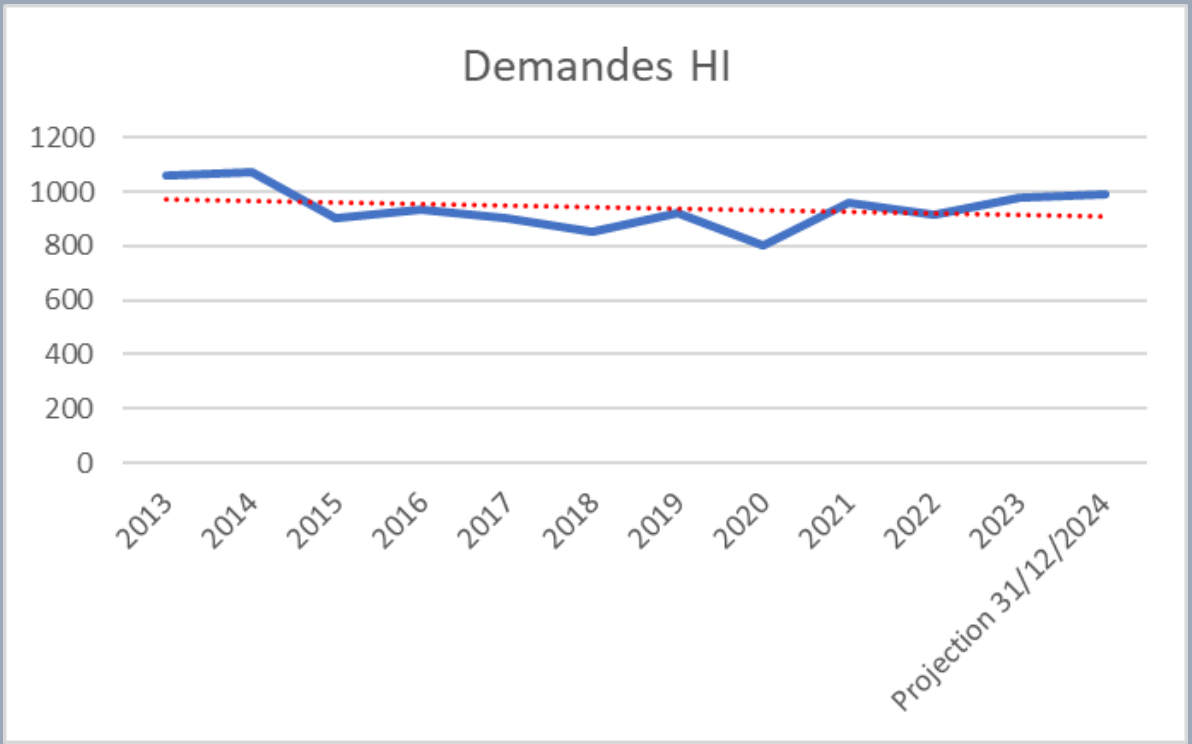

Les demandes d’insertion sont globalement constantes depuis 2015. En 2020 le COVID a créé une rupture momentanée.

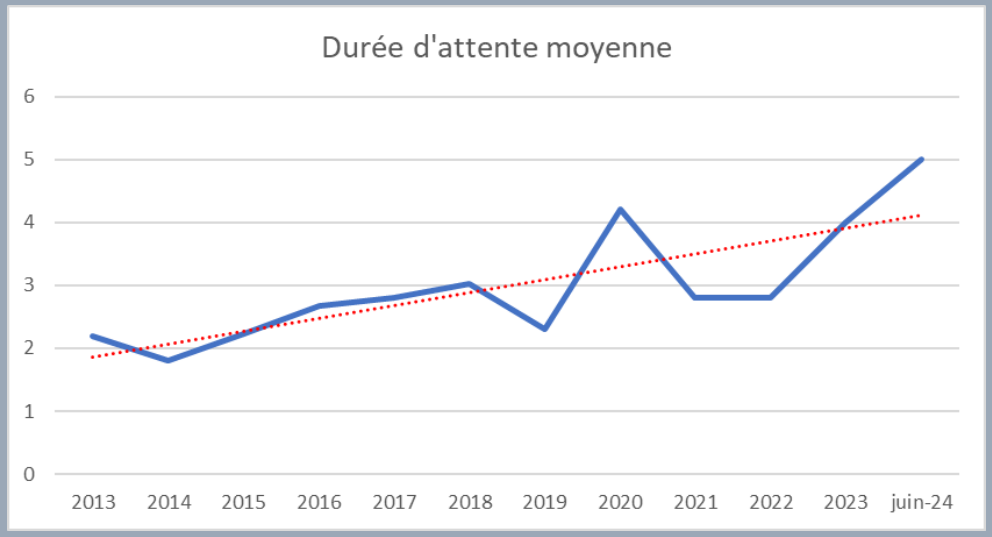

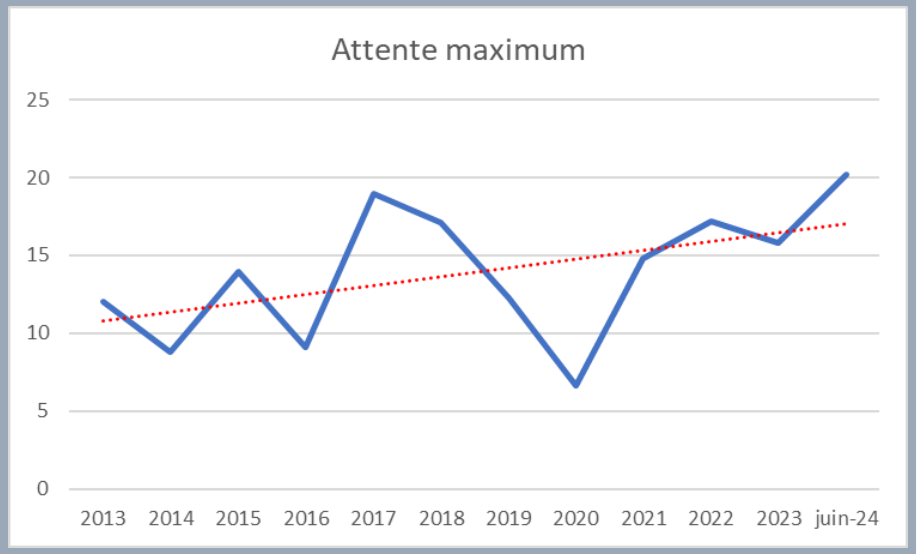

La durée d'attente moyenne avant l'entrée en CHRS augmente depuis 2014. La durée d'attente maximale augmente tout aussi linéairement pour atteindre le seuil de 20 mois en juin 2024.

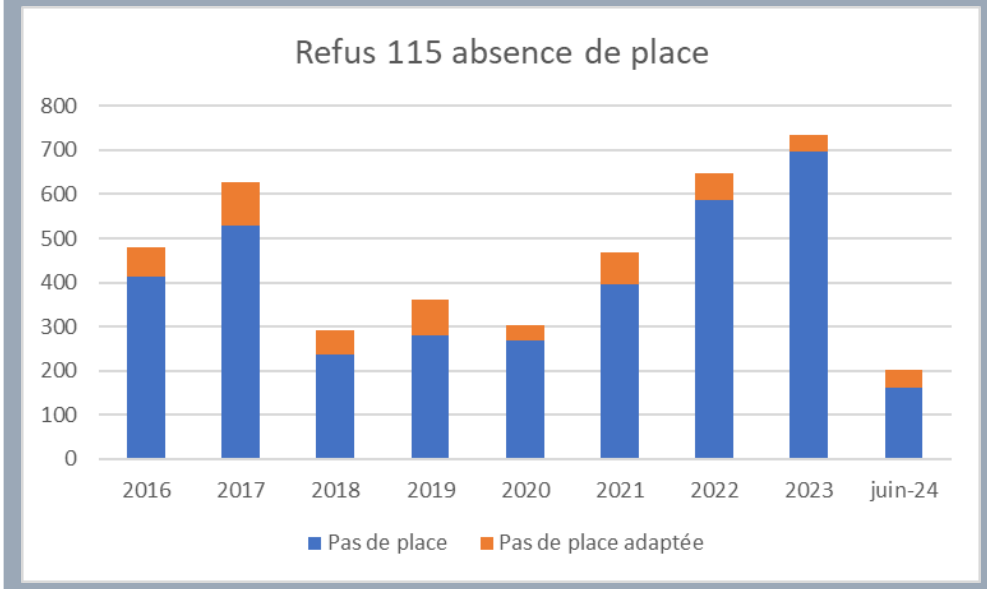

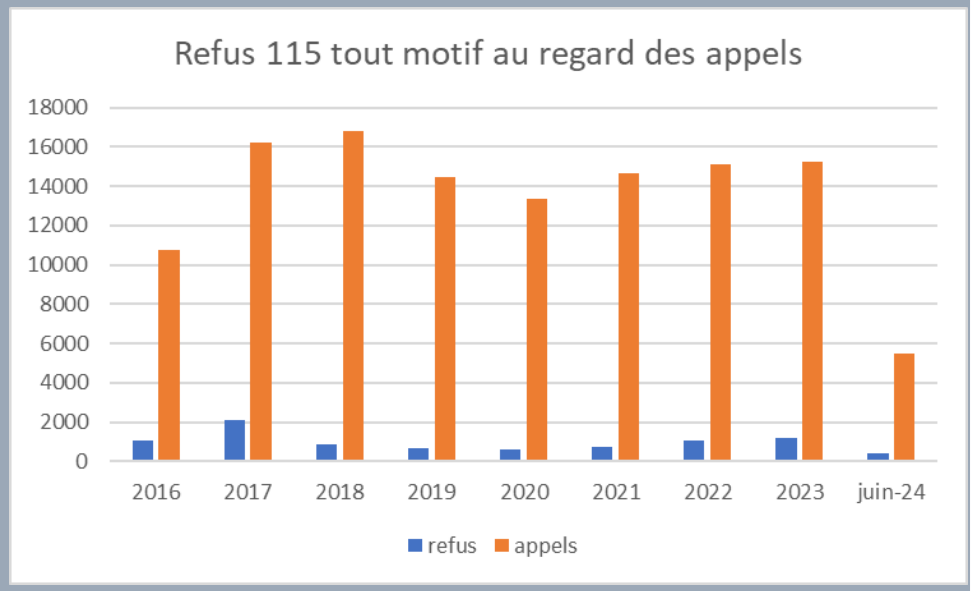

Le nombre de refus par manque de place est en nette augmentation depuis 2020.

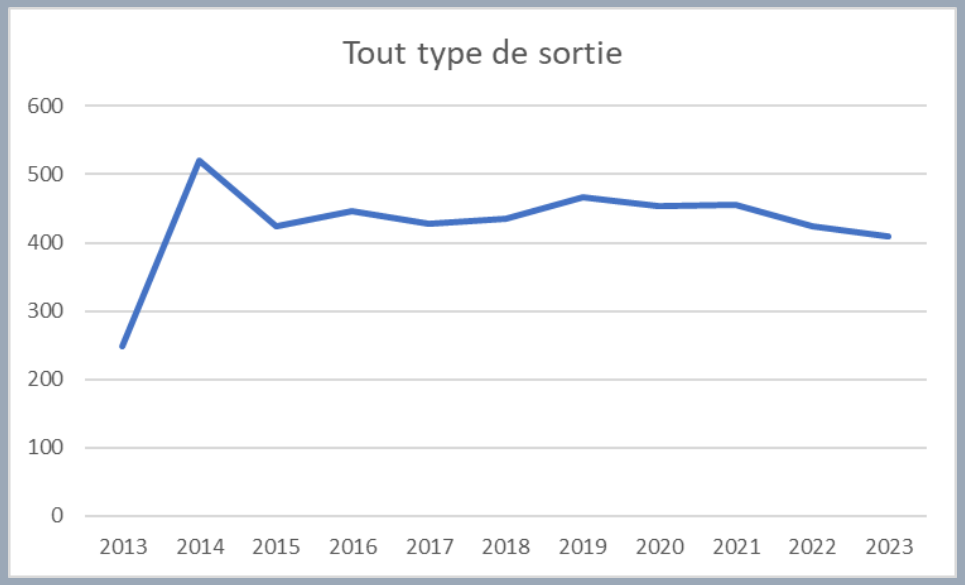

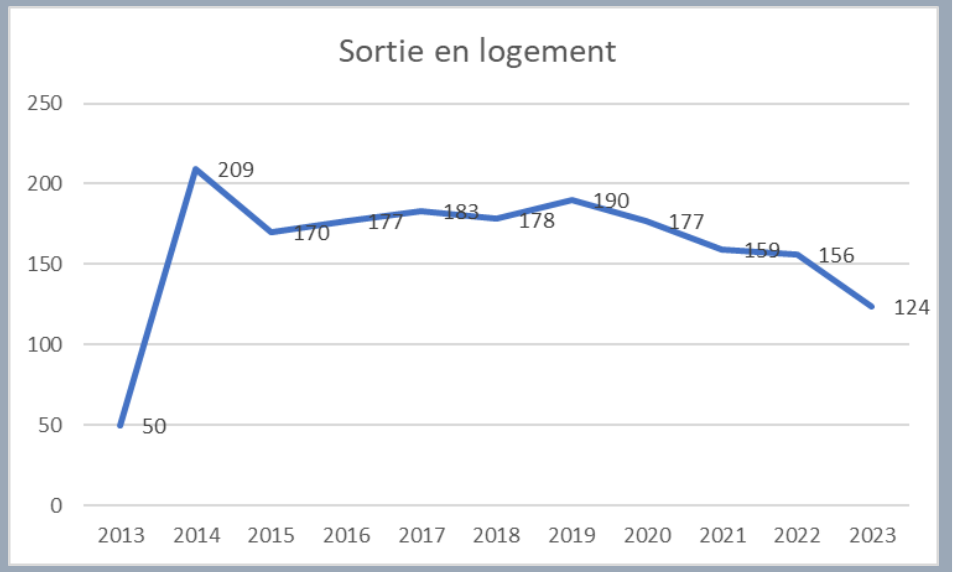

Si le graphique de gauche semble à peu près constant la tendance reste à la baisse du nombre de sortie

Le graphique de droite indique clairement la baisse des entrées en logement en sortie de structure.

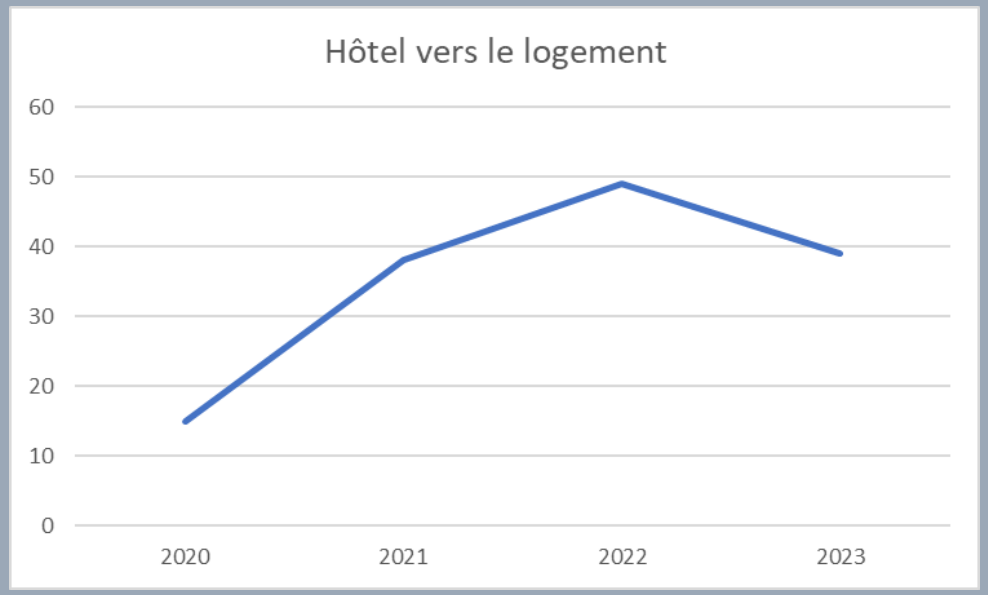

Les sorties d'hôtel vers le logement marquent le pas en 2023 mais la progression est significative.

Les entrées en logement des publics en hébergement d'urgence ou sans résidence stable connaissent une progression forte et constante